

CAC40

LE VÉRITABLE

BILAN

ANNUEL

2019

OBSERVATOIRE
DES MULTINATIONALES
FISCAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

RAPPORT PUBLIÉ
PAR L'OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALE

AVANT-PROPOS

L Observatoire des multinationales est heureux de vous présenter la deuxième édition de son « *Véritable bilan annuel des grandes entreprises françaises* ».

Salaires, dividendes, impôts, mais aussi émissions de gaz à effet de serre, droits des travailleurs, déchets, égalité entre homme et femmes ou lobbying : c'est une tentative de radiographie complète du CAC40 du point de vue non pas des marchés financiers (comme c'est le cas des rapports officiels publiés par les entreprises), mais du point de vue de la société, c'est-à-dire des problèmes qui se posent à nous tous en tant que travailleur.se.s et citoyen.ne.s.

L'objectif de ce « *Véritable bilan annuel* » reste le même : susciter et alimenter l'indispensable débat démocratique sur les stratégies et sur les choix de « nos » multinationales, mais aussi sur les politiques publiques qui les soutiennent de manière directe et indirecte. Un débat qui n'a vraiment lieu aujourd'hui, parce que souvent relégué hors du champ du « débattable » par nos dirigeants politiques et économiques, mais aussi faute d'informations accessibles, sincères et indépendantes sur ces questions.

Inévitablement, notre publication appuie donc sur les points qui font mal et les questions qui fâchent – celles que le CAC40 minimise ou passe sous silence dans ses propres documents de communication. C'est parce que les questions posées ici sont importantes, et la responsabilité des grandes entreprises – françaises ou autres – souvent grande. ■

SOMMAIRE

Avant-propos	3
LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CRÉENT-ELLES DE LA RICHESSE POUR TOUS ET POUR TOUTES ?	8
Malgré des profits en baisse, les dividendes du CAC40 battent de nouveaux records.....	9
Qui sont les actionnaires du CAC40 et combien ont-ils touché en 2018 ?	11
Rémunérations patronales : vers de nouveaux sommets	13
Les rémunérations patronales qui ont fait tache en 2018.....	15
Des entreprises de plus en plus inégalitaires.....	17
Pas besoin d'aller dans des îles tropicales pour optimiser ses impôts.....	19
Des milliers de filiales pour des impôts réduits.....	21
Ces cinq poids lourds du CAC, symboles d'un système malade	23
LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT-ELLES À LA SAUVEGARDE DU CLIMAT ?	25
Ces entreprises françaises toujours accros au charbon	26
Les nouvelles frontières du pétrole et du gaz ciblées par les multinationales françaises.....	28
Les « énergies vertes » pas vraiment vertes	30
Derrière les beaux discours verts, les émissions de gaz à effet de serre continuent souvent à augmenter	32
Les entreprises françaises et le climat : 50 nuances de mystification ?	34
Enlèvement nucléaire.....	36
COMMENT LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES TRAITENT-ELLES LEURS TRAVAILLEUSES ET LEURS TRAVAILLEURS ?	38
Le CAC40 continue à supprimer des emplois en France.....	39
En France, le droit du travail sous tension	41
Droits syndicaux : les firmes françaises font-elles vraiment figure de modèle ?	43
Quand le travail nuit gravement à la santé	45
Au sein du CAC, le pouvoir encore et toujours aux mains des hommes.....	47
Grand écart entre les « valeurs » et la réalité des pratiques.....	48

QUELS SONT LES IMPACTS DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES SUR LA PLANÈTE ET SES HABITANTS ?	50
Droits humains : les multinationales françaises face à leurs responsabilités	51
Assaut sur les dernières régions préservées de la planète	53
Matières premières : comment les géants français épuisent la planète	55
Le plastique, pas si fantastique	57
Ces multinationales qui nous veulent du bien	59
LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES RENDENT-ELLES LE MONDE MEILLEUR ?	61
Trump, Bolsonaro, Poutine et les autres : les liaisons dangereuses du CAC	62
Le « business » toujours florissant des ventes d'armes	64
La Françafrique a encore de beaux jours devant elle	66
Les champions français de la surveillance	68
LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT-ELLES À UNE ÉCONOMIE SAINTE ? ...	70
La privatisation plus que jamais à l'ordre du jour	71
À qui profite la libéralisation ?	73
Un « Grand Paris » pour quoi ?	75
La finance, toujours hors de contrôle ?	77
Affaires : les casseroles du CAC	79
LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES NUISENT-ELLES À LA SANTÉ ?	81
La pollution au quotidien	82
Agriculture et alimentation : soupçons dans nos assiettes	84
L'industrie pharmaceutique, au service des patients ou des marchés ?	86
Retour sur les « Pharma Papers »	88
LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES AMÉLIORENT-ELLES NOTRE DÉMOCRATIE ? ...	90
Les grandes entreprises au coeur du pouvoir	91
Paris, Bruxelles et Washington : un lobbying à 66 millions d'euros	93
Quand les lobbys jouent avec la démocratie	95
Le droit à l'information et à la critique, une lutte de tous les jours	97

63,4

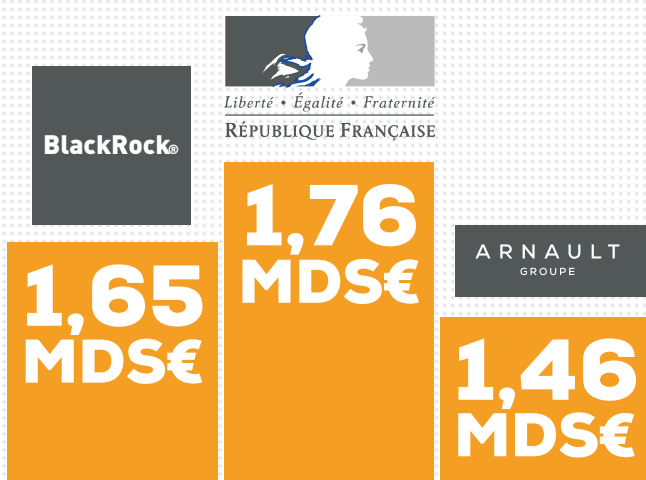
MILLIARDS D'EUROS

C'est le montant des dividendes et rachats d'actions du CAC40 pour l'année 2018. Les sommes ainsi consacrées aux actionnaires sont en hausse de 15% par rapport à 2017, alors même que les bénéficiaires ont baissé. Le CAC40 a directement reversé aux marchés financiers près des trois quarts de ses profits (72%), un niveau record



5,63 M€

C'est la rémunération moyenne annuelle d'un patron du CAC40 en 2018. Un chiffre en hausse de 10% par rapport à 2017, grâce notamment aux rémunérations records des PDG de Kering et de Dassault Systèmes, à 22 et 23 millions d'euros respectivement.



C'est le montant des dividendes empochés respectivement en 2018 par l'État français, BlackRock et le groupe Arnault de la part du CAC40.

115



C'est le rapport moyen entre ce que gagne un patron du CAC et ce que gagnent ses salariés. En d'autres termes, un salarié moyen doit travailler 115 jours pour que son entreprise lui consacre autant d'argent qu'à son patron en un jour.

-1,15%



C'est l'évolution des dépenses par salarié du CAC40 en 2018. Soit une évolution inverse à celle des rémunérations patronales et des dividendes.

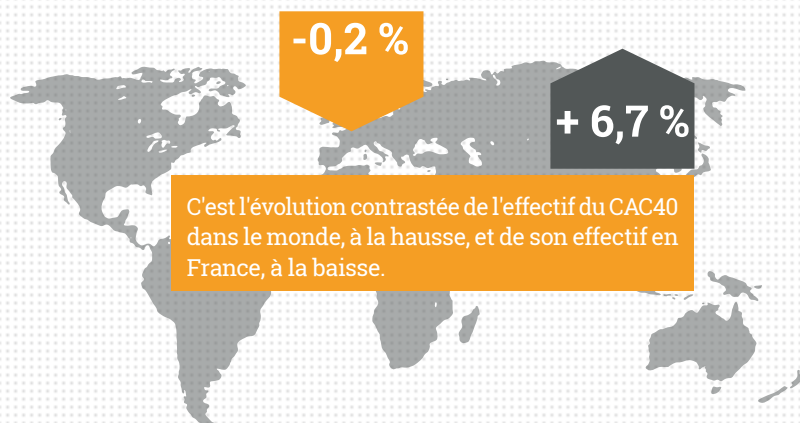
5,3 millions

de personnes

C'est l'effectif total du CAC40 dans le monde au 31 décembre 2018. Sodexo, Carrefour et Engie sont les plus gros employeurs de l'indice parisien.

2 397

C'est le nombre de filiales du CAC40 dans des paradis fiscaux et judiciaires. Soit environ 14% des plus de 16 000 filiales divulguées par les grandes entreprises françaises.



C'est l'évolution contrastée de l'effectif du CAC40 dans le monde, à la hausse, et de son effectif en France, à la baisse.

51



C'est le nombre d'accidents mortels déclarés par le CAC40 en 2018. Mais seul un tiers des firmes publient des chiffres à ce sujet.

0%



C'est la proportion de femmes parmi les PDG du CAC40. Une proportion qui monte péniblement à 3,8% si l'on compte les femmes seulement directrices générales ou présidentes de conseil d'administration. Dans les comités de direction du CAC, il y a 16,1% de femmes, contre 39% dans leur effectif.

71 000 TONNES



C'est la quantité d'huile de palme et dérivés achetée en 2018 aussi bien par Danone que par L'Oréal.

1,08 milliard de tonnes.



Ce sont les émissions annuelles de gaz à effet de serre déclarées par le CAC40 (sans compter Michelin et Safran qui ne publient toujours pas de chiffre en valeur absolue). Ces émissions sont en baisse de 2,3% d'une année sur l'autre grâce exclusivement à Engie. Sans Engie, elles sont en hausse de 1,5%.

731




MILLIONS DE TONNES

C'est la quantité de déchets produite par le CAC40 en 2018, pour les 31 firmes qui publient ce chiffre. Soit 23,6 millions de tonnes en moyenne.

13

C'est le nombre d'entreprises du CAC40 qui ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre depuis la signature de l'Accord de Paris. Soit seulement un tiers d'entre elles.

482 MILLIONS DE M³



C'est la quantité d'eau consommée en 2018 par les 30 firmes du CAC40 qui publient des chiffres à ce sujet. Cela n'inclut pas l'eau consommée en amont de leur chaîne de valeur.

65,9 M€



Ce sont les dépenses de lobbying déclarées par le CAC40 pour 2018 à Paris, Bruxelles et Washington. Le CAC a aussi versé 2,9 millions de dollars de contributions politiques dans le cadre de la campagne électorale de mi-mandat aux États-Unis.

750 000 TONNES.

C'est la quantité de plastique consommée chaque année par Danone. Très peu de firmes publient des chiffres à ce sujet.

01

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
CRÉENT-ELLES
DE LA RICHESSE POUR
TOUS ET POUR TOUTES ?**

DONNÉES NOUVELLE ANNÉE FASTE POUR LES ACTIONNAIRES

MALGRÉ DES PROFITS EN BAISSÉ, LES DIVIDENDES DU CAC40 BATTENT DE NOUVEAUX RECORDS

Les profits générés par le CAC40 se sont tassés en 2018 par rapport à l'année précédente, passant de 96 à 87,7 milliards d'euros. La rétribution des actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions, en revanche, a fait un nouveau bond de 15%, de 47 à 51,8 milliards d'euros et de 8,2 à 11,6 milliards d'euros respectivement. Au total, ce sont près des trois quarts des profits du CAC40 qui sont passés directement dans les poches de leurs actionnaires (72,2%), contre « seulement » 57,4% en 2017.

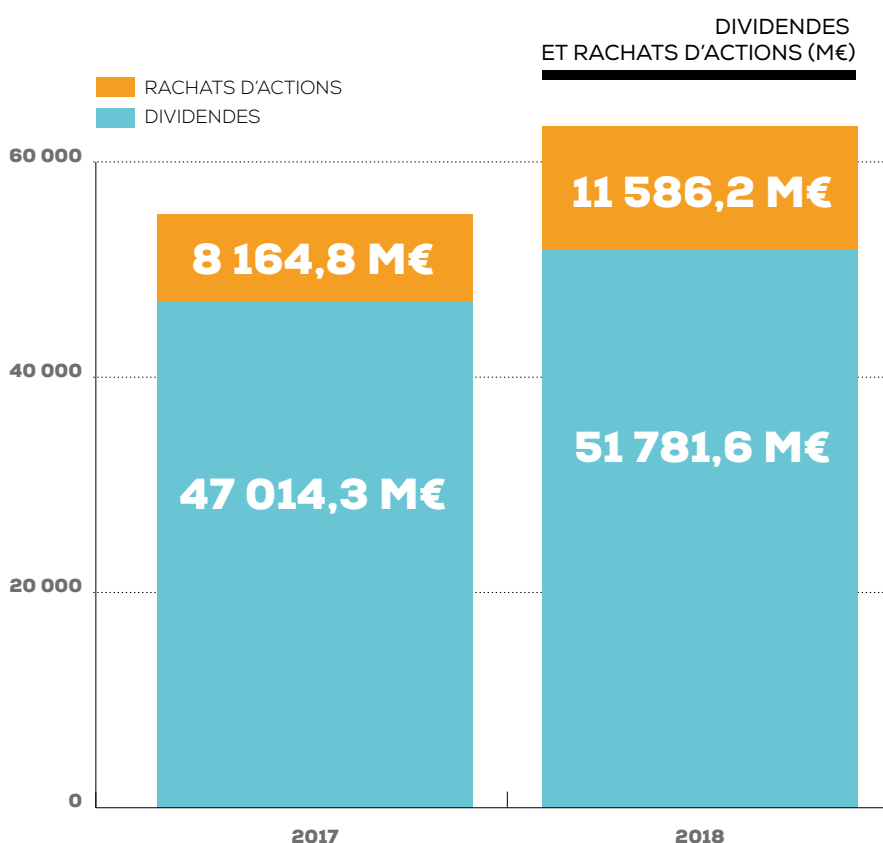
63,4 MILLIARDS D'EUROS DE DIVIDENDES ET DE RACHATS D' ACTIONS, EN HAUSSE DE 15% SUR UN AN

Il y a un an, une étude de l'ONG Oxfam et du Basic épinglait les grandes entreprises françaises pour leur redistribution massive de dividendes.¹ L'année 2018 confirme à quel point ces mauvaises habitudes sont désormais enracinées. Une grande partie des poids lourds du CAC40 augmentent

leurs dividendes d'année en année de manière quasi-automatique, quels que soient leurs résultats. Le montant redistribué aux actionnaires est de plus en plus déconnecté de la performance économique réelle des firmes, sans parler de leurs besoins d'investissement et de ceux de leurs salariés.

Entre 2017 et 2018, les dividendes ont progressé davantage que les profits pour 29 des 40 entreprises de l'indice boursier parisien. 11 d'entre elles ont augmenté leurs dividendes malgré des profits en baisse. Conséquence : alors que les bénéfices générés par les grandes entreprises françaises ont marqué le pas en 2018, leurs dividendes et rachats d'actions ont augmenté quant à eux de 15%. Ce sont désormais près des trois quarts des profits du CAC (72,2%) qui passent directement dans les poches des actionnaires. Cette course folle pourra-t-elle jamais s'arrêter d'elle-même ? ■

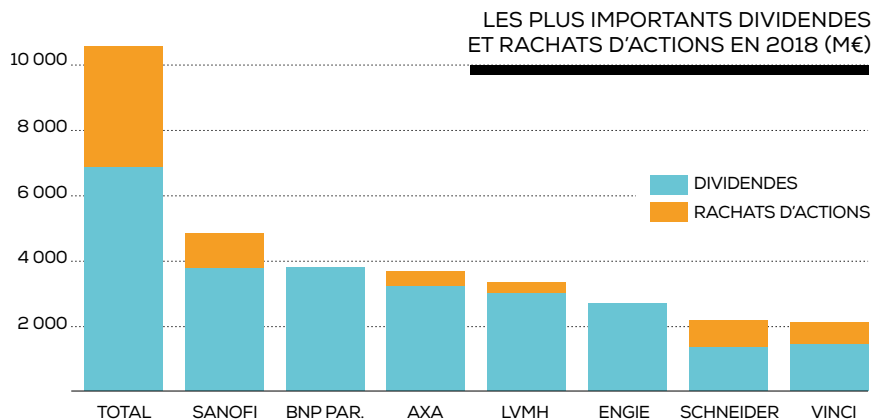
¹ <https://lebasic.com/cac-40-des-profits-sans-partage/>



UNE GRANDE PARTIE DES POIDS LOURDS DU CAC40 **AUGMENTENT LEURS DIVIDENDES D'ANNÉE EN ANNÉE DE MANIÈRE QUASI-AUTOMATIQUE.**

LES ENTREPRISES QUI VERSENT LE PLUS DE DIVIDENDES AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Les plus grosses capitalisations du CAC40 représentent, sans surprise, la plus grosse part des dividendes et rachats d'actions de 2018. Largement en tête : la major pétrolière Total, avec plus de 10,5 milliards d'euros redistribués directement à ses actionnaires. Suivent Sanofi (près de 5 milliards d'euros), BNP Paribas (3,8 milliards), Axa (3,7 milliards) et LVMH (3,3 milliards). Ces cinq entreprises représentent à elles seules presque la moitié des dividendes et rachats d'actions du CAC. ■



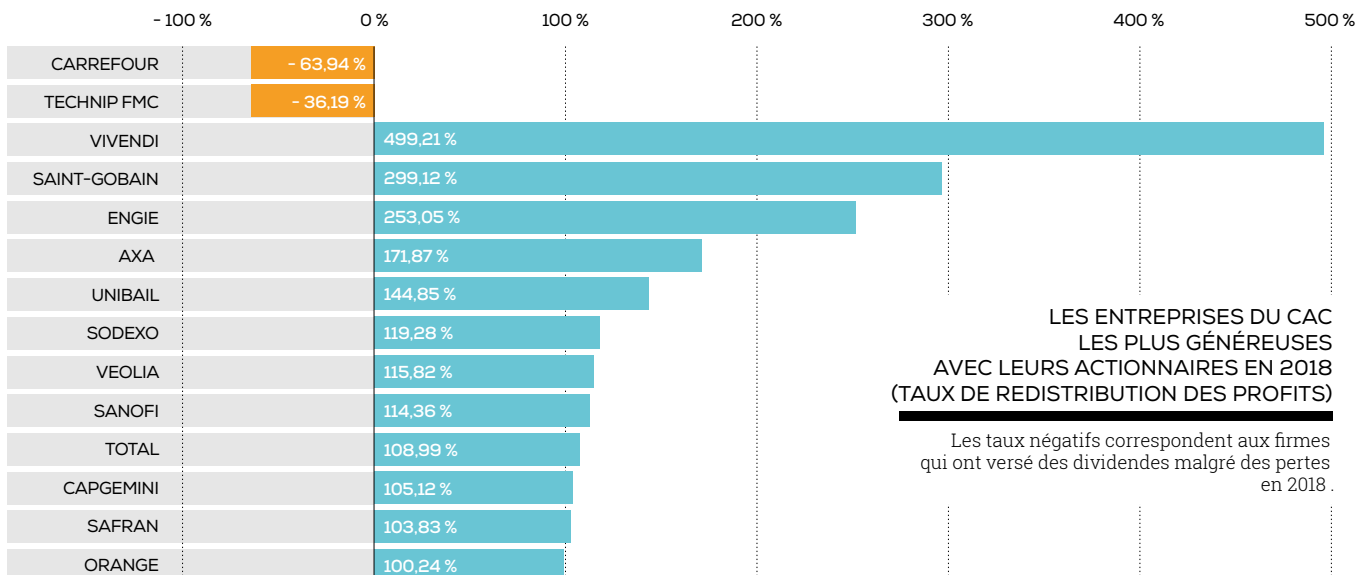
LES ENTREPRISES QUI REDISTRIBUENT LA PLUS GROSSE PART DE LEURS PROFITS AUX ACTIONNAIRES

Toutes les entreprises du CAC40 ont versé des dividendes aux actionnaires cette année, y compris Carrefour et TechnipFMC qui ont pourtant enregistré des pertes comptables. Douze autres firmes du CAC redistribuent davantage à leurs actionnaires (en comptant dividendes et rachats d'actions) qu'elles n'ont enregistré de profits – parfois bien davantage – au détriment de la trésorerie de l'entreprise. En tête du classement de la générosité envers les marchés financiers, on retrouve des entreprises habituées à ces excès, comme Engie

qui a redistribué deux fois et demie ses profits, ou Veolia. Selon le Basic et Oxfam, sur la période 2009-2016, les dividendes versés par Engie et Veolia représentaient déjà respectivement 333 % et 122 % de leurs bénéfices réels. D'autres firmes ont maintenu leurs dividendes malgré des résultats comptables en berne, comme Vivendi (qui a redistribué cinq fois ses profits à ses actionnaires, dont le premier est le groupe Bolloré) ou Saint-Gobain (qui a redistribué trois fois ses profits). Six firmes ont redistribué aux marchés financiers davantage que leurs profits

à la fois en 2017 et en 2018 : Capgemini, Carrefour, Engie, Sodexo, TechnipFMC et Veolia.

Parmi celles qui se distinguent au contraire par leur modération, on trouve ArcelorMittal, qui jusqu'il y a peu versait des milliards à ses actionnaires, ou encore ST, qui avait versé deux fois et demi ses bénéfices en 2017. Seule une poignée de firmes a versé aux actionnaires moins de la moitié de ses bénéfices aussi bien en 2017 qu'en 2018, principalement dans le secteur industriel (Airbus, Michelin, PSA, Renault – ainsi qu'Atos et Pernod Ricard). ■



DONNÉES À QUI PROFITE LE CAC ?

QUI SONT LES ACTIONNAIRES DU CAC40 ET COMBIEN ONT-ILS TOUCHÉ EN 2018 ?

Bernard Arnault et sa famille, BlackRock et l'État français : voilà les principaux bénéficiaires de l'inflation des dividendes versés par le CAC40. Par delà la diversité de l'actionnariat de chacune des entreprises de l'indice parisien, on peut distinguer trois grands profils : celles qui sont encore largement contrôlées par leur fondateur ou sa famille comme LVMH, Bouygues ou L'Oréal ; celles qui sont largement ouvertes sur les marchés financiers et notamment sur les grands investisseurs institutionnels comme BlackRock, tels Sanofi ou Total ; celles enfin qui sont liées à l'État français comme Engie, Orange ou Safran. Dans les trois cas, les politiques de dividendes semblent largement similaires.

LES CHAMPIONS DES DIVIDENDES

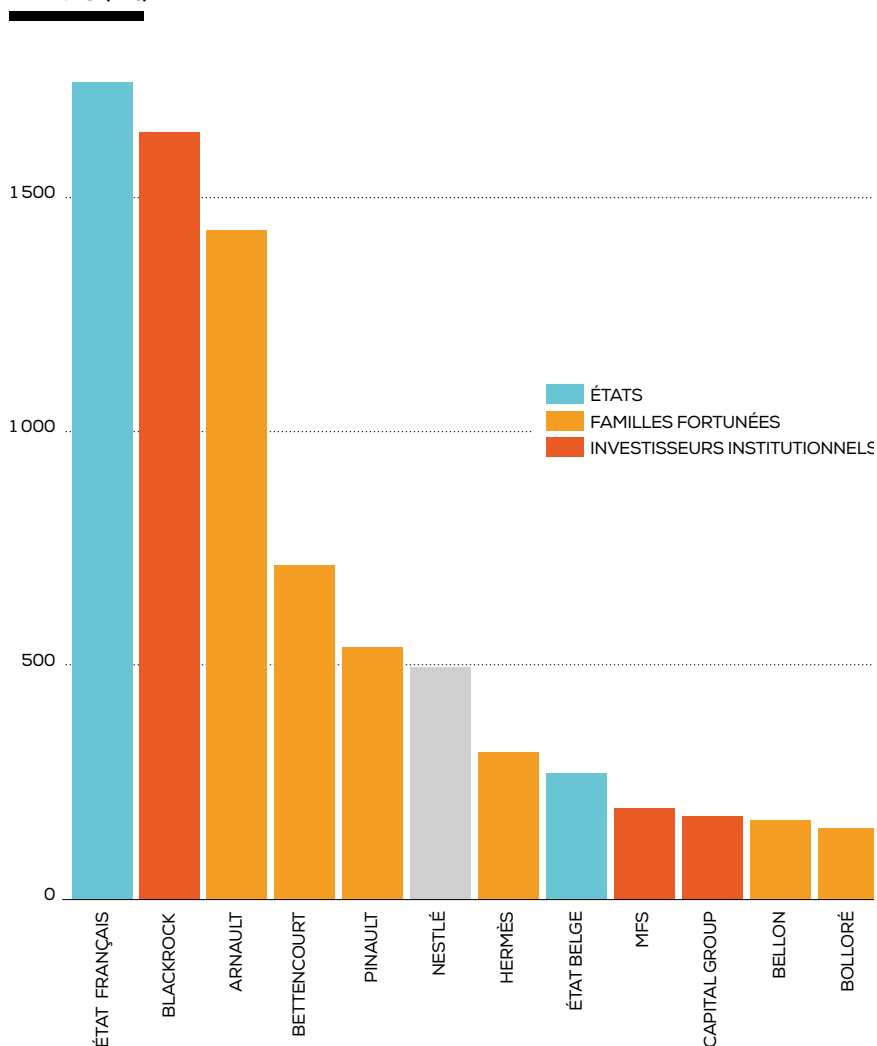
Le CAC40 est régulièrement critiqué pour la proportion importante de dividendes qu'il reverse aux marchés financiers. À qui profite concrètement cette générosité ?

En première place avec 1,76 milliard de dividendes touchés au titre de l'année 2018, on trouve l'État français, à travers ses participations directes et celles de Bpifrance et de la Caisse des dépôts. Engie (711 millions d'euros versés à l'État sous forme de dividendes) et Orange (426 millions) représentent les deux tiers de la cette somme.

Pas loin derrière, le fonds d'investissement BlackRock touche quant à lui 1,65 milliard d'euros de dividendes du CAC40 au titre de l'année 2018. Selon les informations publiques (voir ci-dessous), il est présent dans au moins 19 des groupes de l'indice boursier parisien, et probablement beaucoup plus. Il est notamment présent au capital des gros distributeurs de dividendes que sont Total, Sanofi et BNP Paribas.

En troisième position, le groupe familial Arnault émerge à 1,46 milliard d'euros de dividendes grâce au groupe LVMH et à sa participation au capital de Carrefour. En quatrième position avec 720 millions d'euros se trouve la famille Bettencourt, actionnaire de L'Oréal. ■

LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DE DIVIDENDES DU CAC 40 EN 2018 (M€)



UNE INFORMATION PARCELLAIRE

Tous les actionnaires du CAC40 ne sont pas connus, loin de là. Seule la détention de plus de 5% des actions d'un groupe doit être notifiée publiquement. Certains fonds d'investissements comme BlackRock sont passés maîtres dans l'art de « cacher » une partie de leur présence dans l'actionnariat de groupes en passant par plusieurs filiales différentes. De sorte que les chiffres donnés ici ne sont qu'indicatifs, particulièrement pour les investisseurs institutionnels qui disposent d'un grand nombre de petites participations invisibles.

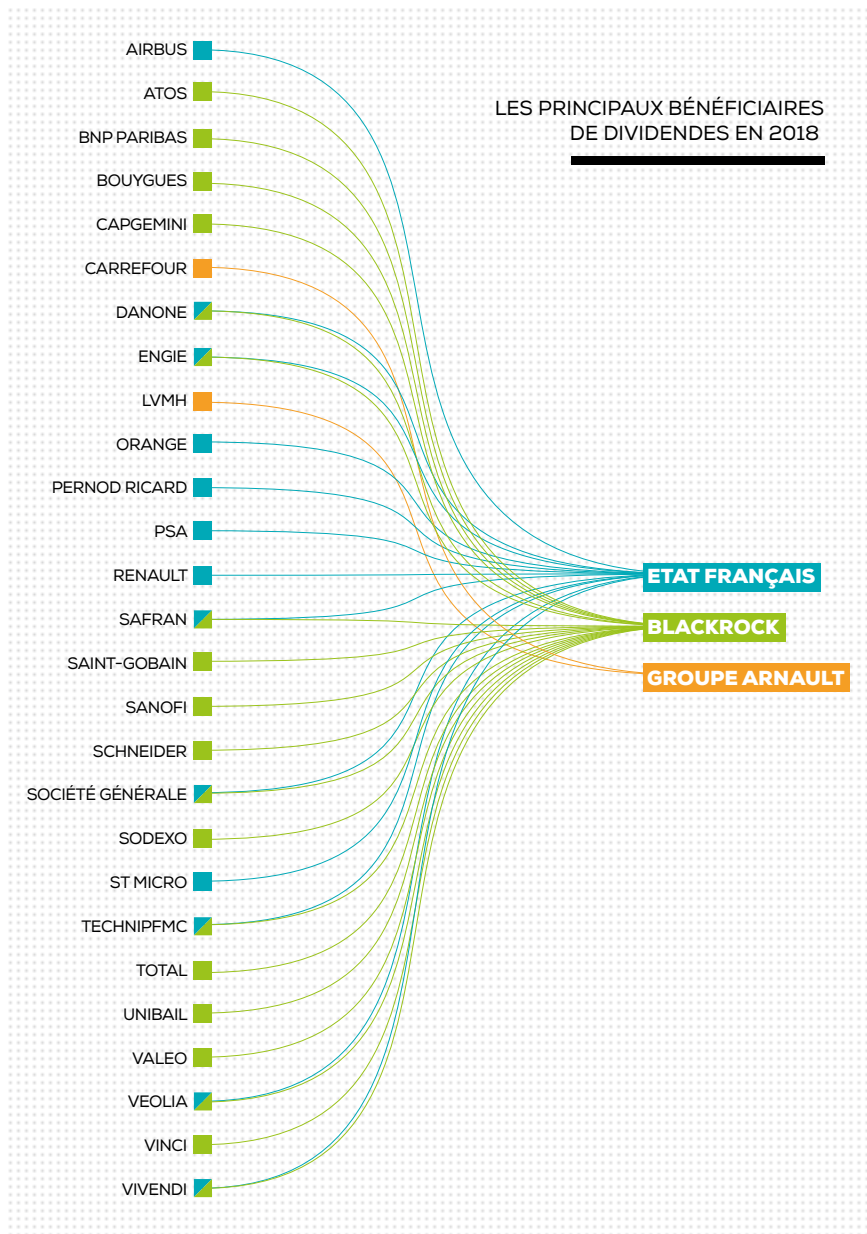
Une étude réalisée par Euronext en janvier 2019 (elle aussi sur la base de données partielles) estimait que le fonds d'investissement Vanguard détenait 2% du capital du CAC40, et BlackRock 1,9%. Sur la base de cette estimation, le premier pourrait avoir touché lui aussi plus d'un milliard d'euros de dividendes en 2018. ■

LE CAC, PARADIS DES MILLIARDAIRES

Avec l'entrée dans le CAC40 de Hermès et de Dassault Systèmes, l'indice parisien apparaît plus que jamais dominé par les grandes familles fortunées. Selon l'étude Euronext précédemment citée, le groupe Arnault est depuis 2017 le premier actionnaire du CAC40 avec 3,9% du capital, contre seulement 2,7% pour l'État français. Ce sont désormais 13 des entreprises sur 40 du CAC qui sont directement liées à une grande fortune. Ce qui représente plusieurs milliards d'euros redistribués par les grandes entreprises françaises aux super-riches sous forme de dividendes. ■

13/40

13 DES 40
ENTREPRISES
DU CAC SONT
DIRECTEMENT LIÉES
À UN MILLIARDAIRE
ET À SA FAMILLE.



L'ÉTAT, UN ACTIONNAIRE TOUJOURS AUSSI GOURMAND

Paradoxe ? Parmi les entreprises qui se montrent les plus généreuses en termes de dividendes et de rachats d'actions, on retrouve systématiquement... les entreprises dont l'État français est actionnaire. Comme si celui-ci maintenait une présence dans l'économie non pas pour développer une politique industrielle ou des projets d'intérêt général, mais au contraire siphonner du liquide pour boucler son budget. C'est le cas pour Engie, dont l'État détenait encore directement et indirecte-

ment un quart des actions fin 2018. Mais aussi pour Orange (100% de ses profits redistribués aux actionnaires en 2018), Safran (104%), TechnipFMC (600 millions de dividendes et rachats d'actions en 2018 malgré des pertes) ou même Veolia, dont la Caisse des dépôts reste un actionnaire significatif. C'est moins le cas pour les participations industrielles (Airbus, Renault, PSA). Au total, l'État français a donc touché directement ou indirectement 1,76 milliard d'euros du CAC40 en 2018, sans compter les rachats d'actions. ■

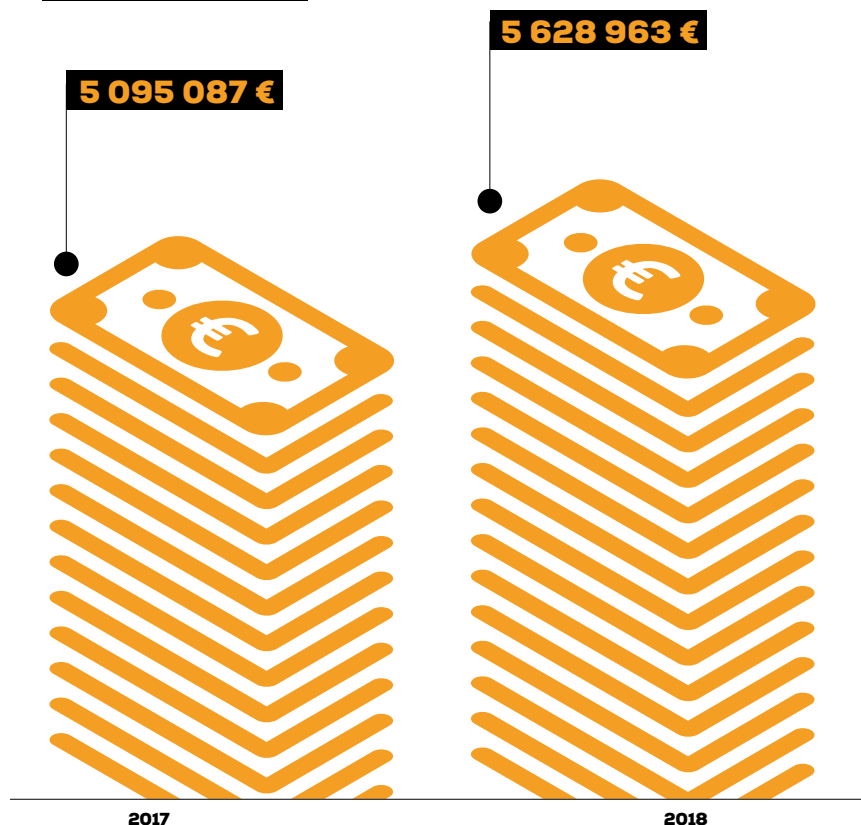
DONNÉES DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES AU SERVICE DE QUI ?

RÉMUNÉRATIONS PATRONALES : VERS DE NOUVEAUX SOMMETS

Tout comme les actionnaires, les patrons du CAC40 continuent à tirer leur épingle du jeu en 2018. Leur rémunération annuelle moyenne a encore augmenté de 10%, à 5,63 millions d'euros, malgré la baisse des profits enregistrés par leurs entreprises en 2018. Ce chiffre cache cependant des situations contrastées : certains dirigeants du CAC40 ont renoncé à une part de leur rémunération, tandis que d'autres ont touché de copieuses primes exceptionnelles.

5,63 MILLIONS D'EUROS : LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE MOYENNE D'UN PATRON DU CAC40, EN HAUSSE DE 10%

Les patrons du CAC40 ont touché 225 millions de rémunération au titre de l'année 2018, soit 5,63 millions en moyenne. Cela représente une hausse de 10% par rapport à 2017, où la rémunération moyenne s'établissait à 5,1 millions d'euros (sur le même périmètre). Une hausse qui ne tient qu'en partie à l'arrivée de Dassault Systèmes (avec le niveau de rémunération astronomique de son patron Bernard Charlès) dans le CAC, puisqu'à périmètre comparable avec le CAC40 dans sa composition de 2017, la hausse serait tout de même de 6%. ■

RÉMUNÉRATION MOYENNE
D'UN PATRON DU CAC40

BERNARD CHARLÈS
DE DASSAULT SYSTÈMES
ET **FRANÇOIS-HENRI**
PINAULT DE KERING
ÉMARGENT À 23
ET 22 MILLIONS D'EUROS
ANNUELS RESPECTIVEMENT.

LES PLUS BELLES AUGMENTATIONS ET LES BAISSSES LES PLUS SIGNIFICATIVES

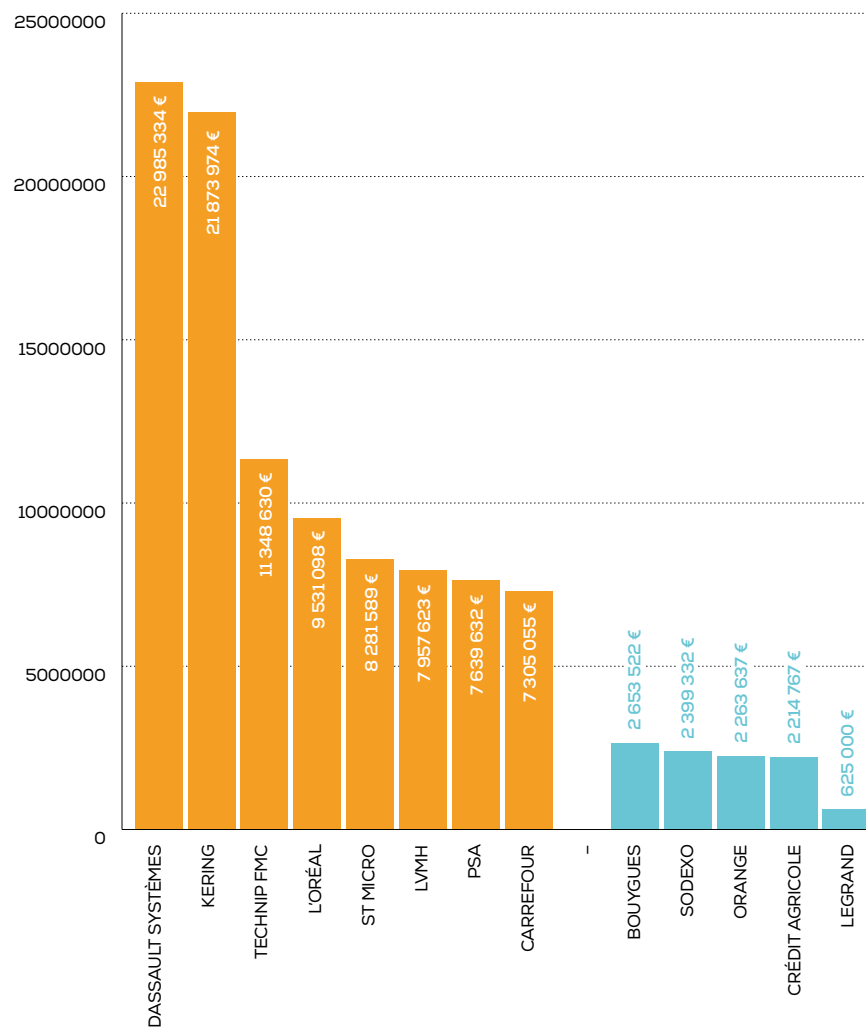
La hausse la plus spectaculaire est sans surprise celle de François-Henri Pinault, passée de 3,3 à 22 millions d'euros entre 2017 et 2018, soit une multiplication par 6,6. Le profit généré par Kering a augmenté parallèlement de 50%. Les patrons de Publicis et de STMicro ont vu leur rémunération presque doubler (multiplication par 1,72 et 1,65 respectivement). Les baisses les plus spectaculaires se trouvent du côté de Legrand (-65%), Sodexo et Atos (-55%). ■

LES PATRONS LES MIEUX ET LES MOINS BIEN PAYÉS DU CAC

Deux patrons se distinguent cette année par leur rémunération : Bernard Charlès de Dassault Systèmes et François-Henri Pinault de Kering, qui émargent à 23 et 22 millions d'euros annuels respectivement. En 2017, la rémunération maximale d'un patron du CAC40 n'était « que » de 11,2 millions d'euros, pour Douglas Pferdehirt, le patron américain de TechnipFMC. Pour Bernard Charlès, ce niveau de rémunération est quasi habituel puisqu'il a déjà touché 15 millions d'euros en 2017 (où son entreprise Dassault Systèmes n'était pas encore dans le CAC). En ce qui concerne l'héritier de la fortune Pinault, dont le père avait reproché en juin 2018, à Emmanuel Macron de « *ne pas comprendre les petites gens* », cette rémunération record tient au versement d'une prime exceptionnelle. Derrière ces deux patrons très grassement rémunérés, on trouve à nouveau celui de TechnipFMC (11,3 millions d'euros en 2018), puis celui de L'Oréal Jean-Paul Agon (9,5 millions).

À l'autre bout du classement, c'est le PDG de Legrand Gilles Schnepf qui se distingue. Il ne touchera « que » sa rémunération fixe normale de 625 000 euros. C'est le seul patron du CAC40 à toucher moins de 1 million d'euros. Également parmi les moins bien lotis (ou les plus raisonnables, selon les interprétations), on trouve les patrons du Crédit agricole et d'Orange, avec 2,2 millions d'euros de rémunération annuelle. ■

LES PATRONS LES MIEUX ET LES MOINS BIEN PAYÉS DU CAC EN 2018



GRAND ÉCART ENTRE PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE ET RÉMUNÉRATION PATRONALE

Tout comme le versement de dividendes, l'évolution des rémunérations des patrons du CAC40 semble largement décorrélée de la performance de leurs entreprises. Symbole de cette déconnexion : le patron de Carrefour, qui s'est adjugé une augmentation de 27%, à 7,3 millions d'euros contre 5,7 en 2017, alors que son entreprise a enregistré des pertes comptables en 2018. La rémunération du patron de Kering augmente dix fois

plus vite d'une année sur l'autre que les bénéfices de son entreprise, celle du patron de Dassault Systèmes cinq fois plus vite. Celle du patron de Publicis a augmenté 26 fois plus vite que les profits de son groupe...

On trouve également 7 entreprises où la rémunération patronale a augmenté d'une année sur l'autre malgré des résultats en baisse : Air liquide, Capgemini, Michelin, Safran, TechnipFMC, Unibail et Vivendi. ■

LA RÉMUNÉRATION DU PATRON DE PUBLICIS AUGMENTE 26 FOIS PLUS VITE QUE LES PROFITS DE SON GROUPE.

TOP 5 RETRAITES DORÉES, PRIMES EXCEPTIONNELLES, SALAIRES STRATOSPHERIQUES, INDEMNITÉS ET AVANTAGES EN NATURE

LES RÉMUNÉRATIONS PATRONALES QUI ONT FAIT TACHE EN 2018

Cela commencerait presque à devenir répétitif. Cette année a connu son nouveau lot de scandales autour de l'explosion des rémunérations patronales. En moyenne, selon le cabinet Proxinvest, les rémunérations des grands patrons français ont progressé deux fois plus vite que celles des employés de leur groupe¹. Des rémunérations qui sont aussi totalement déconnectées de la performance sociale, environnementale ou même économique des entreprises. Les patrons d'aujourd'hui ne semblent même plus au service de leurs entreprises, mais de leurs propres intérêts et de ceux des marchés financiers.



CLARA GIRAUD

CARLOS GHOSN : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

En novembre 2018, Carlos Ghosn, l'emblématique PDG de Renault – mais aussi de l'alliance Renault-Nissan et président non exécutif de Nissan et Mitsubishi Motors –, était écroulé au Japon à la surprise générale. Il est notamment accusé d'avoir sous-déclaré ses revenus issus de l'achat et de la vente d'actions, ainsi que d'avoir utilisé les fonds de l'entreprise à des fins personnelles. Il a depuis été démis de la plupart de ses fonctions. Au-delà des fraudes présumées, le cas de Carlos Ghosn est surtout le reflet exacerbé de dérives au sommet des grandes multinationales. Dérives en termes de rémunération et de privilèges, tout d'abord. Le patron de Renault figure depuis des années parmi les mieux payés du CAC40, alors même que sa rémunération en tant que PDG de Renault s'ajoutait à celles liées à ses fonctions au sein de Nissan, Mitsubishi et

de l'alliance Renault-Nissan, dont le siège est aux Pays-Bas. Au total, il recevait une rémunération tournant officiellement entre 12 et 15 millions d'euros tous les ans. Dérives aussi en termes de transparence



LE CAS DE CARLOS GHOSN EST SURTOUT LE REFLET EXACERBÉ DE DÉRIVES AU SOMMET DES GRANDES MULTINATIONALES.

de ces rémunérations. Dans ce domaine, l'impunité continue à être la règle. La généralisation progressive du « *say on pay* » - autrement dit le droit des actionnaires de se prononcer sur la rémunération des dirigeants – ne signifie en rien que ces rémunérations soient désormais sous contrôle des diverses parties prenantes de l'entreprise et encore moins de la société dans son ensemble. En 2016, le package de rémunération de Carlos Ghosn avait été refusé par l'assemblée générale des actionnaires de Renault, du fait notamment de l'opposition du gouvernement français. Il n'en avait pas moins été finalement validé par le conseil d'administration du groupe automobile. Enfin, le cas de Carlos Ghosn est aussi emblématique de la personnalisation à »

¹ <http://www.proxinvest.fr/?p=5316>

>>> outrance de la direction des grandes multinationales. Il a cultivé sa réputation de « *cost killer* », présidant seul à la destinée de près d'un demi-million de salariés de par le monde, jusqu'à faire l'objet d'une quasi-vénération au Japon. Il s'est aussi érigé en garant incontournable de l'alliance Renault-Nissan, ce qui lui a permis de maintenir sa position en dépit de scandales comme celui des cadres licenciés en 2011 en raison d'accusations fabriquées d'espionnage au profit de la Chine. ■

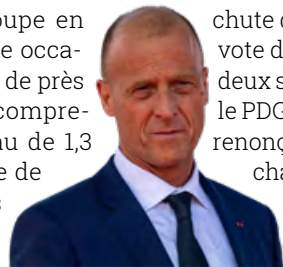
THIERRY PILENKO : PRIME À LA CASSE

Thierry Pilenko, ancien PDG de l'entreprise parapétrolière Technip, va quitter l'entreprise, désormais fusionnée avec l'américaine FMC, avec une indemnité de départ plutôt confortable : près de 14 millions d'euros au total. L'annonce a fait tache alors que le groupe TechnipFMC, issu de la fusion, affiche 1,9 milliard de dollars de pertes en 2018. Le patron de TechnipFMC, Doug Pferdehirt, était en 2017 le mieux payé du CAC40 avec plus de 11,2 millions d'euros de rémunérations. Thierry Pilenko, son numéro 2, n'était déjà pas très loin derrière. En additionnant dividendes et rachats d'actions, TechnipFMC était aussi en 2017 l'entreprise du CAC40 la plus généreuse envers ses actionnaires, auxquels elle a versé directement et indirectement plus de deux fois ses bénéfices pour l'année. Cette année, elle a encore augmenté ses dividendes et rachats d'actions en dépit de ses pertes comptables.

Du côté des salariés et de leurs représentants, le tableau est tout autre. Beaucoup estiment que la fusion s'est faite au détriment des intérêts français, et que le départ de Thierry Pilenko ne fait qu'officialiser le passage de l'entreprise sous pavillon américain. Les mauvais résultats de Technip et les réorganisations et suppressions d'emplois en série semblent avoir entraîné - déjà avant la fusion - une vague de souffrance au travail au niveau du siège, avec plusieurs suicides. ■

TOM ENDERS : RETRAITE EN OR MASSIF

Un retraité favorisé : le patron allemand d'Airbus, Tom Enders, qui a quitté le groupe en avril 2019. Il touche à cette occasion un « package » record de près de 40 millions d'euros, comprenant une retraite chapeau de 1,3 million par an, une clause de non concurrence de plus de 3 millions d'euros et des plans de distribution d'ac-



tions gratuites. La société mère Airbus étant de droit néerlandais, ce « parachute doré » n'a pas été soumis au vote des actionnaires. Suite à ces deux scandales, Emmanuel Faber, le PDG de Danone, a annoncé qu'il renonçait pour sa part à sa retraite chapeau ainsi qu'à son indemnité de non-concurrence, d'une valeur estimée à 28 millions d'euros. ■

FRANÇOIS-HENRI PINAULT : UNE ANNÉE « EXCEPTIONNELLE »

Les rémunérations 2018 ont été particulièrement confortables chez Kering. Le PDG François-Henri Pinault a vu la sienne se porter à 21,87 millions d'euros. Pourtant, son salaire fixe n'est « que » de 1,2 million d'euros. Ce qui explique cette explosion est la « part variable pluriannuelle » de 18,63 millions d'euros, directement liée à la performance boursière du groupe de luxe. Le numéro 2 de Kering Jean-François Palus s'en tire lui aussi très bien avec 12,68 millions d'euros, dont 8,63 de part variable pluriannuelle. Soit davan-



tage que 38 patrons du CAC40. C'est une illustration de la part croissante des rémunérations dites « exceptionnelles » - en réalité de plus en plus régulières - dans les sommes touchées par les PDG des firmes françaises. Aucun risque cependant que ces rémunérations soient rejetées en assemblée générale des actionnaires, puisque la holding de la famille Pinault, Artemis, détient plus de 57% des droits de vote. ■

LES RÉMUNÉRATIONS DITES « EXCEPTIONNELLES »
- EN RÉALITÉ DE PLUS EN PLUS RÉGULIÈRES -
REPRÉSENTENT **UNE PART CROISSANTE**
DES SOMMES TOUCHÉES PAR LES PDG
DU CAC40.

QUAND LES ACTIONNAIRES DONNENT DE LA VOIX

Le vote des actionnaires des sociétés cotées sur la rémunération des dirigeants est désormais contraignant. La firme parapétrolière CGG, en pleine crise, a le au printemps 2019 le douteux honneur d'être la première à voir la rémunération proposée pour sa patronne rejetée par l'AG. Plusieurs autres entreprises, comme Valeo, Atos ou Total, ont modifié ou retiré certaines résolutions relatives à la rémunération de leurs dirigeants avant de les soumettre aux actionnaires, pour s'éviter l'affront d'un vote négatif. Le score moyen d'approbation des rémunérations patronales pour 2018 s'établit encore néanmoins à 82 %. Tout porte à croire que sans ces nouvelles dispositions légales et les frémissements de rébellion qu'elles ont suscités parmi les actionnaires, les rémunérations des patrons du CAC40 auraient augmenté encore plus fortement en 2018. ■

DONNÉES LES SALARIÉS VOIENT LEUR PART DU GÂTEAU SE RÉDUIRE

DES ENTREPRISES DE PLUS EN PLUS INÉGALITAIRES

En 2018, les groupes du CAC40 ont dépensé moins pour leurs salariés, et le fossé entre les rémunérations patronales et les sommes versées aux employés s'est encore élargi. Désormais, un patron « vaut » autant que 115 salariés moyens de son entreprise... et bien plus si l'on pouvait comparer les émoluments des dirigeants du CAC aux salaires minimaux pratiqués par leurs firmes.

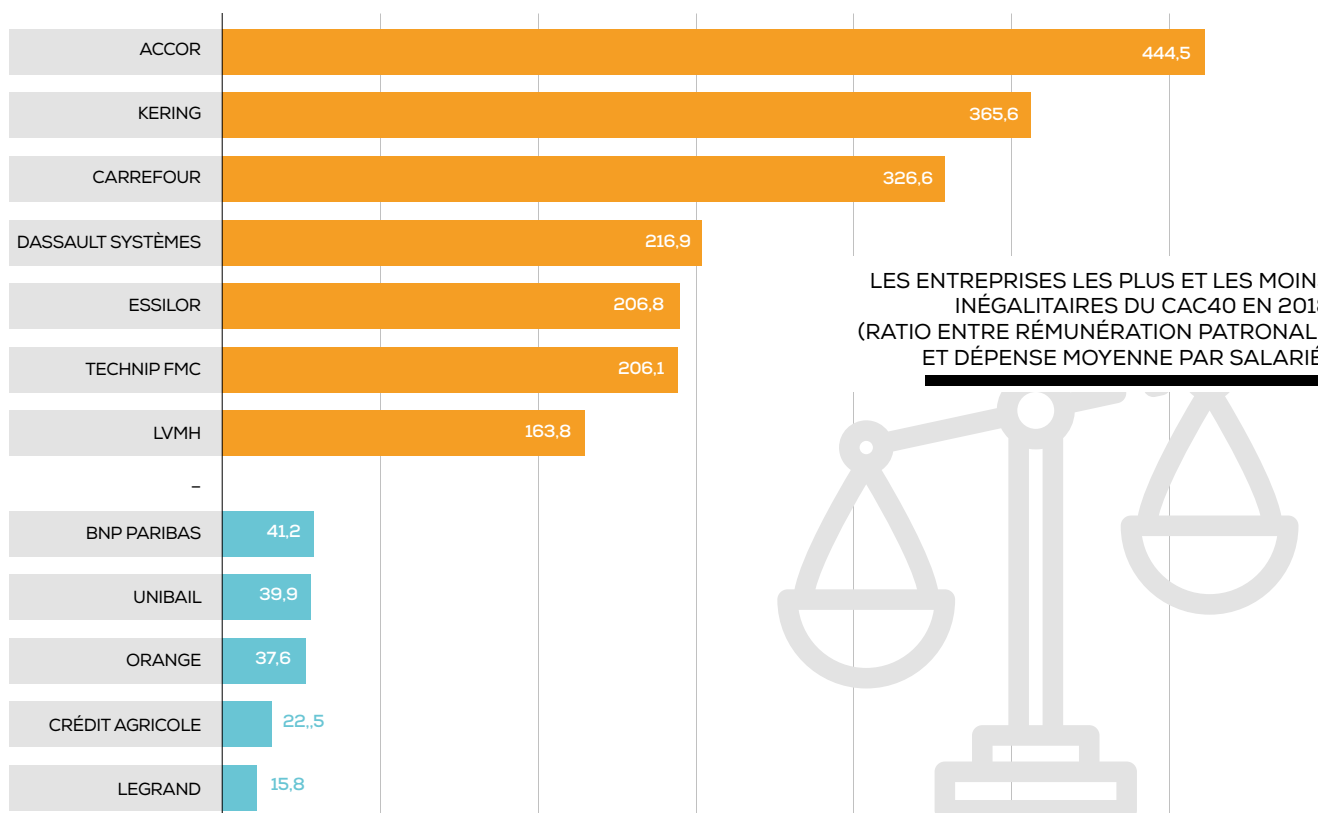
EN MOYENNE, UN PATRON DU CAC40 GAGNE AUTANT QUE 115 SALARIÉS

Les grandes entreprises françaises sont de plus en plus inégalitaires. En 2018, le ratio entre la rémunération des patrons du CAC40 et les dépenses moyennes par salarié s'établissait à 115, contre 110 en 2017. En d'autres termes, un salarié moyen doit travailler 115 jours pour que son entreprise lui consacre autant d'argent qu'à son patron en un jour. Il s'agit bien des dépenses moyennes par salarié et non des salaires minimaux, dont les montants ne sont généralement pas rendus publics.

En 2018, les groupes les plus inégalitaires étaient Accor (avec un ratio de 445) et Kering (avec un ratio de 366), illustrant dans le premier cas la faiblesse des dépenses moyennes par salarié dans le groupe, et dans le deuxième cas l'explosion de la rémunération de François-Henri Pinault. Ils sont suivis par Carrefour (327), Dassault Systèmes, Essilor et TechnipFMC. Toutes étaient déjà parmi les firmes les plus inégalitaires en 2017. Les moins inégalitaires, à l'inverse, sont Legrand (ratio de 15,8), Crédit agricole (22,5), Orange (37,6) et Unibail (39,9). ■



EN 2018, LES **GROUPES LES PLUS INÉGALITAIRES** ÉTAIENT **ACCOR** (AVEC UN RATIO DE 445) ET **KERING** (AVEC UN RATIO DE 366).



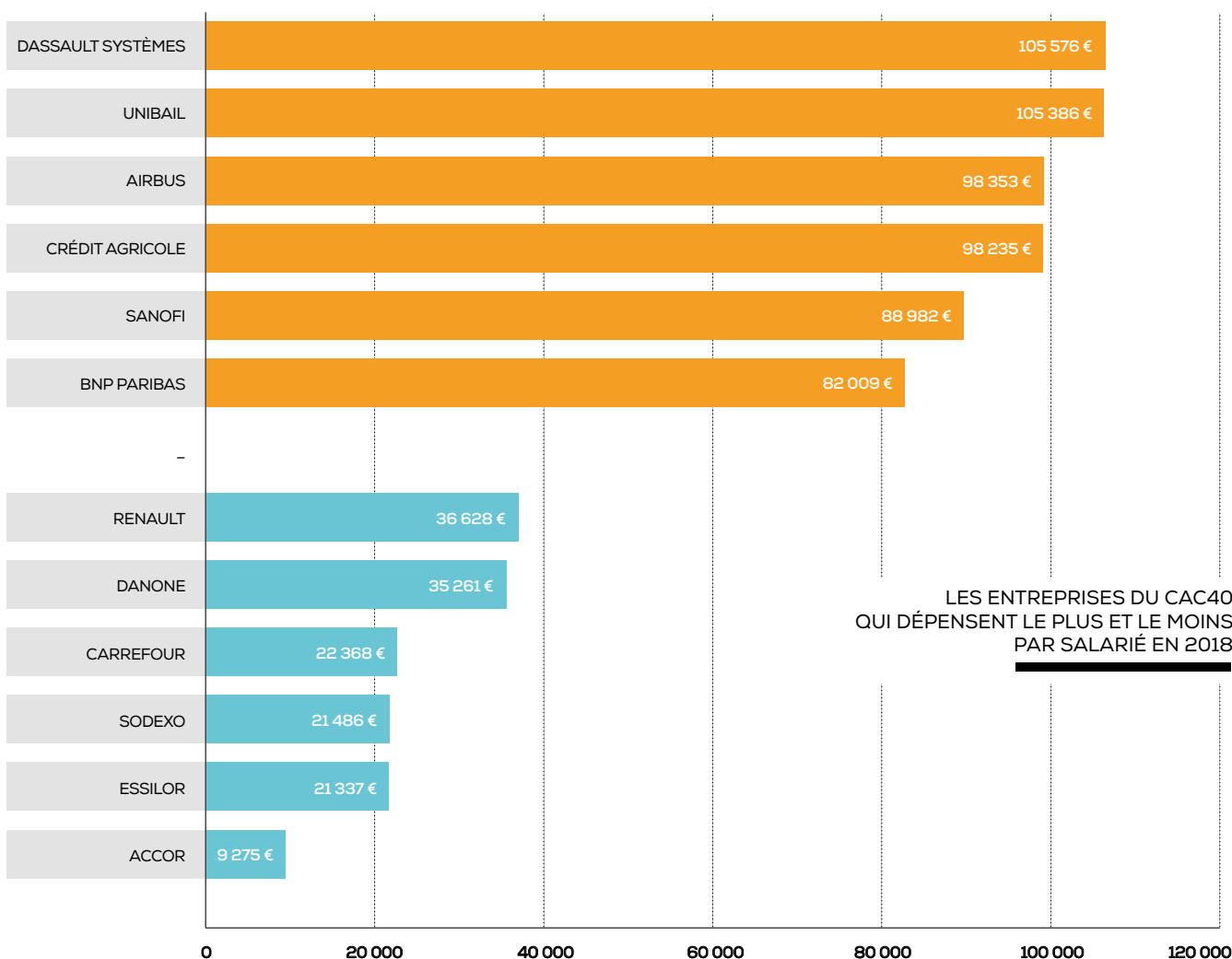
LES ENTREPRISES DU CAC40 DÉPENSENT MOINS POUR LEURS SALARIÉS

Si l'on voulait une preuve du partage de plus en plus déséquilibré des richesses au sein des grandes entreprises françaises, elle est là. Entre 2017 et 2018, les dépenses moyennes par salariés des groupes du CAC40 ont baissé de 1,15% en moyenne – tandis que dividendes et rémunérations patronales augmentaient de 15 et 10% respectivement. Traditionnellement, la redistribution d'une partie des bénéfices produits par l'entreprise aux salariés était un moyen de les motiver, voire d'acheter la paix sociale en cas de restructuration et de suppressions d'emploi. Au vu des chiffres de cette année, c'est de moins en moins vrai. ■

LES FIRMES QUI DÉPENSENT BEAUCOUP POUR LEURS SALARIÉS, ET CELLES QUI DÉPENSENT PEU

Peu de groupes du CAC40 publient des informations sur les salaires minimaux ou moyens en leur sein. Les chiffres sont rendus plus difficiles à manipuler encore du fait de l'éparpillement international des effectifs, avec des systèmes sociaux peu comparables entre eux. La mesure que nous adoptons ici est la « dépense moyenne par salarié », autrement dit les charges de personnel (salaires, cotisations sociales et autres) divisées par l'effectif total du groupe. La dépense moyenne par salarié en 2018 s'établissait à 57 300 euros sur l'ensemble du CAC40 pour 2018, contre 57 997 euros en 2017. Ces chiffres ne reflètent donc pas ce que touchent effectivement les salariés à la fin de chaque mois. En revanche, ils mettent clairement en lumière le profil

social différencié des différents groupes qui composent le CAC40. Parmi ceux qui dépensent le plus pour leurs salariés, on trouve des entreprises à effectif relativement réduit comme Dassault Systèmes ou Unibail-Rodamco. Ils sont suivis par Airbus, Crédit agricole, Sanofi, BNP Paribas et Axa. Autrement dit, des firmes du secteur financier ou avec une importante activité de recherche. À l'autre bout du classement, les firmes qui dépensent le moins pour leurs salariés relèvent du secteur de l'hospitalité, de la restauration et de la grande distribution (Accor, Sodexo et Carrefour) avec probablement une proportion plus forte d'emplois à temps partiel. Essilor et Danone se distinguent également par des dépenses par salarié relativement basses. ■



TOP 5 MÉCÉNAT, FILIALES EN SUISSE, SECRET, RESCRITS FISCAUX ET SANCTIONS RECORD

PAS BESOIN D'ALLER DANS DES ÎLES TROPICALES POUR OPTIMISER SES IMPÔTS

L'année écoulée n'ayant pas connu de grand scandale d'évasion fiscale sur le modèle des « LuxLeaks » ou des « Panama Papers », ce sont les pratiques d'évitement fiscal des grands groupes plus près de chez nous, voire en France même, qui ont le plus retenu l'attention. Évitement fiscal qui emprunte parfois des voies auxquelles on ne s'attendrait pas, comme celle du mécénat.



ACAZORZI

LE MÉCÉNAT COMME OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

Suite à l'incendie de Notre-Dame, milliardaires et multinationales se sont bousculés pour offrir des millions d'euros pour la reconstruction du monument. Mais le premier effet de cette générosité apparente a été de relancer le débat sur les exonérations fiscales liées au mécénat, créées par la loi Aillagon de 2003. Le mécénat, un nouvel outil d'optimisation fiscale à disposition des multinationales ? Difficile de ne pas se poser la question lorsque l'on constate, avec la Cour des comptes dans un rapport publié fin 2018, qu'une poignée de très grosses entreprises concentrent l'essentiel des réductions fiscales au titre de la loi Aillagon. En 2016, les 36 plus grandes entreprises représentaient à elles seules les trois quarts des réductions fiscales consenties au titre de cette loi : 432 millions

d'euros. Et environ 250 millions d'euros pour les cinq premières firmes, dont les magistrats de la rue Cambon taisent le nom mais qu'il n'est pas trop difficile d'identifier parmi les ténors du CAC40. Un exemple en particulier ne peut manquer d'attirer l'attention : celui de la Fondation Louis Vuitton, inaugurée en 2016 dans le bois de Boulogne à Paris, lieu d'expositions de prestige voulu par le PDG de LVMH Bernard Arnault. Le coût de cet édifice conçu par l'architecte star Frank Gehry, initialement estimé à 100 millions d'euros, aura finalement été selon les magistrats de la Cour des comptes de 790 millions. Mais LVMH aura pu décompter de son impôt sur les bénéfices (via diverses sociétés du groupe) environ 518 millions grâce à la niche fiscale sur le mécénat. Beaucoup s'étonnent d'ailleurs de ces coûts exor-

bitants affichés par le groupe LVMH et l'entreprise en charge de la construction, Vinci, sans commune mesure avec ceux observés sur d'autres projets comparables. ■

UNE POIGNÉE DE TRÈS GROSSES ENTREPRISES CONCENTRENT L'ESSENTIEL DES RÉDUCTIONS FISCALES AU TITRE DU MÉCÉNAT.

KERING SOLDE UN SCANDALE FISCAL À 1,25 MILLIARD D'EUROS EN ITALIE

Le géant français du luxe a fini par se mettre d'accord au printemps 2019 avec la justice italienne pour payer un montant d'impôts supplémentaire de 1,25 milliard d'euros. En cause : des pratiques d'optimisation fiscale de sa filiale Gucci via la Suisse. *Mediapart*, qui avait révélé l'affaire avec des médias européens, avait évoqué de son côté une fraude fiscale de 2,5 milliards d'euros, concernant non seulement l'Italie mais aussi la France, et allant au-delà de Gucci. Une plainte au pénal a été déposée en Suisse. Selon une enquête de l'ONG suisse Public Eye, près de 70% des profits de Kering avaient été localisés en Suisse, dans la vallée du Tessin, pour l'année 2012, alors que seulement 2% des employés du groupe y travaillaient. ■

70 %

DES PROFITS DE KERING POUR 2012 ÉTAIENT LOCALISÉS EN SUISSE DANS LA VALLÉE DU TESSIN, QUI NE REPRÉSENTAIT QUE 2 % DES EMPLOYÉS DU GROUPE.

SANCTION EUROPÉENNE POUR ENGIE, AMENDE FRANÇAISE POUR UBS

En 2018, la Commission européenne a contraint Engie à verser 120 millions d'euros au Luxembourg au titre d'impôts non acquittés. Le groupe énergétique avait placé plusieurs milliards d'euros dans des filiales luxembourgeoises, où un arrangement fiscal avec le gouvernement du Grand-Duché aurait permis que certains bénéfices soient taxés à seulement 0,03%.

UBS, première banque privée mondiale, a finalement été condamnée en mars 2019

par la justice française à une amende historique de 3,7 milliards d'euros, pour démarchage bancaire illégal et blanchiment aggravé de fraude fiscale en France. Près de 23 milliards d'euros auraient quitté la France pour être hébergés dans des comptes en Suisse. La banque devra également s'acquitter de 800 millions d'euros de dommages et intérêts. Ses avocats ont annoncé qu'ils feront appel. Plusieurs dirigeants de la banque ont aussi été condamnés à des amendes et des peines de prison avec sursis. ■

LES MULTINATIONALES PAIENT NETTEMENT MOINS D'IMPÔT QUE LES PETITES ENTREPRISES

Dans la plupart des pays européens, les multinationales paient nettement moins d'impôts que ne le suggère le taux d'imposition officiel¹. La palme en la matière revient au Luxembourg où le taux d'imposition théorique est de 29%, mais où les multinationales ne reversent au fisc en moyenne que 2% de leurs bénéfices, grâce à des arrangements du type de ceux dénoncés dans le scandale des « LuxLeaks ». Le phénomène concerne non seulement des pays réputés pour leurs largesses fiscales comme les Pays-Bas (10% d'imposition effective contre un taux nominal de 25%) ou la Belgique (14% au lieu de 35%), mais également des pays comme la France (17% au lieu de 33%) ou l'Allemagne (20%

au lieu de 30). Les exceptions sont la Grèce (28% de taux effectif contre 24% de taux nominal) et deux pays dont le taux d'imposition est déjà faible : l'Irlande (16% de taux effectif contre 13% de taux nominal) et la Roumanie (17 contre 16%).

Il s'agit bien d'un phénomène spécifiquement européen. Par comparaison, les taux d'imposition effectifs pratiqués par d'autres pays de l'Europe hors UE (comme la Norvège) ou d'autres continents sont beaucoup plus proches de leur taux nominal - et dans de nombreux cas, plus élevés. L'étude confirme également que dans la plupart des pays européens, plus une entreprise est grande, plus son taux d'imposition est faible. Au final, le taux d'imposition effectif moyen de l'UE tourne autour de 15%, alors que la moyenne du taux nominal est de 23%. ■

¹ <https://www.greens-efa.eu/en/article/document/effective-tax-rates-for-multination-companies-in-the-eu/>

EN FRANCE, L'OPACITÉ FISCALE SE PORTE TOUJOURS BIEN

Les autorités françaises ont partiellement supprimé, à l'automne 2018, le « verrou de Bercy », autrement dit le monopole de l'administration sur les poursuites en matière de fraude fiscale. Ce « verrou » était au centre des critiques en raison du très faible nombre d'affaires effectivement portées devant les tribunaux par les ministères, et pour l'opacité des décisions prises dans ce

domaine par le fisc. Malgré les aménagements apportés, la justice ne pourra toujours pas s'auto-saisir ni examiner les affaires de manière autonome. Parallèlement, le gouvernement a également créé un dispositif de « partenariat fiscal » entre grandes entreprises et l'administration, basé sur une « *relation de confiance* ». Engie, Total, BPCE, Nestlé et General Electric seront parmi les pre-

mières à en bénéficier. Il a également annoncé que le recours aux rescrits (ces arrangements fiscaux confidentiels au centre du scandale des LuxLeaks) serait facilité. Autre sujet sur lequel l'opacité continue à régner : le montant des aides publiques aux entreprises, et notamment celui des crédits d'impôt comme le CIR (crédit impôt recherche) ou le CICE (crédit impôt compétitivité emploi). ■

DONNÉES LES VRAIS CHIFFRES DE LA FISCALITÉ

DES MILLIERS DE FILIALES POUR DES IMPÔTS RÉDUITS

Entre 2010 et 2017, l'impôt sur les sociétés versé par le CAC40 a baissé de plus de 6% en valeur absolue, tandis que ses bénéficiaires augmentaient parallèlement de plus de 9%... et les dividendes de 40%. Entre scandales de grande ampleur et optimisation fiscale au quotidien, l'impératif de réduire ses impôts – et donc sa contribution à l'intérêt général – pour mieux servir les actionnaires est désormais bien enraciné dans le CAC40. Au cœur de cet évitement fiscal : la structuration des groupes en milliers de filiales de par le monde, dont une proportion significative sont ancrées dans des paradis fiscaux.

PLUS DE 16 000 FILIALES, DONT 14% DANS DES PARADIS FISCAUX

Comprendre les stratégies d'évitement fiscal des multinationales implique de comprendre la manière dont elles sont structurées juridiquement en une pléthore de filiales aux quatre coins du monde. Si la plupart de ces filiales sont établies en vue d'une activité réelle, d'autres le sont pour alléger l'ardoise fiscale du groupe, typiquement en logeant certains profits dans des pays ou des territoires où ils seront peu ou pas taxés : les fameux « paradis fiscaux ». Si toutes les entreprises du CAC40 ont recours à des degrés divers à ces paradis fiscaux, l'information qu'elles divulguent à ce sujet est très variable. Certaines comme Engie ou Vinci rendent publiques des listes exhaustives où l'on trouve des centaines de filiales, avec leur pays d'implantation. D'autres ne fournissent que le nom des principales filiales, quelques

dizaines. Au total, ces informations plus ou moins exhaustives permettent de retrouver la trace de 16 613 filiales du CAC40 partout dans le monde.

Un peu moins de 2400 de ces filiales, soit 14,4%, sont localisées dans des pays ou des territoires considérés comme des paradis fiscaux ou judiciaires – parfois des îles plus ou moins éloignées comme les Bermudes, l'île Maurice ou Jersey, mais le plus souvent des pays européens comme la Suisse, le Luxembourg, les Pays-Bas ou l'Irlande. Ce sont LVMH et Kering, les deux géants du luxe, qui comptent la plus grosse proportion de filiales dans des paradis fiscaux (27 et 25% respectivement). Ce qui s'explique il est vrai en partie par la localisation de leurs clients... Ils sont suivis par ST, BNP Paribas, TechnipFMC, Danone, Atos et Unibail, tous entre 20 et 24%. Les moins présentes dans les para-

dis fiscaux, selon les données disponibles, sont Vivendi, Publicis et Valeo.

Ces proportions ne sont données qu'à titre indicatif, pour donner une idée du poids des paradis fiscaux dans la structuration des groupes. D'un côté, les groupes du CAC40 peuvent très bien avoir des filiales dans des pays comme la Suisse ou les Pays-Bas qui correspondent à des activités réelles, et n'ont pas été établies pour des raisons fiscales. À l'inverse, des filiales aux États-Unis (non décomptées ici sauf lorsque leur localisation est explicite) peuvent en réalité avoir été établies dans l'État du Delaware, un paradis fiscal notoire.

Pour les entreprises qui publient des données relativement complètes, il est possible de comparer la localisation de leurs filiales aux pays où sont concentrés leurs activités d'extraction de pétrole (dans le cas de Total) ou à ceux où se concentrent leurs effectifs (dans le cas de BNP Paribas). Les pays qui comptent de nombreuses filiales sans activité réelle jouent probablement un rôle dans les stratégies fiscales de ces groupes. ■

EN MOYENNE, LE CAC40 A PAYÉ 26,7% D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les chiffres publiés par le CAC40 sur leurs impôts sont notoirement peu fiables et encore moins informatifs. Tout d'abord, il s'agit de chiffres consolidés au niveau mondial. Seule une poignée de firmes publie des chiffres pays par pays, qui permettent de comparer ce qu'elles paient réellement aux taux d'imposition théoriques. Diverses formes de reports d'une année sur l'autre, d'impôts différés et de crédits contribuent eux aussi à rendre les chiffres illisibles. Au gré des manipulations comptables, une entreprise peut très bien verser des impôts exorbitants une année et presque rien l'année suivante.

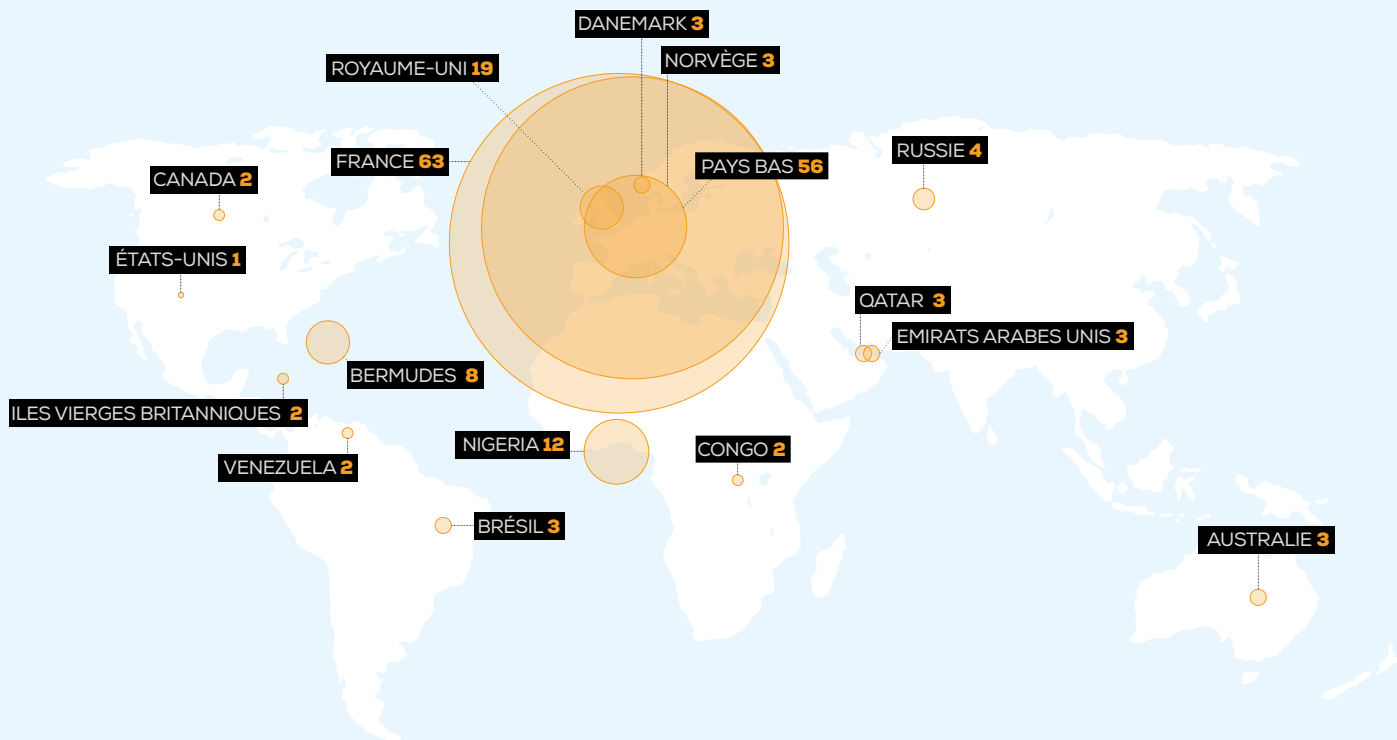
On retiendra tout de même qu'en moyenne, les entreprises du CAC40 ont versé 26,7% d'impôt sur les sociétés en 2018, alors que le taux nominal en France est de 34%. La palme du taux d'imposition effectif le plus bas revient cette année à ArcelorMittal, qui a touché un crédit d'impôt net de 295 millions d'euros sur un résultat avant impôt de 4,2 milliards. Autres entreprises qui s'en sortent bien : Atos (6,3% de taux d'imposition), ST (7,3%), ou encore Unibail (8,4%). Cinq entreprises du CAC40 ont payé moins de 20% d'impôt sur les sociétés aussi bien en 2017 qu'en 2018 : ArcelorMittal, Atos, Essilor, Renault et Unibail. ■

+ 295 M€

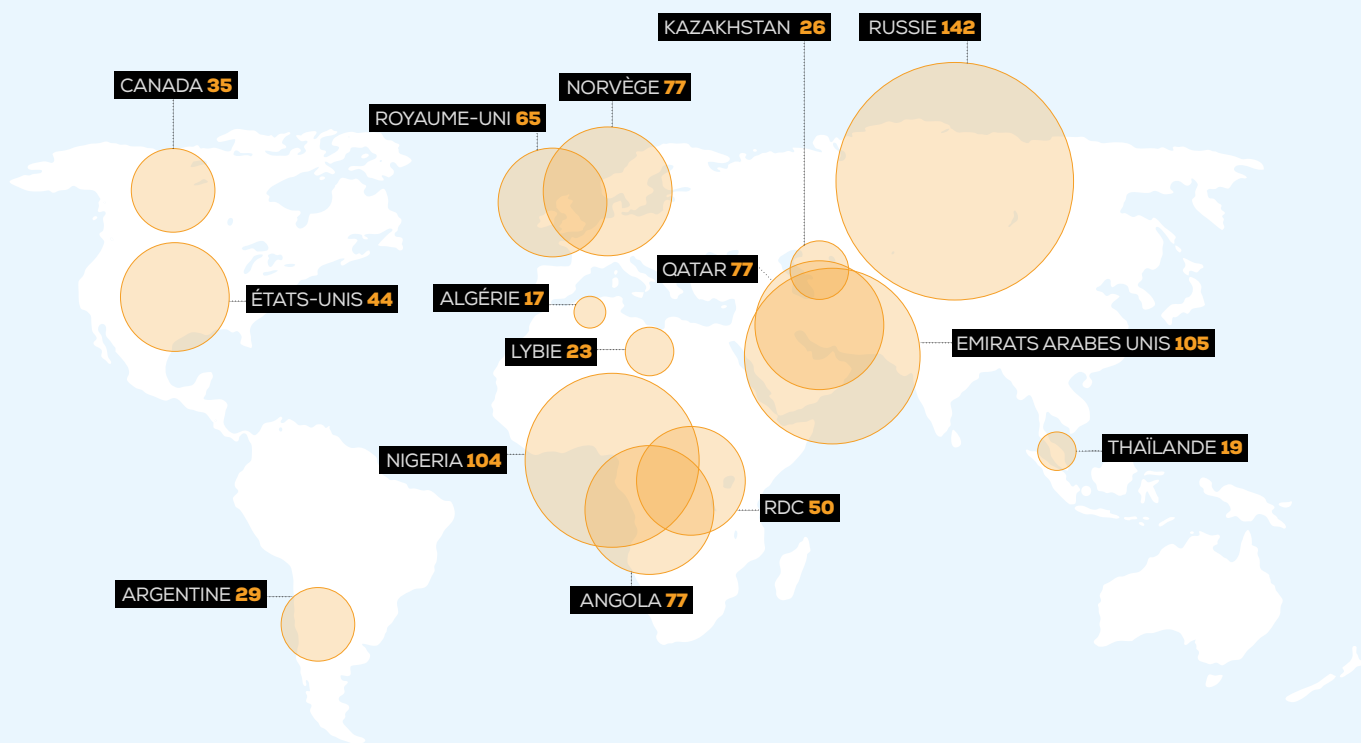
LA PALME DU TAUX D'IMPOSITION LE PLUS BAS

REVIENT À ARCELORMITTAL, QUI A TOUCHÉ UN CRÉDIT D'IMPÔT DE 295 MILLIONS D'EUROS SUR UN RÉSULTAT AVANT IMPÔT DE 4,2 MILLIARDS.

DANS QUELS PAYS SONT LOCALISÉES JURIDIQUEMENT LES FILIALES D'EXPLORATION ET PRODUCTION DE TOTAL ?



DE QUELS PAYS VENAIT VRAIMENT LA PRODUCTION DE PÉTROLE ET DE GAZ DE TOTAL EN 2018 ? (MILLIONS DE BARILS ÉQUIVALENT PÉTROLE)



TOP 5 CARREFOUR, TECHNIP, ALSTOM, PSA ET SANOFI

CES CINQ POIDS LOURDS DU CAC, SYMBOLES D'UN SYSTÈME MALADE

Les multinationales sont-elles devenues des machines à accaparer la richesse au profit de quelques uns, et à faire sentir les coûts sociaux, économiques et environnementaux à tous les autres, travailleurs compris ? Cinq groupes du CAC40 illustrent la dérive de la gestion des grandes entreprises françaises.

CARREFOUR




C'est la saignée dans la grande distribution. Les groupes de ce secteur déjà caractérisé par des salaires faibles et des conditions de travail difficiles enchaînent les plans de suppression d'emploi. À commencer par Carrefour. Depuis l'arrivée du nouveau PDG Alexandre Bompard, pur produit de ces élites publiques-privées à la française puisqu'il a été conseiller de François Fillon et inspecteur des finances avant de prendre les rênes de Fnac-Darty puis de Carrefour, la ten-

dance s'est accélérée. 2400 emplois ont été supprimés au siège en France, les magasins de hard discount Dia ont été vendus, et le groupe a annoncé en 2019 3000 nouvelles suppressions d'emploi. Pourtant, Carrefour avait touché en 2017 149 millions d'euros des pouvoirs publics au titre du CICE (Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi), et 134 millions d'euros l'année précédente.

Le groupe se porte-t-il si mal que ça ? Il affiche certes un résultat négatif depuis deux ans, mais c'est en raison de la dépréciation d'actifs dans ses comptes. Et tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Ces pertes ne l'ont pas empêché de distribuer 350 millions de dividendes par an à ses actionnaires, c'est-à-dire principalement des grandes fortunes : la famille Moulin, Bernard Arnault, et le milliardaire brésilien Abilio Diniz. Alexandre Bompard a vu sa rémunération augmenter de 27%

entre 2017 et 2018, passant à 7,3 millions d'euros. De sorte que Carrefour est devenue l'une des entreprises les plus inégalitaires du CAC40 : son PDG gagne presque autant en un jour qu'un salarié moyen en un an. ■



LES PERTES DE CARREFOUR NE L'ONT PAS EMPÊCHÉ DE **DISTRIBUER 350 MILLIONS DE DIVIDENDES PAR AN** À SES ACTIONNAIRES.

TECHNIPFMC

Une autre entreprise qui pratique le grand écart est TechnipFMC. Côté pile, l'entreprise parapétrolière issue de la fusion entre le français Technip et l'américain FMC est particulièrement généreuse avec ses dirigeants et avec ses actionnaires. Son patron américain Douglas Pferdehirt est l'un des mieux payés du CAC40 avec plus de 11 millions d'euros par an, tandis que l'ancien PDG de Technip Thierry Pilenko est parti avec une indemnité de départ de 14 millions. En 2018, TechnipFMC a redistribué 600 millions d'euros à ses actionnaires malgré des pertes, et en 2017 250 millions, soit deux fois et demi ses résultats.

Côté face, TechnipFMC accuse une perte de 1,9 milliard d'euros en 2018. Les mauvais résultats de Technip et les réorganisations en série semblent avoir entraîné – déjà avant la fusion – une vague de souffrance au travail au niveau du siège, avec plusieurs suicides. Plusieurs milliers d'emplois devaient être supprimés au niveau du groupe, dont 700 pour le seul siège parisien. Les syndicats dénoncent le gel des salaires depuis deux ans. La firme est aux prises avec des affaires de corruption, ayant récemment accepté de verser 300 millions de dollars aux autorités du Brésil et des États-Unis pour clore des enquêtes à

ce sujet. Enfin et surtout, loin de remettre en cause son modèle industriel face à l'enjeu climatique, TechnipFMC participe activement à l'ouverture de nouveaux gisements de pétrole et de gaz comme au Mozambique ou dans l'Arctique russe. ■



ALSTOM

C'est devenu le symbole même de la crise – certains diraient du démantèlement – des champions industriels français. Les activités énergie d'Alstom ont été revendues à l'américain General Electric en 2014 dans des conditions controversées, et ses activités ferroviaires étaient promises à un mariage avec l'allemand Siemens, avec la bénédiction des dirigeants, des actionnaires et de l'État français. Sauf que la Commission européenne s'en est mêlée, refusant ce rachat au nom de la lutte contre les monopoles. Dans les deux cas, l'argument était le même : Alstom était trop petit pour peser dans la concurrence mondiale, et devait s'allier à plus grand pour survivre. Sauf qu'en réalité, Alstom se porte très bien sans Siemens, avec un chiffre d'affaires

et un carnet de commandes en hausse. En revanche, les anciennes activités énergétiques d'Alstom qui ont été revendues à GE sont sous la menace d'un plan de suppression d'emplois, malgré les promesses qui avaient été faites par le géant américain.

ALSTOM EST DEvenu
**LE SYMBOLE MÊME
DE LA CRISE**
- CERTAINS DIRAIENT DU
DÉMANTÈLEMENT - DES
CHAMPIONS INDUSTRIELS
FRANÇAIS.



Les pouvoirs publics sont souvent tenus pour responsables des difficultés des groupes industriels français, mais il ne faut pas oublier que les principaux bénéficiaires d'opérations comme le rachat d'Alstom par GE sont les dirigeants – qui partent avec de confortables indemnités de départ – et les actionnaires (et notamment en l'occurrence la famille Bouygues), qui empochent au passage des dividendes exceptionnels. Sans oublier les banquiers d'affaires et les cabinets d'avocats grassement rémunérés pour boucler ce type d'opération. ■

ALSTOM

PSA

Carlos Ghosn, l'ancien PDG de Renault, aura été cette année l'homme par qui le scandale est arrivé, mettant en lumière les excès des grands patrons. Mais c'est son principal concurrent PSA, aujourd'hui dirigé par l'ancien adjoint de Carlos Ghosn, Carlos Tavares, qui illustre le mieux la dynamique négative dans laquelle est engagée le secteur automobile français. En 2018, malgré un bénéfice en hausse de presque 50 %, PSA a supprimé des emplois en France tout en les aug-



mentant au niveau mondial. Le groupe a aussi dépensé presque 6 % de moins en rémunération par salarié qu'en 2017. Le tout grâce notamment aux nouveaux outils de flexibilisation créés par la loi Macron. Son taux d'imposition effectif n'a été que de 15 %. Carlos Tavares s'est en revanche octroyé une augmentation de 14 %, à 7,6 millions d'euros. Et n'oublions pas que les bons résultats sont principalement dus à la croissance du marché des SUV, les « sport utility vehicles », ces véhicules très polluants et sources de multiples nuisances dans nos villes. Carlos Tavares s'est d'ailleurs illustré cette année, en tant que chef du lobby automo-

bile européen, en critiquant les objectifs européens de réduction de la pollution de l'air et des émissions de CO₂, qu'il juge trop ambitieux. ■

EN 2018, MALGRÉ
UN BÉNÉFICE EN HAUSSE
DE PRESQUE 50%, PSA
A **SUPPRIMÉ DES EMPLOIS
EN FRANCE.**

SANOFI



Sanofi défraie la chronique depuis des années avec ses plans sociaux, notamment en France. Nouvelle illustration en 2019 avec des centaines suppressions d'emploi annoncées dans les fonctions support, chez les commerciaux et – une nouvelle fois – dans la R&D. En 2018, le groupe a versé près de 5 milliards d'euros à ses actionnaires sous forme de dividendes et de rachats

d'actions, soit 114% de ses bénéficiés. Son patron Olivier Brandicourt reste, malgré un salaire en baisse, l'un des mieux payés du CAC. Les bénéficiés de Sanofi, comme de toute l'industrie pharmaceutique, sont pourtant largement issus des fonds publics dédiés à la santé et à la sécurité sociale. En 2017, par exemple, le laboratoire a bénéficié de 561 millions de remboursements de l'assurance maladie française. Ce qui explique les sommes consacrées par Sanofi à soigner ses relations avec les responsables publics et les professionnels de santé. Avec près de 5 millions de dollars

de dépenses aux États-Unis plus un million de contributions politiques en 2018, et plus d'un million d'euros à Bruxelles, Sanofi est le groupe du CAC40 qui dépense le plus en lobbying. C'est aussi celui qui a le plus de liens d'intérêts avec des professionnels de santé en France, avec au moins 500 millions d'euros dépensés à leur profit entre 2012 et 2018¹. ■

¹ <https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/>

02

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
CONTRIBUENT-ELLES
À LA SAUVEGARDE DU
CLIMAT ?**

TOP 5 MINES, CENTRALES ÉLECTRIQUES, CHAUFFAGE URBAIN, CONVERSION À LA BIOMASSE ET SOUTIEN FINANCIER

CES ENTREPRISES FRANÇAISES TOUJOURS ACCROS AU CHARBON

Le charbon est universellement reconnu comme l'une des sources d'énergies les plus sales, aussi bien localement que pour le climat global. Il constitue donc une cible prioritaire pour pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et la plupart des grandes entreprises françaises ont annoncé à grand fracas qu'elles en avaient fini avec le charbon. À y regarder de plus près, cependant, la sortie annoncée apparaît plus lente et plus partielle que ce que la comm' du CAC40 laisse à penser.



GUY GOREK

EN TOUTE DISCRÉTION, ENGIE CONSTRUIT UNE NOUVELLE CENTRALE CHARBON AU MAROC

Depuis la COP21, Engie se veut un champion de la transition énergétique. Ce qui implique, notamment, un désinvestissement résolu du charbon (voir ci-dessous). Pourtant, dans le même temps et en toute discrétion, Engie a construit au Maroc une centrale charbon flambant neuve dans le port de Safi, en partenariat avec Nareva, holding de la famille royale. Entrée en fonction fin 2018, la centrale comprend deux unités de 693 MW. Elle reçoit pour fonctionner plusieurs milliers de tonnes de charbon par jour, mais comme le nouveau port qui devait accompagner la centrale n'est pas achevé, ce charbon arrive par camion-remorque. Les habitants de la ville, déjà victimes de la pollution et des nuisances liées à l'industrie des phosphates et du ciment, ont entamé un mouvement de protestation. En plus de ses émissions de CO₂, la centrale de Safi utilisera des quantités

massives d'eau de mer pour son refroidissement. Elle risque de porter le coup de grâce aux écosystèmes marins qui faisaient naguère de Safi le premier port de pêche du pays. Pour couronner le tout, une partie importante de l'électricité produite à Safi a été exportée vers l'Espagne... Une manière pour l'Europe de sortir plus facilement du charbon en « externalisant » ses émissions les plus polluantes. ■

ENGIE A CONSTRUIT AU MAROC UNE **CENTRALE CHARBON** FLAMBANT NEUVE DANS LE PORT DE SAFI, EN PARTENARIAT AVEC NAREVA, **HOLDING DE LA FAMILLE ROYALE.**

LES AMBIGUÏTÉS DE VEOLIA

En 2018, Veolia a officiellement décidé d'un programme de « sortie » du charbon. L'occasion de découvrir que ce groupe fait une consommation importante de cette source fossile, principalement pour ses activités dans le chauffage collectif urbain en France et en Europe. À y regarder de plus près, la « sortie » telle que la conçoit Veolia reste très partielle. Le groupe pourra continuer à utiliser du charbon tant qu'il y ajoutera des combustibles « alternatifs » (déchets ou biomasse) ou qu'il récupérera la chaleur fatale des installations concernées. Dans d'autres pays, comme en Australie, le groupe Veolia continue à faire la promotion active de ses « services » à l'industrie du charbon, aussi bien dans les mines que dans les centrales. ■

BNP PARIBAS ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ONT TOUJOURS LES MAINS SALES

Le constat des ONG est sans appel : les grandes banques françaises continuent, trois ans après l'Accord de Paris, à financer massivement les énergies sales fortement émettrices de gaz à effet de serre, tandis que leur soutien aux énergies renouvelables patine. Et ce alors même qu'il ne se passe pas un mois sans que ces mêmes grandes banques annoncent un nouvel engagement « vert » ou lancent un nouveau produit financier « décarboné ».

Entre janvier 2016 et septembre 2018, selon les Amis de la Terre¹, BNP Paribas, Société générale et Crédit agricole ont encore investi près de 10 milliards dans les entreprises actives dans le secteur du charbon, comme l'allemande RWE, au centre d'une lutte épique pour protéger la forêt de Hambach, dans l'ouest de l'Allemagne, contre l'extension d'une de ses mines. 10 milliards, c'est 50 % de plus qu'au cours de la période 2013-

¹ <http://www.amisdelaterre.org/Rapport-trois-ans-apres-la-COP21-les-banques-francaises-financent-toujours-plus.html>

CENTRALES CHARBON : ENGIE CHOISIT DE VENDRE PLUTÔT QUE DE FERMER

Naguère un champion toutes catégories du charbon avec plusieurs dizaines de centrales électriques dans le monde, le groupe énergétique Engie a amorcé en 2015, à l'occasion de la Conférence climatique de Paris, une politique volontariste de retrait. Au grand dam des écologistes, cependant, Engie se contente généralement de revendre ses centrales à d'autres entreprises, plutôt que de les fermer. Au final, ces cessions n'apportent donc aucun bénéfice pour le climat – au contraire sans doute, puisque les firmes ou les fonds d'investissement qui rachètent ces centrales risquent fort de les exploiter à outrance pour rentabiliser l'investissement. En janvier 2019 par exemple, Engie a revendu ses centrales charbon situées en Allemagne et aux Pays-Bas au fonds Riverstone Holdings pour 200 millions d'euros.



MARKUS LUTTER

2015, alors même que le charbon est largement considéré comme la source d'énergie à éliminer en priorité pour contenir le réchauffement des températures globales.

Comment comprendre ce grand écart entre les discours et la réalité ? C'est que les banques, derrière une communication soignée, se contentent généralement de demi-mesures et d'exclusions partielles, qui ne permettent pas d'inverser vraiment la tendance. Le Crédit agricole a néanmoins publié, à l'occasion de son assemblée générale 2019, une politique plus ambitieuse de sortie du charbon, avec notamment l'engagement de réduire à zéro l'exposition de ses portefeuilles de

financement et d'investissement au charbon d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE, d'ici 2040 en Chine et d'ici 2050 dans le reste du monde. ■

ENTRE JANVIER 2016 ET SEPTEMBRE 2018, LES **TROIS POIDS LOURDS BANCAIRES FRANÇAIS** ONT ENCORE INVESTI PRÈS DE **10 MILLIARDS** DANS LES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DU CHARBON.

EDF ET UNIPER : ATERMOIEMENTS AUTOUR DES CENTRALES CHARBON FRANÇAISES

Fermeront, fermeront pas ? Et surtout quand ? Cela fait des années que le gouvernement français souffle le chaud et le froid sur la date de fermeture des quelques centrales électriques qui utilisent encore du charbon, notamment celles d'EDF à Cordemais et au Havre. En cause notamment : le coût social de ces fermetures. Un projet de reconversion de la centrale de Cordemais à la biomasse a été élaboré par les salariés, mais les écologistes doutent de sa viabilité et craignent son impact environnemental. La direction d'EDF et l'État se contentent de mettre en avant les difficultés d'arbitrer entre

préservation de l'emploi et exigences écologiques, en évitant soigneusement le vrai sujet : le besoin d'investir dans une véritable reconversion des installations industrielles et des salariés. Quant aux autres centrales charbon françaises, historiquement propriété du groupe E.on, puis passées entre les mains d'Uniper, elles ont été rachetées par le milliardaire tchèque Daniel Křetínský, qui s'est fait une spécialité de l'acquisition d'actifs devenus trop « sales » pour les groupes énergétiques de l'ouest de l'Europe. Il ne risque pas de rendre la sortie du charbon plus facile. ■

TOP 5 BRÉSIL, ARCTIQUE, ÉTATS-UNIS, AFRIQUE ET AZERBAÏDJAN

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DU PÉTROLE ET DU GAZ CIBLÉES PAR LES MULTINATIONALES FRANÇAISES

Les énergies dites fossiles – charbon, pétrole et gaz – représentent de loin la première source d'émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Contenir le réchauffement des températures globales à moins de 2°C et si possible à moins de 1,5°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, implique de ne pas exploiter de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, voire de fermer prématurément les gisements actuellement exploités. Mais c'est tout le contraire que font les multinationales françaises, à commencer bien entendu par la major pétrolière tricolore : Total.



JOISEY SHOWAA

LES EXPORTATIONS DE GAZ DE SCHISTE DEPUIS LES ÉTATS-UNIS

Pour être économiquement viable, l'industrie du gaz de schiste américain devait s'ouvrir l'accès aux marchés internationaux, et notamment celui de l'Europe. C'est désormais chose faite. Dès 2015, aussi bien EDF qu'Engie avaient passé des accords pour importer du gaz de schiste nord-américain en France. Ces contrats avaient été alors sévèrement critiqués, parce que contradictoires avec les engagements en faveur du climat pris au même moment par les deux géants français, sur fond de COP21 à Paris. Parfois présenté par l'industrie comme une énergie fossile « plus propre », le gaz est en réalité une source importante non seulement de CO₂, mais aussi de méthane, un gaz à effet de serre 100 fois plus puissant à court terme. Et ce notamment lorsqu'il est extrait – comme c'est le cas ici - par fracturation

hydraulique. Les importations en France de gaz de schiste américain – rebaptisé « gaz de la liberté » par l'administration Trump – ont effectivement commencé fin 2018 et se poursuivent à un bon rythme. En 2018-2019, Total a pris plusieurs décisions d'investissements importants,

PARFOIS PRÉSENTÉ PAR L'INDUSTRIE COMME UNE ÉNERGIE FOSSILE « PLUS PROPRE », **LE GAZ EST EN RÉALITÉ UNE SOURCE IMPORTANTE NON SEULEMENT DE CO₂, MAIS AUSSI DE MÉTHANE.**

comme le rachat du terminal d'exportation Cameron LNG en Louisiane à Engie. Décisions qui ont confirmé son intérêt non seulement pour l'exploitation du gaz de schiste proprement dite (avec ses parts dans des gisements au Texas et dans l'Ohio), mais aussi et surtout pour son exportation vers les marchés internationaux. Les banques françaises, et notamment la Société générale, sont elles aussi activement impliquées dans le financement des projets de gazoducs et de terminaux d'exportation qui ont fleuri ces dernières années sur les côtes nord-américaines. Le développement des exportations vers l'Europe et l'Asie, favorise en retour l'intensification de l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis, et attise les controverses sur son impact écologique et sanitaire. ■

MOZAMBIQUE, OUGANDA... TOTAL CIBLE ENCORE ET TOUJOURS L'AFRIQUE

Depuis toujours ancré en Afrique, le groupe pétrolier Total ne semble pas prêt d'aller voir ailleurs. Outre sa présence historique dans les pays de la « Françafrique » (Gabon, Congo...), la major tricolore est également présente depuis

LE MOZAMBIQUE **MISE GROS SUR L'EXPLOITATION DE SES RÉSERVES DE GAZ, ALORS MÊME QU'IL A ÉTÉ FRAPPÉ DÉBUT 2019 PAR DEUX CYCLONES HISTORIQUES.**

des décennies dans des pays comme l'Algérie, le Nigeria et l'Angola. Elle vient d'ailleurs d'y confirmer son ancrage en lançant des nouveaux projets, davantage tournés aujourd'hui vers l'exploitation du gaz naturel et son exportation sous forme liquéfiée. Dans le même temps, Total tourne ses regards vers de nouveaux pays du continent, comme l'Afrique du Sud ou la région des Grands Lacs. En Ouganda et dans les pays alentour, le groupe français développe des projets pétroliers qui menacent la précieuse biodiversité de la région et sont accusés de porter atteinte aux droits des communautés.



CARSTEN TEN BRINK

Au printemps 2019, Total a acquis pour 8 milliards de dollars les actifs africains d'Anadarko, qui lui ont notamment ouvert la porte des gisements gaziers offshore du Mozambique. Parfois présenté comme un futur « Qatar africain », ce pays mise gros sur l'exploitation de ses réserves de gaz, alors même qu'il a été frappé début 2019 par deux cyclones historiques, qui ont fait des milliers de morts et des millions de déplacés, dans lesquels beaucoup ont vu la conséquence dramatique du réchauffement des températures. ■

DU BRÉSIL À LA GUYANE

Une autre région qui attire aujourd'hui les convoitises de l'industrie pétrolière est la façade atlantique de l'Amérique du Sud. Total s'est intéressé à des gisements potentiels situés à proximité de l'embouchure de l'Amazone, au Brésil, mais ses projets ont été retoqués par le régulateur brésilien, pour cause de risques environnementaux. Un grand récif de corail abritant une riche biodiversité vient juste d'être découvert au même endroit. Au large de la Guyane française, Total a réussi à convaincre l'administration hexagonale de lancer des forages tests, malgré les critiques des écologistes. Ces forages n'ont pas été concluants. Plus au sud, en revanche, Total semble rencontrer davantage de succès. À la

faveur des scandales qui ont embourbé la compagnie pétrolière brésilienne Petrobras, le groupe français a renforcé ses intérêts dans les gisements pétroliers offshore du « *pre sal* », au large de Rio de Janeiro, situés à très grande profondeur sous une croûte de sel. ■

TOTAL A RENFORCÉ SES INTÉRÊTS DANS LES GISEMENTS PÉTROLIERS OFFSHORE AU LARGE DE RIO DE JANEIRO, SITUÉS À TRÈS GRANDE PROFONDEUR SOUS UNE CROÛTE DE SEL.

L'ARCTIQUE RUSSE

La fonte des glaces ne fait pas que des malheureux. Plusieurs pays, à commencer par la Russie et les États-Unis, y voient aussi une opportunité d'ouvrir de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Dans le Grand Nord russe, la péninsule de Yamal apparaît comme un nouvel eldorado gazier, exploité en particulier par Total en partenariat avec Novatek, une entreprise dont le groupe français détient 20 %, et une autre firme française, TechnipFMC. Le projet Yamal LNG, inauguré fin 2017, a commencé à exporter massivement son gaz en Europe et en Asie, y compris dans les terminaux méthaniers d'Engie en France. Un second projet d'exploitation gazière dans la péninsule russe, Arctic LNG, a été officiellement lancé avec les mêmes partenaires en 2019. ■

VINCI ET LES BANQUES FRANÇAISES MISENT SUR LE GAZ AZÉRI

Décidément, tout le monde veut approvisionner l'Europe en gaz. Tandis que Russie et États-Unis s'affrontent pour le marché européen, une autre source se prépare à arriver par le Sud : le gaz en provenance d'Azerbaïdjan, à travers un gazoduc en cours de construction sur 3500 kilomètres, entre la mer Caspienne et le sud de l'Italie, le « Corridor gazier Sud ». La dernière section de ce gazoduc, le Trans Adriatic Pipeline, ou TAP, est l'objet de vives résistances notamment en Grèce et en Italie, où paysans et riverains dénoncent des expropriations sommaires et le déracinement massif d'oliviers centenaires. Le groupe français de BTP Vinci, via sa filiale Entrepose, est l'un des principaux prestataires du chantier du TAP. Celui-ci bénéficie aussi d'un soutien appuyé de la finance publique et privée française : la Société générale est la banque conseil du consortium TAP, localisé dans le canton de Zug en Suisse, et l'un des principaux financeurs du projet. ■

TOP 5 BIOCARBURANTS, BIOGAZ, BIOMASSE, BIOCOMPTEURS ET BIOVOITURES

LES « ÉNERGIES VERTES » PAS VRAIMENT VERTES

Agrocarburants, gaz vert, voitures électriques, biomasse et compteurs intelligents... Les industriels ne sont pas avares d'idées pour faire face au changement climatique. Mais ces « solutions » sont souvent une source de problèmes supplémentaires, sans apporter de réponse décisive à l'impératif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Leur principal intérêt est sans doute de préserver au maximum le modèle industriel des grands groupes et leurs profits potentiels, tout en évitant des réformes plus radicales.



SIMONE FRATINI - DJFRAT

AGROCARBURANTS : QUAND LE REMÈDE EST PIRE QUE LE MAL

Considérés un temps comme une solution évidente au changement climatique, les agrocarburants sont aujourd'hui fortement critiqués. Leur développement rapide, encouragé par les législations européennes et nord-américaines, a entraîné la reconversion de cultures auparavant destinées à l'alimentation et une importante déforestation. Avec pour résultat d'un côté, de faire monter le prix des denrées agricoles, et de l'autre de détruire des forêts qui stockent le carbone et nous protègent des effets du changement climatique. Bref, un remède pire que le mal.

Autant de leçons qui n'ont pas été retenues par Total, qui a choisi de reconverter sa raffinerie de La Mède (Bouches-du-Rhône) en unité de

production d'agrocarburants à base principalement... d'huile de palme en provenance d'Asie du Sud-est. Un projet lancé officiellement en 2019, qui a

TOTAL A CHOISI DE
**RECONVERTIR SA
RAFFINERIE DE LA MÈDE
EN UNITÉ DE PRODUCTION
D'AGROCARBURANTS À BASE
D'HUILE DE PALME.**

réussi à fédérer toutes les critiques : celles des syndicats qui ne croient pas à la viabilité de cette production ; celles des écologistes qui dénoncent les

ravages environnementaux de l'huile de palme ; et même celles de la profession agricole, qui a elle aussi beaucoup misé sur les agrocarburants... mais à base de colza.

Selon un document mis au jour par Greenpeace et les Amis de la Terre, La Mède devait initialement importer 550 000 tonnes d'huile de palme par an. Total se défend en assurant qu'elle n'achètera pour sa raffinerie que de l'huile de palme « certifiée », c'est-à-dire respectant un certain nombre de critères assurant qu'elle n'a pas été produite dans des conditions problématiques. Un argument qui ne convainc pas les écologistes : de nombreuses études ont démontré les insuffisances des systèmes de certification actuels, conçus par et pour les industriels. ■

DES COMPTEURS PAS SI INTELLIGENTS

La contestation des compteurs dits intelligents « Linky », installés par la filiale d'EDF Enedis, ne faiblit pas en France. Les opposants réussissent de plus en plus à convaincre les maires de s'opposer à leur installation et ont même commencé à obtenir des décisions de justice favorables. Si la principale cause de refus reste la question des ondes électromagnétiques et de leur impact sanitaire, ainsi que les atteintes à la vie privée liées à l'utilisation des données recueillies, l'opération Linky est aussi et surtout contestée pour son coût et son utilité, et ce jusqu'au sein de la Cour des comptes. Ce compteur a été présenté comme un moyen d'économiser l'électricité en la consommant de manière plus « intelligente », mais l'expérience montre que les bénéfices réels pour l'utilisateur, qui en supporte le coût à travers ses factures, sont inexistantes. ■

LA VOITURE ÉLECTRIQUE, FAUSSE SOLUTION MIRACLE

La voiture électrique est-elle vraiment la solution aux problèmes de pollution de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre du secteur automobile ? Beaucoup aimeraient le croire, aussi bien du côté des énergéticiens comme EDF, intéressés à trouver un nouveau débouché pour le nucléaire, que de celui des constructeurs soucieux de préserver leur modèle économique. Les pouvoirs publics ont beaucoup soutenu le développement du secteur, et notamment les « champions français » comme Bolloré ou Renault. Mais le moteur électrique est-il vraiment plus écologique que le moteur à combustion ? L'empreinte environnementale de la voiture électrique est elle aussi importante, notamment si l'on tient compte des problèmes d'accès aux minéraux rares nécessaires à son fonctionnement. Et elle ne réduit en rien les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines liées aux systèmes de freinage ou aux pneumatiques. Des politiques alternatives de transport et d'aménagement seraient certainement une solution beaucoup plus efficaces pour réduire les pollutions à moindre coût pour la société. ■

LES AMBIGUITÉS DU « GAZ VERT »

Énergie et les autres acteurs de l'industrie française du gaz n'ont plus que ça à la bouche : le « gaz vert ». D'ici 2050, nous assurent-ils, la France pourrait être approvisionnée à 100 % à partir de gaz « renouvelable ». Alors, pourquoi hésiter ? C'est que l'expression fourre-tout de « gaz vert » ou de « gaz renouvelable » cache en réalité une multitude de technologies qui ne sont pas toutes écologiques. Certaines reposent de nouvelles formes d'exploitation des déchets et des eaux usées, et leur développement impliquerait donc qu'on renonce aux politiques officielles de prévention et de réduction. D'autres comme le biométhane, viable à un niveau local, requerraient pour être produits à grande échelle, d'être associées au développement d'immenses fermes d'élevage industriel hors sol, aussi nuisibles pour l'environnement que pour le bien-être animal. Le « Power-to-Gas », un procédé visant à séparer les molécules d'eau et d'hydrogène en utilisant l'électricité en surabondance qui serait produite, à l'avenir, par le solaire ou l'éolien, est extrêmement gourmand en énergie.

Surtout, les promesses des industriels doivent être mesurées à la réalité des faits. Aujourd'hui, le gaz « vert » ne représente qu'une fraction du gaz qui circule dans les tuyaux français. Ces derniers sont de plus en plus alimentés par du gaz de schiste américain ou du



TUMBLING RUN

gaz de l'Arctique russe. Évoquer l'avenir radieux du « gaz vert », c'est aussi une manière de nous faire accepter ou oublier que d'ici 2050, si les industriels obtiennent gain de cause, nous continuerons à utiliser des quantités massives de gaz fossile, aux dépens du climat. ■

LE GAZ « VERT » NE REPRÉSENTE QU'UNE FRACTION DU GAZ QUI CIRCULE DANS LES TUYAUX FRANÇAIS.

LES DOUTEUSES PROMESSES DE LA « BIOMASSE »

Pour remplacer le charbon et les autres sources fossiles, beaucoup misent sur le bois et plus généralement sur la « biomasse », un terme générique désignant tous les combustibles d'origine végétale. Plusieurs centrales électriques fonctionnant naguère au charbon ont été rénovées pour carburer désormais totalement ou partiellement au bois. C'est le cas d'une unité de la centrale de Gardanne, dans le sud de la France, appartenant à Uniper. L'argument est qu'il s'agit d'une source « renouvelable », dont le bilan carbone serait donc nul au final. Mais beaucoup se demandent si les forêts françaises sont vraiment en mesure

d'alimenter ces centrales biomasse sans être surexploitées. La chaudière de Gardanne brûlera pas moins de 850 000 tonnes de bois par an pour une puissance de 150 mégawatts. Ce bois est actuellement importé en partie d'Espagne et du Brésil. Le développement de la biomasse en Europe et sa classification comme énergie « renouvelable » ont suscité un véritable boom forestier dans plusieurs pays, y compris les États-Unis, dont les forêts sont reconverties en unités de production de granulés de bois pour les centrales du vieux continent. De sorte que les bénéfices du « bois énergie » pour le climat apparaissent de plus en plus douteux. ■

DONNÉES QUE FONT VRAIMENT LES ENTREPRISES FRANÇAISES POUR LE CLIMAT ?

DERRIÈRE LES BEAUX DISCOURS VERTS, LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE CONTINUENT SOUVENT À AUGMENTER

Fin 2015, la communauté internationale réunie à Paris pour la COP21 signait l'Accord de Paris pour le climat. Un accord que toutes les entreprises françaises se sont empressées de revendiquer et dont elles ont repris, au moins dans l'affichage, les objectifs. Presque quatre ans plus tard, il est temps de confronter les discours aux actes. Depuis l'Accord de Paris, c'est-à-dire depuis 2016, le CAC40 a-t-il effectivement commencé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre ?

DEPUIS LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PARIS, SEULEMENT UN TIERS DU CAC40 A EFFECTIVEMENT RÉDUIT SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La réponse est plus que mitigée. En réalité, seules 13 des 40 entreprises de l'indice boursier parisien ont effectivement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2016 et 2018. 22 entreprises ont augmenté leurs émissions, et les 5 dernières soit ne publient toujours pas d'information à ce sujet (comme Safran ou Michelin, ce qui n'empêche pas ce dernier de vanter abondamment ses émissions « évitées »), soit ont trop modifié leur mode de calcul pour que la comparaison soit possible. Parmi les firmes qui ont le plus augmenté

leurs émissions de CO₂ depuis l'Accord de Paris, on retrouve PSA (+60 %), les géants du luxe Hermès (+32 %), Kering (+17 %) et LVMH (+26 %), ou encore le Crédit agricole et Valeo (+ 27 % chacun).

LES GROUPES ÉNERGÉTIQUES **TOTAL ET ENGIE** REPRÉSENTENT **LA PART DU LION DES ÉMISSIONS** DU CAC40.

La poignée de firmes qui ont effectivement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de plus de 10 % depuis 2016 sont Atos (-12 %), Pernod Ricard (-16 %), Publicis (-25 %) et surtout Engie (-27 %). Ces chiffres doivent être maniés avec précaution parce que les groupes du CAC40 ne déclarent pas tous leurs émissions de manière aussi complète, mais ils indiquent bien une tendance générale. Les grandes entreprises françaises placent toujours la croissance de leur activité et de leurs bénéfices avant la préservation du climat. ■

IL N'Y A PAS QUE LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE...

Si le secteur de l'énergie est la première source mondiale de gaz à effet de serre, d'autres secteurs pèsent très lourd sur le climat. Moins ciblés par les écologistes et les pouvoirs publics, ils rechignent aujourd'hui encore à prendre les mesures nécessaires pour réduire leur empreinte carbone :

- De la fabrication à l'utilisation des véhicules, **l'industrie automobile** est un autre émetteur majeur de gaz à effet de serre en plus de son rôle dans la pollution locale de l'air. La tendance ne s'est pas inversée ces dernières années, puisque les constructeurs ont énormément misé, pour assurer leurs profits, sur le développement des SUV. Ce sont des véhicules extrêmement gourmands en carburant, en plus d'être

source de multiples nuisances. Début 2019, le PDG de PSA Carlos Tavares s'est également illustré par son plaidoyer contre des normes trop exigeantes en matière d'émissions de CO₂ des véhicules, pour ne pas pénaliser l'industrie. L'industrie a aussi cherché à défendre le diesel sous prétexte qu'il serait moins

LES COMPAGNIES AÉRIENNES SONT AVEC **LES FIRMES PÉTROLIÈRES** LES PRINCIPALES ADEPTES DE LA **PLANTATION INDUSTRIELLE D'ARBRES** DANS LES PAYS DU SUD **POUR COMPENSER LEURS ÉMISSIONS.**

émetteur de carbone que l'essence, ce qui est contesté si l'on tient compte de toute la durée de vie des automobiles et de ses émissions de protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO₂.

► Le **transport aérien** est un autre secteur très polluant où la France compte plusieurs champions mondiaux : le constructeur Airbus, la compagnie Air France, et les gestionnaires d'aéroports Aéroports de Paris (promis à la privatisation) et Vinci. Non inclus dans l'Accord de Paris sur le climat, le transport aérien est aussi l'un des plus résistants à l'adoption de mesures contraignantes de réduction de ses émissions, et continue à miser sur une forte croissance du trafic aérien pour les années à venir. Il préfère mettre en avant des mesures >>>

» volontaires et des systèmes de « compensation carbone ». Les compagnies aériennes sont ainsi avec les firmes pétrolières les principales adeptes de la plantation industrielle d'arbres dans les pays du Sud pour compenser leurs émissions, créant souvent des conflits avec les populations locales. La montée en force du mouvement écologiste et de la « honte de prendre l'avion » pourraient forcer l'industrie à revoir ses plans.

► L'agriculture industrielle et en particulier **l'élevage laitier et bovin** sont une dernière source majeure de gaz à effet de serre. La France compte là aussi plusieurs grands groupes, comme Danone ou Lactalis. Les dirigeants de Danone s'affichent volontiers en champions de l'environnement et de la responsabilité sociale, mais les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise ont augmenté de plus de 20 % entre 2017 et 2018.

► On n'y penserait pas forcément, mais **l'industrie de la mode** est l'une des plus polluantes de la planète. Selon la Fondation Ellen McArthur, le secteur textile serait responsable de près de 1,2 milliard de tonnes de CO2 rejetées

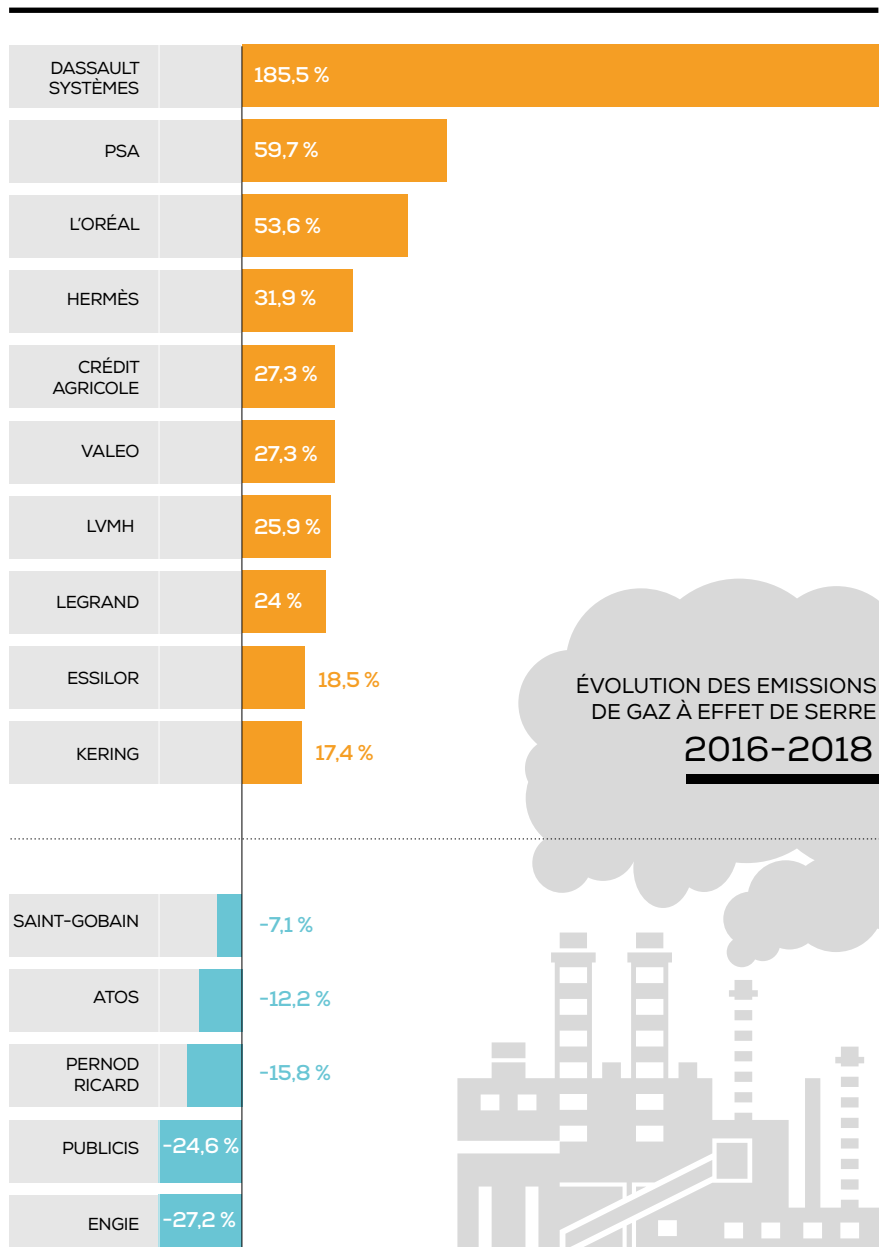
L'INDUSTRIE DE **LA MODE** EST L'UNE **DES PLUS POLLUANTES** DE LA PLANÈTE.

dans l'atmosphère par an, d'un tiers de la pollution aux micro-plastiques dans les océans et d'un cinquième de la pollution globale des eaux. Ce que confirment les données environnementales publiées par les trois groupes de luxe du CAC40. LVMH a vu ses émissions de gaz à effet de serre augmenter de 11% en 2 ans, sa consommation d'eau de 13% d'une année sur l'autre, et la quantité de déchets produits de pas moins de 30% entre 2017 et 2018. Même constat chez Kering : les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 17% depuis 2016, la consommation d'eau de 23%, et la production de déchets de 128% ! Quant aux émissions du groupe Hermès, elles ont augmenté de 24% depuis l'année dernière (émissions directes uniquement). ■

L'EMPREINTE CARBONE DU CAC SE RÉDUIT NÉANMOINS UN PEU, QUASI-EXCLUSIVEMENT GRÂCE À ENGIE

Globalement, cependant, les émissions cumulées de gaz à effet de serre du CAC 40 sont orientées à la baisse, passant de 1,16 milliard de tonnes de carbone en 2016 à 1,07 milliard. Une baisse de 7 %.

Cela reflète le poids différencié des entreprises qui composent l'indice. Les groupes énergétiques Total et Engie représentent la part du lion des émissions du CAC40 (plus des deux tiers), d'autant plus que des firmes comme BNP Paribas ou Carrefour ne déclarent toujours pas toutes leurs émissions (celles occasionnées par leurs financements pour BNP, celles de sa chaîne d'approvisionnement pour Carrefour). Or les émissions des deux poids lourds de l'énergie sont en baisse, significative pour Engie (-27 %) et modeste pour Total (-4 %). Si l'on enlève Engie, les émissions du CAC40 sont en baisse très modeste de -0,5 % depuis l'Accord de Paris. Si l'on enlève également Total, elles sont en hausse de 3,3 %. ■



TOP 5 HYPOCRISIE, PEINTURE VERTE, BEAUX DISCOURS, SUBVENTIONS ET « SOLUTIONS BASÉES SUR LE MARCHÉ »

LES ENTREPRISES FRANÇAISES ET LE CLIMAT : 50 NUANCES DE MYSTIFICATION ?

Tout ce qui se dit vert n'est pas écolo. Sur le dossier du climat, c'est le grand écart entre les discours des grandes entreprises françaises et la réalité de leurs pratiques. Offres et produits verts cachent une réalité moins reluisante, et l'invocation de la transition énergétique se voit souvent réduite à un moyen d'obtenir des subventions, ou d'éviter des mesures contraignantes.



ADAM SINGER / CC BY-ND 2.0

TOTAL ET LE CLIMAT : L'OPÉRATION « PEINTURE VERTE » SE FISSURE DE TOUTES PARTS

Depuis la Conférence climatique de Paris fin 2015, Total s'est construit une image de *major* pétrolière engagée pour le climat. Le groupe français a fait plusieurs acquisitions dans des secteurs liés à la transition énergétique. Il a publié en 2016 une « stratégie climat » censée prouver que le groupe pétrolier pouvait poursuivre ses activités dans les hydrocarbures tout en restant dans une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Un tel tour de passe-passe ne pouvait faire illusion qu'au prix de multiples omissions et contorsions, comme la promotion du gaz (et notamment du gaz de schiste) comme une énergie « bas carbone », ou encore l'hypothèse implicite d'un déploiement massif, dans l'avenir, de technologies de « capture et stockage

du carbone » pour retirer le CO₂ émis par Total de l'atmosphère. Des technologies qui n'existent pas aujourd'hui, et dont beaucoup pensent qu'elles ne seront jamais viables...

LE PREMIER « PLAN DE VIGILANCE » PUBLIÉ PAR TOTAL NE MENTIONNAIT MÊME PAS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Les dirigeants de Total prennent de moins en moins la peine de se cacher. Le premier « plan de vigilance » publié par le groupe en 2018, dans le cadre de l'application de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, ne mentionnait

même pas le changement climatique. Dans les documents publiés à l'occasion de l'assemblée générale annuelle 2019, Total prétend dans certaines pages inscrire sa stratégie de développement dans le cadre d'un scénario de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) limitant le réchauffement des températures à 2°C à l'horizon 2100. Mais dans d'autres pages, le groupe pétrolier admet se baser sur un autre scénario de l'AIE menant vers un réchauffement compris entre 2,7 et 3,3°C... En 2018, selon l'analyse effectuée par Notre affaire à tous, les investissements de Total dans le pétrole et le gaz se sont élevés à 9,2 milliards de dollars en 2018 – contre seulement 0,5 milliard dans le secteur décrit comme « bas carbone », lequel comprend des projets qui n'ont pas grand chose de vert. >>>

>>> Pour ces raisons, 14 collectivités locales françaises soutenues par des ONG – suivant l'exemple de leurs homologues aux États-Unis et ailleurs – menacent de traîner Total devant les tribunaux pour manquement à son devoir de vigilance quant aux conséquences du changement climatique. ■

TOUTES LES FIRMES DU CAC40 OU PRESQUE **ACCORDENT À LA COMPENSATION UNE LARGE PLACE** DANS LEUR STRATÉGIE CLIMATIQUE

COMPENSATION N'EST PAS RAISON

En matière de climat, les entreprises du CAC40 ne réduisent pas toutes leurs émissions (seulement 13 sur 40 le font selon les derniers chiffres), et certains secteurs – comme celui du transport aérien – ne font même pas semblant d'en avoir l'intention. Mais elles pensent avoir une solution toute prête : la « compensation » des émissions, le plus souvent à travers des programmes de reforestation ou de protection de la forêt. Toutes les firmes du CAC40 ou presque lui accordent une large place dans leur stratégie climatique. Problème : l'expérience montre que les programmes mis en avant par les multinationales sont souvent peu efficaces en pratique pour protéger les forêts sous pression, ou ne font que déplacer le problème. Le calcul par les multinationales des émissions « compensées » par leurs programmes repose généralement sur des bases scientifiques très optimistes. Pire encore : ils se développent souvent aux dépens des communautés locales et de leur accès aux ressources. Comme d'autres firmes pétrolières, Total a annoncé en 2019 des investissements de pas moins de 100 millions d'euros dans les « puits de carbone », autrement dit des programmes forestiers. Beaucoup craignent que des programmes aussi massifs n'entraînent une nouvelle vague d'accaparement de terres. ■

LE TROMPE-L'OEIL DES OFFRES D'ÉLECTRICITÉ « VERTE »

En France, tous les fournisseurs d'énergie proposent désormais des offres d'électricité « verte » - même le géant pétrolier Total, qui s'est lancé sur le créneau de la vente d'électricité au particulier en rachetant Direct Energie et en lançant l'offre « Total Spring ». Le succès de ces offres va-t-il entraîner le système énergétique français vers davantage de renouvelables ? Pas du tout, car ces offres reposent en réalité sur un trompe-l'oeil. Qu'il soit client d'EDF, d'Engie, de Total ou d'un plus petit fournisseur, l'usager français

reçoit la même électricité, aux trois quarts d'origine nucléaire, et où les renouvelables (hors barrages) ne pèsent que quelques pourcents. Pour prétendre vendre une électricité « verte », les fournisseurs achètent à des producteurs d'énergie renouvelable des « garanties d'origine » notamment auprès des entreprises scandinaves d'hydroélectricité, qui inondent littéralement le marché européen de telles garanties. Les certificats d'origine française viennent quant à eux pour la plupart d'EDF, pour la production d'électricité dans ses barrages. ■

DES « ÉCONOMIES D'ÉNERGIE » QUI NE SE MATÉRIALISENT PAS

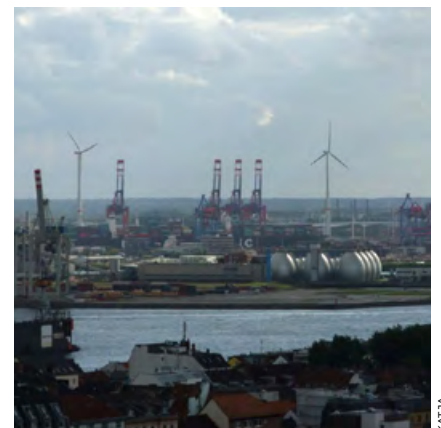
Autre dispositif censé favoriser une réduction progressive de nos émissions de gaz à effet de serre grâce à des mécanismes de marché : les « certificats d'économie d'énergie ». Ils doivent être produits par les fournisseurs d'énergie en fonction d'objectifs fixés par les pouvoirs publics, soit en modifiant leur propre mode de production, soit – ce qui est le cas le plus fréquent – en incitant leurs clients à économiser l'énergie,

par exemple en changeant de chaudière ou en isolant leur logement. Problème : les études montrent que ces travaux sont souvent incomplets ou mal faits, et que les économies d'énergie effectives sont très inférieures aux promesses. Leur coût n'en est pas moins répercuté sur les factures de tous les Français, à hauteur d'entre 100 et 150 euros par ménage et par an selon les associations de consommateurs. ■

DES PROJETS ÉOLIENS SUPER-SUBVENTIONNÉS NE FONT PAS DES CHAMPIONS DE LA TRANSITION

La France a pris un retard considérable sur ses voisins européens dans le déploiement de l'énergie éolienne. Ce n'est pas faute de soutien public, puisque les industriels se sont assurés, dès les premiers appels d'offre en 2011, des tarifs de revente très confortables. Les grands groupes, EDF et Engie en tête, se sont accaparés tous les marchés. Délais administratifs et recours ont retardé les chantiers, et depuis, le coût de l'électricité éolienne a largement baissé. Mais quand le gouvernement a souhaité renégocier à la baisse en 2018 le prix de rachat de l'électricité des fermes offshore, toute l'industrie est montée au créneau en l'accusant de vouloir « tuer » la transition énergétique. En tête de la mobilisation, le Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui est malgré son nom le porte-parole des intérêts des

grands groupes énergétiques. Les prix de rachat ont finalement été baissés, mais restent nettement supérieurs à la moyenne européenne. Et les géants de l'énergie se sont posés au passage en champions des renouvelables. ■



TOP 5 RETARDS, RISQUES, FISSURES, DÉPASSEMENTS BUDGÉTAIRES ET FUITE EN AVANT

ENLISEMENT NUCLÉAIRE

Le secteur nucléaire français a traversé ces dernières années une crise de grande ampleur dont il n'est pas encore sorti. Avec le vieillissement des centrales, les enjeux de sûreté reviennent au premier plan. Pourtant, le gouvernement et les industriels de l'atome semblent bien décidés à poursuivre dans la même voie, avec à l'horizon une relance du programme nucléaire.



VINCENT DESJARDINS

EN FRANCE, LA SÛRETÉ ENCORE ET TOUJOURS EN DÉBAT

Dans son rapport annuel sur l'année 2018¹, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) juge que « *la radioprotection dans son ensemble et la sûreté nucléaire se sont maintenues à un niveau satisfaisant* », tout en identifiant des points de vigilance sur la gestion des déchets et du démantèlement, et sur le vieillissement des centrales. En 2018, 1092 incidents ont été signalés sur les installations nucléaires de base (contre 1040 en 2017 et 948 en 2016), dont 103 de niveau 1 et 989 de niveau 0 (sur une échelle allant de 0 à 7). L'autorité souligne également l'enjeu du maintien et du renouvellement des compétences professionnelles, sur fond de départs à la retraite et de recours accru à la sous-traitance dans les centrales nucléaires. Un problème sur lequel les salariés d'EDF tirent la sonnette d'alarme depuis des années. Dans le même temps, les controverses

sur la sûreté des réacteurs ne faiblissent pas. Le dispositif d'urgence imaginé par EDF pour faire face à des « scénarios catastrophe » type Fukushima est

LES CONTROVERSES SUR LA SÛRETÉ DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES FRANÇAIS NE FAIBLISSENT PAS.

contesté pour ses incohérences et ses insuffisances en interne, et même par l'ASN. De même, la mise en place de moteurs de « diesels d'ultime secours », autre préconisation post-Fukushima, n'a toujours pas eu lieu. Une commission d'enquête parlementaire qui a rendu son rapport en juillet 2018 a confirmé les risques, mais aussi l'opacité qui règne en ce qui concerne la

sécurité des centrales, presque entièrement soumise au secret défense.

EDF entend toujours pourtant obtenir le prolongement de ses centrales pour au moins dix ans supplémentaires, alors que leur durée de vie prévue initialement était de 40 ans. Une concertation publique a été menée dans la plus grande discrétion début 2019. L'ASN doit publier en 2020 un avis générique sur la prolongation des centrales et ses prescriptions pour la quatrième « visite décennale » d'inspection des réacteurs – celle qui décidera lesquels pourront être effectivement prolongés et lesquels non. EDF anticipe que la mise à niveau de ses réacteurs – opération baptisée « grand carénage » – nécessitera un investissement global de 45 milliards d'euros. ■

¹ <https://www.asn.fr/Informer/Publications/Rapports-de-l-ASN/La-surete-nucleaire-et-la-radioprotection-en-France-en-2018>

L'ÉCHEC INTERMINABLE DE L'EPR

Les réacteurs EPR sont devenus le symbole même de l'échec de la filière nucléaire française. La construction des deux premiers EPR à Flamanville (France) et Olkiluoto (Finlande) a accumulé les retards et leur budget a été multiplié au moins par trois par rapport aux prévisions initiales. Et ce n'est pas fini. Le réacteur Olkiluoto 3 devait entrer en service en septembre 2019, avec plus de dix ans de retard, mais des problèmes de der-

initialement. Auparavant, des malfaçons dans la cuve du réacteur avaient menacé de forcer EDF à un abandon total du chantier, mais le régulateur avait fini par donner son feu vert sous condition en octobre 2018.

Les deux réacteurs EPR construits par EDF en Chine, à Taishan, avec des partenaires locaux, sont quant à eux entrés en service en 2018 et 2019 avec un retard moindre. Le réacteur EPR construit par EDF à Hinkley Point, objet de controverse principalement pour le prix de rachat très généreux consenti par le gouvernement britannique, est officiellement toujours prévu pour 2025, soit deux ans de retard par rapport au planning initial.

Depuis l'absorption forcée des activités réacteur d'Areva, c'est désormais EDF qui mène les négociations avec l'Inde en vue de la construction de pas moins de six réacteurs à Jaitapur, sur la côte du Maharashtra. Les discussions durent depuis plus d'une décennie, et butent encore sur les conditions de financement (dont la France devrait apporter une part significative sous forme de prêt), sur l'approbation de la technologie (en raison des retards de Flamanville) et sur la question de la responsabilité en cas d'accident. ■

LA CONSTRUCTION DES DEUX PREMIERS EPR À FLAMANVILLE (FRANCE) ET OLKILUOTO (FINLANDE) A ACCUMULÉ LES RETARDS ET LEUR **BUDGET A ÉTÉ MULTIPLIÉ AU MOINS PAR TROIS**. ET CE N'EST PAS FINI.

nière minute continuent de se présenter. Quant au réacteur de Flamanville, suite à la découverte de problèmes de soudure, sa mise en service a été repoussée à au moins 2022 – là aussi plus de dix ans après la date prévue

AREVA/ORANO TOUJOURS AUX PRISES AVEC SON PASSÉ

Début 2018, l'ex champion nucléaire Areva, amputé de ses activités réacteurs, renfloué à grands coups de milliards d'euros d'argent public et recentré sur le cycle de l'uranium, est devenu Orano. Un nouveau départ ? Malheureusement pour lui, le nouveau groupe n'en a pas fini de solder son passé. Sa situation financière demeure fragile. D'anciens mégaprojets en souffrance, comme celle de l'usine Mox projetée aux États-Unis, ont été définitivement abandonnés. Les sites de traitement de déchets nucléaires à Malvézi, près de Narbonne, et à La Hague, continuent à inquiéter riverains et écologistes. Dans le même temps, l'ex-Areva se prépare à fermer progressivement ses mines au Niger. En partant, l'entreprise française laissera

des milliers de personnes sans emploi à Arlit, cité minière, ainsi qu'un héritage de pollution et de problèmes sanitaires pour lesquels elle a toujours refusé de reconnaître sa responsabilité. ■

L'EX AREVA SE PRÉPARE À FERMER PROGRESSIVEMENT SES MINES AU NIGER EN LAISSANT DES **MILLIERS DE PERSONNES SANS EMPLOI**, AINSI QU'UN **HÉRITAGE DE POLLUTION** ET DE PROBLÈMES SANITAIRES.

ENGIE, FARDEAU NUCLÉAIRE DES BELGES

Au début de l'hiver 2018/2019, six des sept réacteurs nucléaires belges étaient à l'arrêt, la plupart à cause de fuites, de fissures, ou d'un mauvais état du béton... Au point que l'approvisionnement du pays en électricité semblait menacé. La faute au vieillissement, puisque trois de ces réacteurs ont été mis en service en 1975, il y a 44 ans. Suite à la sortie du nucléaire votée par la Belgique en 2003, ils auraient dû être mis à l'arrêt il y a trois ans. Mais entretemps, Engie a repris en main Electrabel, l'opérateur des centrales, et a imposé ses conditions au gouvernement belge, qui a accepté leur prolongation. Les controverses se succèdent en Belgique sur l'implication d'Engie dans la maintenance de ses centrales. ■

L'INQUIÉTANTE RELANCE DU NUCLÉAIRE

La France se prépare-t-elle secrètement à une relance massive du nucléaire ? Le gouvernement et EDF y semblent en tout cas bien décidés, même s'ils sont freinés par les déboires de l'EPR. Le président français Emmanuel Macron a demandé au groupe public de lui présenter à la mi-2021 un projet complet pour la construction de nouveaux réacteurs en France. Dans le même temps, la direction d'EDF réfléchit à une complète transformation du groupe aujourd'hui propriété à 83 % de l'État. Transformation qui impliquerait une scission entre les activités nucléaires, qui redeviendraient 100 % publiques, et les autres, appelées à être privatisées au moins partiellement. Cette renationalisation du nucléaire serait le seul moyen pour EDF de faire face au « mur d'investissement » (les sommes requises pour maintenir en état les centrales françaises et lancer de nouveaux projets) qui l'attend dans les prochaines années. Le projet, élaboré par le gouvernement en lien avec des banques d'affaires, est fortement contesté en interne et par les syndicats. Il verrait la sphère publique – et donc en dernière instance les contribuables et les usagers – assumer tous les risques financiers de la production nucléaire. ■

03

**COMMENT LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
TRAITENT-ELLES
LEURS TRAVAILLEUSES
ET LEURS TRAVAILLEURS ?**

DONNÉES QUI SONT LES 5,3 MILLIONS D'EMPLOYÉS DU CAC40 ?

LE CAC40 CONTINUE À SUPPRIMER DES EMPLOIS EN FRANCE

Les groupes du CAC40 emploient aujourd'hui directement plus de 5 millions de personnes dans le monde entier. La proportion de ces effectifs localisés en France ne cesse de décroître. Et derrière les effectifs directs, les fournisseurs et sous-traitants des grandes entreprises françaises représentent probablement des dizaines de millions supplémentaires de travailleurs et de travailleuses.

EFFECTIFS EN HAUSSE DANS LE MONDE...

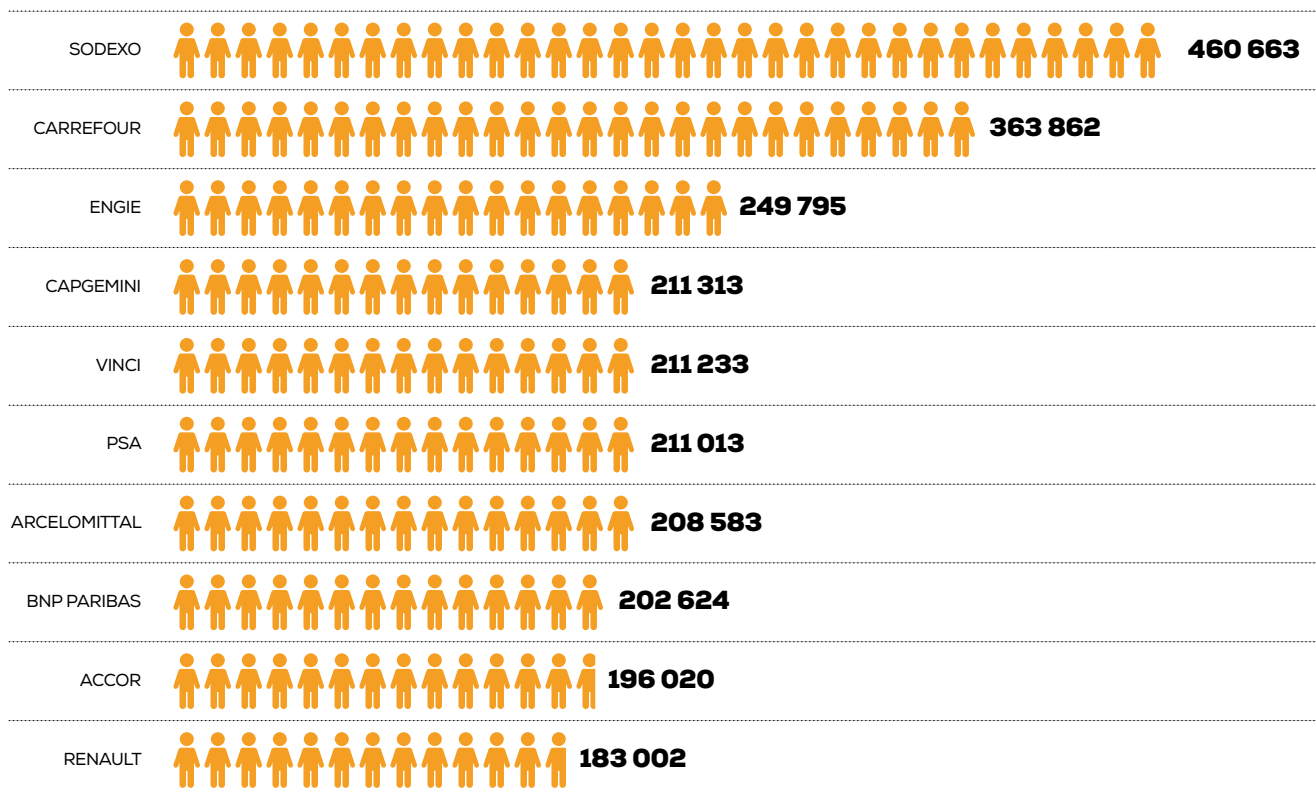
Fin 2018, les 40 groupes du CAC employaient 5,3 millions de personnes dans le monde, contre un peu moins de 5 millions l'année précédente sur le même périmètre, soit une hausse de 6,65 %. Même abstraction faite des fusions-acquisitions (Essilor et Luxottica, Unibail et Westfield), plusieurs groupes du CAC enregistrent des hausses importantes d'effectif, comme

Atos, Kering ou PSA. Parmi les quelques exceptions, on retrouve Carrefour et Sanofi, qui ont une nouvelle fois défrayé la chronique avec leurs suppressions d'emplois, ou encore Publicis.

Les groupes du CAC40 qui comptent le plus d'employés dans le monde sont Sodexo, avec plus de 460 000 salariés dans le monde, Carrefour avec un effectif de 363 000, et Engie avec un peu

moins de 250 000 employés. Ils sont suivis par Capgemini, Vinci et PSA, tous les trois autour de 211 000 employés dans le monde. À l'autre bout du classement, les firmes qui emploient le moins de salariés sont Unibail (3600), les nouveaux venus dans le CAC Hermès (14 300) et Dassault Systèmes (15 500), et enfin Pernod Ricard (18 500). ■

LES GROUPES DU CAC40 AVEC LE PLUS D'EMPLOYÉS DANS LE MONDE EN 2018



... MAIS ENCORE ET TOUJOURS À LA BAISSÉ EN FRANCE

Concernant les effectifs du CAC40 en France même, la tendance que nous relevions dans la précédente édition du « Véritable bilan annuel des grandes entreprises françaises » se confirme¹. Seules 22 entreprises du CAC40 publient des chiffres sur leurs effectifs en France, et sur ce périmètre, ces effectifs sont en baisse de 0,2 % entre 2017 et 2018. Pour ces mêmes 22 firmes, la croissance des effectifs mondiaux est par contraste de près de 7,6 % d'une année sur l'autre. Sur la période 2010-2017, les effectifs en France du CAC40 ont déjà baissé de 20 % (pour les firmes qui publient

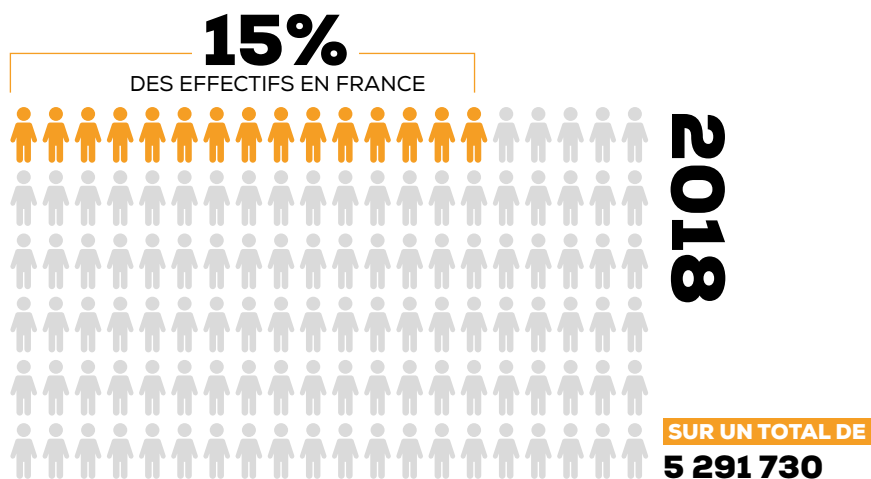
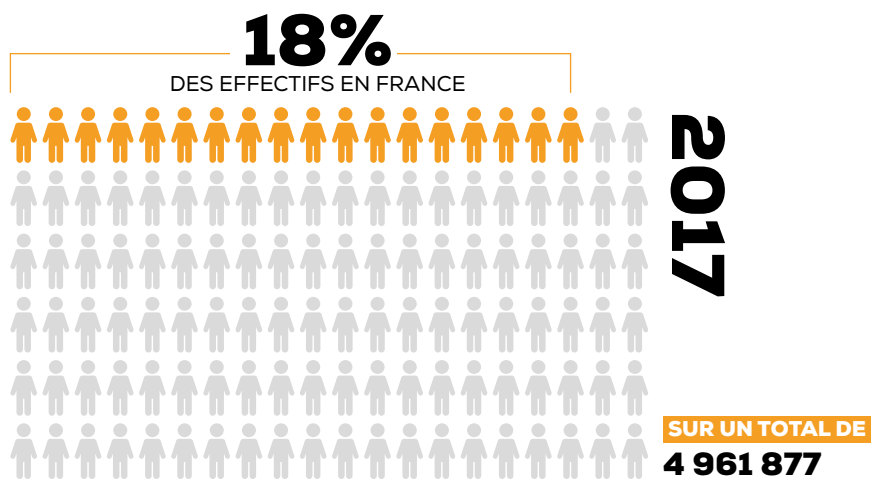


LES DEUX ENTREPRISES QUI ONT LE PLUS RÉDUIT LEURS EFFECTIFS FRANÇAIS ENTRE 2017 ET 2018 SONT AUSSI PARMİ CELLES QUI ONT LE PLUS AUGMENTÉ LEURS EFFECTIFS MONDIAUX, ATOS ET PSA.

des chiffres), tandis que les effectifs mondiaux augmentaient parallèlement de 2 %. Une évolution divergente qui reflète les choix des dirigeants des grands groupes tricolores de privilégier les investissements à l'étranger plutôt qu'en France, quand ce n'est pas simplement de chercher une main d'œuvre moins chère sur d'autres continents. Les deux entreprises qui ont le plus réduit leurs effectifs français entre 2017 et 2018 sont aussi parmi celles qui ont le plus augmenté leurs effectifs mondiaux, Atos et PSA. Seules cinq firmes de l'indice boursier parisien ont davantage augmenté leurs effectifs en France qu'au niveau mondial : Hermès, Legrand, Pernod Ricard, Renault et la Société générale.

Selon les chiffres disponibles, les firmes du CAC40 qui ont les plus importants effectifs en France sont celles du secteur de la construction Bouygues (68 500 employés) et Vinci (98 900

¹ <https://multinationales.org/Le-CAC-et-la-France>



employés), aux côtés d'Orange et de PSA avec 91 800 et 64 500 employés respectivement. Les firmes qui comptent la plus importante proportion de salariés français dans leur effectif sont Orange (61 %) et Hermès (61,9 %), suivis par Bouygues (53 %). Celles qui sont en

revanche les plus internationalisées (parmi celles qui déclarent les chiffres de leur effectif français) sont Atos et Kering, avec environ 9,3 % de leur effectif en France (15 500), et enfin Pernod Ricard (18 500). ■

ET LES TRAVAILLEURS CACHÉS DU CAC ?

Les chiffres officiels sur les effectifs du CAC40 cachent une partie de la réalité. Au-delà de leurs employés directs, beaucoup de groupes du CAC40 président souvent à de longues chaînes de production et d'approvisionnement qui occupent des dizaines de milliers d'ouvriers ou d'agriculteurs partout dans le monde. Ces derniers sont souvent tout aussi dépendants des décisions de la maison mère que les employés directs, mais beaucoup moins protégés. Leurs droits et leurs salaires sont en général moindres. Une étude réalisée par la

Confédération syndicale internationale (CSI) en 2016 estimait par exemple qu'en plus de ses 300 000 employés directs dans le monde, le groupe Carrefour employait indirectement 3,3 millions de personnes à travers la planète – soit 11 fois plus – dans ses chaînes d'approvisionnement¹. Dans certains secteurs comme l'agroalimentaire ou une partie de l'industrie, les proportions peuvent être similaires. ■

¹ http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/pdffront-lines_scandal_en-2.pdf

TOP 5 ORDONNANCES MACRON, SOUS-TRAITANCE, DÉROGATIONS, TRAVAIL LE DIMANCHE ET JUSTICE À L'ENVERS

EN FRANCE, LE DROIT DU TRAVAIL SOUS TENSION

L'union faisant la force, les salariés des grands groupes sont traditionnellement mieux protégés, et leurs droits mieux respectés, que dans les entreprises plus petites. Ce qui ne signifie pas que les directions ne cherchent pas occasionnellement à contourner le droit du travail pour supprimer des emplois plus facilement ou imposer des réorganisations contre le gré des salariés. Pour les sous-traitants des poids lourds du CAC40, à l'étranger mais aussi en France même, la situation est encore pire. Les réformes successives du code du travail menées ces dernières années ont donné aux grandes entreprises de nouvelles marges de manœuvre pour remettre en cause les droits et les règles établis.



MOHAMED YAHYA

PSA, CARREFOUR, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, SANOFI... COMMENT LE CAC40 A UTILISÉ LES ORDONNANCES MACRON

De plus en plus, les grandes entreprises françaises qui souhaitent supprimer des emplois en France ont recours à une formule créée par les ordonnances Macron sur le code du travail de 2017 : la « rupture conventionnelle collective » ou RCC. Avantage ? La RCC permet, moyennant la signature des organisations syndicales majoritaires, d'éviter de passer par un plan de suppression d'emplois justifié par des raisons économiques, lequel pourrait être retoqué par les tribunaux. Elle permet aussi de présenter ces suppressions d'emplois comme des « départs volontaires ». Plusieurs grands groupes du CAC se sont saisis de ce nouvel outil pour mener leur politique de réduction d'effectifs : PSA, qui a supprimé par ce biais 1300 postes en 2018, la Société générale avec 2100 départs cette même année

puis à nouveau 750 en 2019, Total qui a fermé de cette manière une filiale toulousaine. Pour son nouveau plan de réduction d'effectifs annoncé début 2019, la direction de Carrefour a signé avec deux syndicats majoritaires un accord de rupture conventionnelle collective prévoyant 3000 pertes d'emplois, dont 1230 suppressions nettes. Idem pour Sanofi, qui a obtenu ainsi 700 suppressions d'emplois dans les fonctions support.

Le groupe automobile PSA, décidément très friand des « innovations » contenues dans les ordonnances, a aussi signé en juin 2018 avec les syndicats de son usine de Vesoul (hors CGT) un « accord de performance collective » contrevenant aux 35 heures. Ce nouveau type d'accord au champ très large permet de déroger aux conventions collectives du secteur,

mais aussi d'imposer à des salariés certains changements non prévus dans leur contrat de travail. Il doit être approuvé par les syndicats majoritaires ou directement par référendum. Dans leur version bénigne, il s'agit de négocier les conditions d'un déménagement ou d'une réorganisation. Dans un contexte de pressions sur l'emploi et d'injonction de compétitivité, c'est un moyen pour certaines directions d'obtenir des syndicats une dégradation des conditions pour « sauver » leurs usines. En l'occurrence, les salariés PSA de Vesoul ont accepté une augmentation de leur temps de travail de 8%, contre une augmentation salariale de seulement 3,1%. Dans d'autres cas, comme pour l'usine Bridgestone de Béthune en juin 2019, les directions n'ont pas réussi à obtenir un vote favorable de salariés. ■

QUAND TRAVAILLER LE DIMANCHE DEVIENT OBLIGATOIRE

En mai 2019, deux salariés de l'enseigne de grande distribution Cora (appartenant au groupe belge Delhaize) étaient licenciés pour « faute grave ». Justification ? Ils avaient refusé de travailler le dimanche, comme le souhaitait leur direction. En principe, la libéralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, prévue dans la loi Macron de 2015, repose sur le volontariat ou doit être inscrite dans le contrat de travail. Dans les faits, alors que le secteur du commerce et de la grande distribution est frappé par des plans de suppressions d'emploi de grande ampleur, les pressions sur les salariés sont fortes pour qu'ils acceptent de travailler le dimanche. Au sein du groupe Carrefour, l'ouverture dominicale s'étend progressivement, suscitant l'opposition des syndicats mais aussi d'élus locaux. ■

LES ROUTIERS, FORÇATS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

C'est une nouvelle illustration des méfaits de la libéralisation non contrôlée du marché du travail européen. Pour transporter les pièces détachées entre ses différentes usines ou les voitures achevées vers leurs points de vente, l'industrie automobile a abondamment recours aux services de sous-traitants employant des chauffeurs routiers venus d'Europe de l'Est et, de plus en plus, de pays extra-communautaires. Souvent pour des salaires de misère et des règles de sûreté minimales. Campings improvisés autour des usines Renault, contournement des règles sur la durée de conduite et le repos, paiement au kilomètre parcouru... Une enquête du collectif Investigate Europe a ainsi révélé les conditions que subissaient des routiers oeuvrant, via une sous-traitance en cascade, pour le groupe Renault.¹ ■

¹ <https://www.bastamag.net/Le-quotidien-intenable-des-routiers-nouveaux-forcats-de-l-industrie-automobile>

L'AFFAIRE GM&S MET EN LUMIÈRE LE SORT DES SOUS-TRAITANTS DE L'INDUSTRIE



DEPARTMENT FOR BUSINESS / INNOVATION AND SKILLS

Leur lutte a fait la une des journaux tout au long de l'année 2017. Les salariés du sous-traitant automobile GM&S dans la Creuse s'étaient battus pour la survie de leur usine alors que ses deux grands clients traditionnels, Renault et PSA, se tournaient de plus en plus vers des fournisseurs étrangers. Un accord de liquidation judiciaire et de reprise de l'usine a finalement été trouvé, impliquant la perte de 157 emplois, et seulement 120 maintiens. Un an plus tard, les salariés licenciés ont assigné en justice Renault et PSA, qu'ils estiment responsables de leur sort, pour qu'ils leur versent une indemnité. Ils ont également élaboré une proposition de loi sur la responsabilité sociale des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants. En mars 2019, plus de la moitié des ouvriers licenciés n'avaient pas retrouvé d'emploi.

Les syndicats de Renault et PSA avaient soutenu, sans trop de succès, la lutte des salariés de GM&S. Au niveau d'un autre groupe industriel, la CGT a impulsé la création d'une « plateforme revendicative commune » entre salariés d'Airbus et sous-traitants (notamment des filiales d'Altran et de Capgemini) pour obtenir de l'avionneur des garanties dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement. « La politique d'achat d'Airbus a des conséquences concrètes sur ses sous-traitants en matière de baisse de salaires, de suppression d'effectifs, de pression sur les salariés et de délocalisation », a expliqué à Reuters Xavier Petrachi, délégué syndical CGT chez Airbus. Une première en France, selon la CGT, inspirée par l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance. ■

DES AGENTS DE MÉNAGE SOMMÉS DE REMBOURSER 2,8 MILLIONS D'EUROS À ELIOR

En novembre 2018, 183 femmes et hommes de ménage marseillais, payés au Smic et souvent à temps partiel, doivent rembourser entre 5000 et 30 000 euros à leur employeur, la société de nettoyage Elior Services. Soit 2,8 millions d'euros au total. En 2013, ces salariés avaient décidé de saisir les prud'hommes après avoir constaté qu'ils ne sont pas payés au même niveau que certains de leurs collègues qui exercent dans la même entreprise. Le combat de ces salariés réclamant le paiement de ces primes

au nom du principe de « l'égalité de traitement » est reconnu par les prud'hommes, puis confirmé en cour d'appel. Seulement voilà : en 2018, s'appuyant en partie sur des modifications du code du travail introduites par la loi El Khomri de 2016 et les ordonnances Macron de 2017, la Cour de cassation a rendu un arrêt cassant les précédentes décisions, sur la forme plutôt que sur le fond. Et le groupe Elior s'est empressé de demander le remboursement des indemnités qu'il avait été condamné à payer. ■

TOP 5 GRÈVE, « LOCKOUT », DISCRIMINATION ANTISYNDICALE, DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

DROITS SYNDICAUX : LES FIRMES FRANÇAISES FONT-ELLES VRAIMENT FIGURE DE MODÈLE ?

S'il est un sujet sur lequel les grandes entreprises françaises ont plutôt bonne réputation par rapport à certaines homologues étrangères, c'est peut-être celui du dialogue social et de la représentation des travailleurs. Bon nombre de groupes du CAC40 ont ainsi signé avec les organisations syndicales nationales et internationales des « accords globaux » – autrement dit des accords sociaux à l'échelle de tout le groupe – et quasi toutes disposent d'institutions représentatives du personnel au moins au niveau européen. Mais si les formes sont relativement respectées, le fond ne suit pas toujours.



JEANNE MENJOULET

REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS, DIALOGUE SOCIAL, ACCORDS COLLECTIFS : OÙ EN EST LE CAC40 ?

Difficile de dresser un tableau complet de l'état du dialogue social et de la représentation des travailleurs au sein des grandes entreprises françaises, au vu des maigres informations disponibles. Quasi tous les groupes du CAC40 disposent de comités d'entreprise européens – puisque c'est obligatoire – et parfois de comités mondiaux. Une bonne moitié d'entre eux ont signé avec les organisations syndicales internationales des accords sociaux à l'échelle de tout le groupe – les « accords cadre internationaux » – avec des dispositions plus ou moins avancées sur les droits des travailleurs, le dialogue social et le droit à la représentation. Au-delà de ce tableau général – qui reste

formel –, la réalité du terrain est moins claire. Quelques firmes publient des chiffres sur la proportion de leurs travailleurs ou de leurs établissements qui disposent d'une « représentation du personnel ». Le taux de couverture par une représentation de type syndical est ainsi de 80 % chez Total, de 67 % chez Bouygues ou Schneider, mais seulement de 29 % au sein de Pernod Ricard. Mais cela ne dit pas forcément s'il s'agit d'une représentation par des syndicats réellement indépendants. Air liquide, par exemple, avance un taux de 86 % de salariés disposant d'une « structure de représentation, dialogue ou concertation », sans plus de détails. D'autres comme Danone utilisent un indicateur encore plus vague : la « neu-

tralité » de 86 % de ses entités vis-à-vis des représentants des salariés il faut sans doute comprendre que les directions de ces établissements ne s'opposent pas activement à ces représentants). D'autres publient des chiffres sur les accords collectifs signés en leur sein, et là, la tendance est plutôt négative. Sur les six entreprises qui publient des chiffres d'une année sur l'autre, la tendance est à la baisse pour cinq d'entre elles. Autrement dit, les salariés du CAC40 sont de moins en moins couverts par des formes de protection collective, lesquelles sont toujours plus solides que les garanties individuelles. Une tendance que l'on retrouve également en France avec la flexibilisation du code du travail. ■

TELEPERFORMANCE : UN GÉANT DES CENTRES D'APPEL CONSTRUIT SUR LE TRAVAIL BON MARCHÉ ET MAL REPRÉSENTÉ

Spécialiste des centres d'appel, Teleperformance est l'une des nouvelles multinationales françaises en vogue. Avec 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 8 milliards de capitalisation boursière, le groupe, qui a entre autres pour client Orange et Apple, pourrait intégrer à terme le CAC40. Son succès s'est aussi construit sur le travail à bas coût. Les principaux pays d'implantation où sont situés ses 300 000 employés sont l'Inde, les Philippines, le Mexique, les États-Unis, le Brésil et la Colombie. Comme le rappelle la Fédération syndicale internationale dans une note publiée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'entreprise, quatre de ces pays (Inde, Philippines, Mexique et Colombie) sont parmi les pires au monde s'agissant de violations des droits des travailleurs et de répression des syndicalistes. Est-ce un hasard ? Le syndicat relève que Teleperformance n'a pas pris de mesures concrètes pour s'assurer que ses employés soient adéquatement représentés. En juillet 2019, il a mis en demeure le groupe d'y remédier dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales. ■

CONFLIT SOCIAL AU GABON POUR TOTAL APRÈS LE LICENCIEMENT DE TRAVAILLEURS GRÉVISTES

L'année 2018 aura été marquée par un nouveau conflit social de grande ampleur pour Total au Gabon. Sur fond de craintes de désengagement progressif de Total du pays, l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep), principal syndicat du secteur, a mené une grève de 11 jours en juillet. La direction de Total Gabon y a répondu en congédiant six salariés syndicalistes, au motif qu'ils auraient porté atteinte à la sécurité des installations. Des décisions de justice ont invalidé ces licenciements, mais Total a fait appel et refusé de les respecter. Finalement, quatre des salariés licenciés ont été réintégrés en décembre. ■

IMERYS : UN « LOCKOUT » EN PLEINE CAMPAGNE ÉLECTORALE AUX ÉTATS-UNIS



AFGE

C'est une pratique que l'on pourrait croire dépassée, mais qui prévaut encore dans certains pays : le « lockout », consistant à fermer temporairement une entreprise et empêcher les travailleurs de rejoindre leur poste de travail et d'être payés, pour calmer leurs ardeurs revendicatives. 2017 avait vu des filiales de firmes françaises s'adonner à cette pratique douteuse au Canada (Lafarge) et en Australie (Lactalis). En 2018, c'est une filiale d'Imerys dans le Montana, aux États-Unis, qui a fait la une des journaux en pleine

campagne des élections de mi-mandat. Sa direction a empêché les travailleurs syndiqués de rejoindre leur poste après qu'ils avaient refusé un nouveau contrat de travail réduisant drastiquement leurs droits à la retraite et le paiement des heures supplémentaires. Le sénateur démocrate Jon Tester, confronté à une réélection difficile dans un État qui avait donné à Trump une majorité deux ans auparavant, s'est emparé du dossier. Finalement, au bout de 90 jours de « lockout », direction et syndicats sont parvenus à un accord et le travail a repris. ■

MÊME EN FRANCE, LES DROITS SYNDICAUX NE SONT PAS TOUJOURS GARANTIS

Si les atteintes aux droits syndicaux concernent principalement les implantations des groupes français à l'étranger, la situation faite aux représentants des travailleurs en France même – particulièrement lorsqu'ils sont trop revendicatifs – n'est pas toujours rose non plus. 2018 aura vu le lancement de la première action de groupe en France contre une entreprise pour discrimination envers des syndicalistes, ciblant le groupe d'armement et d'aéronautique Safran. La CGT de l'entreprise a mis en lumière un traitement défavorable systématique à l'égard des salariés syndiqués et mis en demeure la direction d'y remédier, ce qu'elle a refusé

de faire. L'affaire sera jugée devant les tribunaux, et le Défenseur des droits Jacques Toubon a transmis à la justice des observations confirmant l'existence d'une discrimination « systématique ». Des syndicalistes – théoriquement salariés protégés – sont aussi parfois licenciés contre l'avis de l'inspection du travail. C'est ce qui est arrivé début 2019 à un militant de Sud Commerce salarié d'Altice dont le licenciement a été tout de même validé par le ministère du Travail. Un an auparavant, c'était le licenciement d'un autre militant Sud trop remuant, au sein du groupe La Poste, qui était validé par le ministère contre l'avis de ses services. ■

TOP 5 ACCIDENTS DU TRAVAIL, RISQUES PSYCHOSOCIAUX, EXPOSITIONS TOXIQUES, PROTECTIONS DÉFAILLANTES ET IMPUNITÉ

QUAND LE TRAVAIL NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ

Dans l'industrie et le bâtiment, comme dans les autres secteurs, travailler peut tuer. Mais les firmes rechignent encore à reconnaître leur responsabilité dans la prévention d'accidents souvent évitables. D'autant que les exigences financières ou l'organisation du travail vont à l'encontre des investissements nécessaires. Le procès France Télécom, suite à la vague de suicides dans l'entreprise, a aussi rappelé que la santé et la sécurité au travail ne concernent pas seulement les blessures et les violences corporelles, mais aussi psychologiques.



SUICIDES AU TRAVAIL : OUVERTURE DU PROCÈS FRANCE TÉLÉCOM

C'est un procès inhabituel qui s'est tenu au printemps 2019. Pendant deux mois, trois anciens hauts dirigeants de France Télécom/Orange qui présidaient à la destinée des 120 000 salariés de l'opérateur entre 2007 et 2009, ont dû répondre de l'accusation de harcèlement moral. Une centaine de parties civiles – des familles de salariés,

PLUSIEURS **ENTREPRISES SONT POINTÉES DU DOIGT** COMME DE POTENTIELS « **NOUVEAUX FRANCE TÉLÉCOM** », À L'INSTAR DE TECHNIPFMC.

des organisations syndicales, des comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT), des associations – ont tenté de démontrer que la multinationale et ses trois dirigeants avaient, au cours de cette période, mis en place « *une politique d'entreprise visant à déstabiliser les salariés et agents, à créer un climat professionnel anxigène* ».

Le procès et son délibéré (attendu fin 2019) sont suivis de près, alors que la question de la souffrance au travail concerne de nombreuses entreprises privées comme publiques ainsi que des corps de fonctionnaires. Plusieurs firmes sont pointées du doigt comme de potentiels « nouveaux France Télécom », à l'instar de TechnipFMC (ex-Technip). Le parquet de Nanterre a été saisi suite à des suicides au siège de l'entreprise. ■

ARCELORMITTAL MIS EN CAUSE À FOS

L'usine sidérurgique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer n'en finit pas de faire parler d'elle. Ces dernières années, une série d'enquêtes environnementales et sanitaires ont confirmé les risques sérieux que cet établissement industriel parmi les plus polluants d'Europe fait courir aux travailleurs et aux riverains. Des procédures d'infraction ont été lancées en ce qui concerne les rejets dans l'environnement, mais les sanctions demeurent dérisoires. Début 2019, un rapport de l'inspection du travail révéla dans la presse a mis en lumière des carences criantes dans la protection des salariés de la cokerie. Les ouvriers chargés de l'enfournement du charbon, en particulier, sont exposés à un dérivé du benzène, un puissant cancérigène, >>>

>>> à un niveau correspondant à plus de 32 fois la norme, selon des mesures effectuées en octobre 2018. Lors d'une précédente visite en juin 2018, ce niveau n'était « que » de 14 fois la norme, sans qu'ArcelorMittal ne prenne les mesures correctives nécessaires. Plusieurs dispositifs de détection et de ventilation de la cokerie seraient défectueux, et la direction n'obligerait même pas ses ouvriers à porter des équipements de protection respiratoire. Des travaux d'urgence ont été engagés. ■

DEVANT LA JUSTICE, L'IMPUNITÉ RESTE LA RÈGLE

Face à des accidents du travail mortels ou non, c'est quasi systématique : l'entreprise concernée ne reconnaît pas sa faute, et rejette la responsabilité du drame sur la victime elle-même, qui aurait manqué de prudence ou n'aurait pas respecté les règles. Quand la victime est salariée par des sous-traitants – ce qui est la plupart du temps le cas –, le donneur d'ordre se défausse sur eux. Quatre accidents mortels ont eu lieu depuis 2012 dans l'usine d'ArcelorMittal de Dunkerque, mais les plaintes ont toutes été classées sans suite, dans certains cas contre l'avis de l'inspection du travail. Quand les sanctions tombent, elles restent limitées à des amendes souvent modestes. Début 2019, le géant du sucre Cristal Union et son sous-traitant Carrard Services ont été condamnés chacun à 100 000 euros d'amende pour la mort de deux « cordistes » intérimaires en 2012, dans la Marne.

Suite à la chute mortelle d'un salarié sous-traitant dans sa raffinerie de Gonfreville-l'Orcher, près du Havre, en février 2019, Total est allé jusqu'à refuser une injonction de l'inspection du travail, au motif que ses prescriptions seraient « inapplicables ». La major pétrolière semble préférer engager une bataille judiciaire plutôt que de se mettre en conformité avec la loi. ■

À LACQ, SALARIÉS, RIVERAINS ET PATIENTS UNIS CONTRE LE VALPROATE (DEPAKINE) DE SANOFI



PHILIPPE ROOS

Le valproate de sodium (Depakine), c'était d'abord un scandale pharmaceutique. Cet antiépileptique fabriqué par Sanofi s'est révélé extrêmement nocif pour les femmes enceintes et leurs fœtus. Plusieurs milliers d'individus ont été exposés, mais Sanofi refuse toujours de contribuer au dispositif d'indemnisation, estimant avoir dûment informé les autorités

publiques des effets de son médicament. L'affaire a cependant tourné au scandale sanitaire et environnemental quand des associations de riverains ont révélé que l'usine de Sanofi à Mourenx, dans le bassin de chimie de Lacq, où est fabriquée la Depakine, rejetait dans l'environnement des quantités énormes d'une substance cancérigène et reprotoxique, le bromopropane. L'usine a été mise à l'arrêt pendant deux mois pour régler le problème, qui datait peut-être de 2012. Des plaintes ont été déposées contre Sanofi et les autorités locales. À leur tour, les salariés du site ont commencé à s'inquiéter. À raison puisque des traces de Depakine ont été trouvées dans le sang de plusieurs d'entre eux, alors qu'ils n'avaient jamais pris ce médicament. L'adéquation des dispositifs de protection et de prévention de l'usine, notamment en ce qui concerne la ventilation, a été mise en cause par les services de l'État. ■

LES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, PARCELLAIRES MAIS RÉVÉLATEURS

Les grandes entreprises françaises publient quelques indicateurs sur les accidents de travail, notamment le taux de fréquence (indicateur lié au nombre d'arrêts de travail de plus d'un jour) et le taux de gravité (lié au nombre de jours d'arrêt), ainsi que le nombre d'accidents mortels. En 2018, on recense par exemple pas moins de 51 décès liés à des accidents du travail sur le périmètre du CAC40, pour 13 firmes qui publient ces chiffres, essentiellement dans l'industrie et le BTP.

En ce qui concerne le taux de fréquence, les résultats sont plus inattendus. L'entreprise du CAC40 la plus « violente » pour ses salariés est, de loin, Carrefour, avec un taux de fréquence des accidents du travail de 22,8 et un taux de gravité de 0,69. Par comparaison, chez Total, qui recense 4 accidents mortels en 2018, le taux de fréquence est de 0,58. Autres firmes qui se distinguent par un taux de fréquence relativement élevé : Veolia, Kering, Hermès, LVMH et – de manière plus attendue – Bouygues et Vinci.



FRÉDÉRIC BISSON

Certaines firmes font pression sur leurs salariés pour qu'ils ne déclarent pas d'accidents du travail ou reprennent le travail au plus vite, ce qui a pour effet de diminuer les taux affichés. ArcelorMittal a notamment été mise en cause par une enquête de Mediapart pour ce type de comportement¹. ■

1 <https://www.mediapart.fr/journal/economie/090818/harcelement-menaces-les-pres-sions-d-arcelormittal-sur-des-salaries-en-accident-du-travail?onglet=full>

DONNÉES VOUS AVEZ DIT ÉGALITÉ?

AU SEIN DU CAC, LE POUVOIR ENCORE ET TOUJOURS AUX MAINS DES HOMMES

La cause des femmes et de l'égalité entre les sexes occupe désormais une place de premier plan dans les discours publics des grandes entreprises françaises. Mais la réalité des rapports de pouvoir reste largement favorable aux hommes, particulièrement à mesure que l'on s'approche des échelons supérieurs.

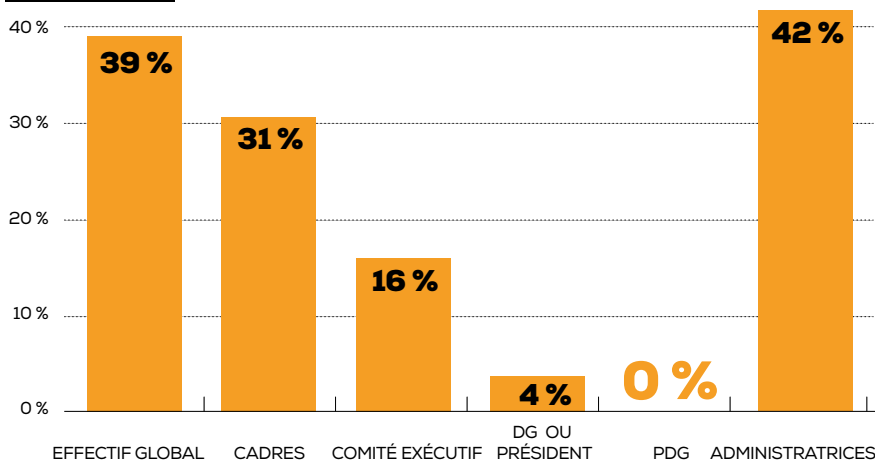
LA VRAIE PLACE DES FEMMES DANS LE CAC40

Ce sont les chiffres qui résument tout. Les femmes représentaient en moyenne, en 2018, 39% de l'effectif total du CAC40, mais 30% des cadres, et seulement 16% des comités exécutifs ou de direction. En 2017, ces chiffres étaient respectivement de 35,7%, 31% et 13,9%. Pour ce qui est des conseils d'administration, pour les-

quels la loi fixe un quota minimum de femmes, la proportion remonte à 41,8% (40,6% en 2017).

Deux enseignements ressortent de ces chiffres. D'abord, plus on monte dans la hiérarchie des entreprises, moins il y a de femmes. Ensuite, seule l'adoption de lois et de règles contraignantes fait vraiment changer les choses en pratique. ■

PLACE DES FEMMES
DANS LE CAC40



PREMIÈRE ACTION DE GROUPE POUR DISCRIMINATION CONTRE LA BPCE

À la fin du printemps 2019 a été lancée la première action de groupe en France pour discrimination contre les femmes. À l'initiative du syndicat CGT, cette action de groupe cible la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF), membre du groupe bancaire BPCE. S'appuyant sur le bilan social de l'entreprise, le syndicat a relevé que les femmes y gagnaient en moyenne 18%

de moins que leurs collègues masculins, et même 34% en ce qui concerne les cadres (parmi lesquels les femmes sont ultra-minoritaires). Les hommes ont bénéficié de 56% des promotions en 2018, alors qu'ils ne représentent que 38% des effectifs. La direction, qui a désormais six mois pour négocier avant de devoir répondre devant la justice, a contesté ces chiffres. ■

UN POUVOIR QUI SE DÉCLINE AU MASCULIN

Parmi les 53 présidents du conseil d'administration, directeurs généraux ou PDG à la tête du CAC40, on ne trouve toujours que deux femmes, Isabelle Kocher la DG d'Engie, et Sophie Bellon la présidente du conseil d'administration de Sodexo. Aucune femme n'occupe la double fonction de présidente directrice générale qui la verrait seule aux manettes d'une entreprise.

Au niveau des conseils d'administration, seules trois firmes comptent une majorité de femmes : Kering, Safran et Sodexo. Trois autres, Accor, Publicis et Total ont une parité exacte de 50% chacune.

Pour ce qui est des comités exécutifs cette fois, où s'exerce la direction opérationnelle des groupes au quotidien, le tableau change du tout au tout. Aucune firme du CAC40 n'a plus d'un tiers de femmes à son comité exécutif – chiffre maximal atteint par Danone, Kering, L'Oréal, Orange et Sodexo. Six n'ont aucune femme du tout au sein de leur comité exécutif : ArcelorMittal, Atos, Bouygues, STMicro, Vinci et Vivendi.

Plusieurs firmes se distinguent par le contraste entre leurs effectifs majoritairement féminins et la faible place des femmes dans leurs comités exécutifs, notamment dans les secteurs de la finance et du luxe : Axa (53,4% contre 9,1%), BNP Paribas (52 contre 15%), Carrefour (57,3 contre 18,8) Crédit agricole (53,3 contre 6,3), EssilorLuxottica (58,5 contre 16,7), Hermès (68 contre 12,5), LVMH (73 contre 13,7) et enfin la Société générale (58,1 contre 23). ■

TOP 5 « PINK-WASHING », « FÉMINISME-WASHING », « MIGRANT-WASHING », « GILETS JAUNES-WASHING » ET « HAPPY-WASHING »

GRAND ÉCART ENTRE LES « VALEURS » ET LA RÉALITÉ DES PRATIQUES

Accueil des migrants et des réfugiés, égalité, défense des minorités... Les multinationales affichent de plus en plus volontiers leur progressisme culturel et sociétal. Mais leurs pratiques sociales et commerciales ont souvent des effets exactement inverses aux valeurs ainsi mises en scène, souvent à des fins de marketing.



JEANNE MENDOULET

ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES : UN INDEX GOUVERNEMENTAL TROMPEUR

Depuis le 1er mars 2019, les entreprises de plus de 1000 salariés sont obligées d'afficher un « index de l'égalité salariale » entre hommes et femmes. Cet index se présente comme une note sur 100. À en croire les scores qu'affichent les grandes entreprises françaises, elles atteindraient quasiment toutes la quasi perfection. Le groupe pharmaceutique Sanofi affiche ainsi une note de 94, Arcelor Mittal 89, BNP Paribas 87, Carrefour 80 !

Dans le cas de BNP Paribas par exemple, si les femmes sont plus nombreuses que les hommes au sein de la banque, ceux-ci y sont payés en moyenne 23 % de plus que leurs collègues féminins. Au sein de la direction et du comité exécutif, ne siègent que 3 femmes pour 17 hommes. À quoi correspond donc l'excellente note de 87/100 obtenue par la banque ?

Prévu dans la loi « Avenir professionnel », cet index de l'égalité salariale – et sa note sur 100 – est calculé selon cinq critères : la suppression des écarts de salaire (40 points), la chance égale pour les femmes et les hommes d'obtenir une promotion (15 points) ou une augmentation (20 points), l'augmentation du salaire au retour d'un congé maternité (15 points) et au moins quatre femmes dans les plus hautes rémunérations d'une société (10 points). Les entreprises doivent obtenir 75 points sur 100 pour éviter des sanctions pécuniaires qui peuvent atteindre 1 % de la masse salariale.

Les modalités de calcul, des plus alambiquées, occultent en fait les inégalités. Les écarts de salaires, par exemple, pèsent en théorie 40 points dans la note. On pourrait croire qu'une entreprise où cet écart est de 15 % perdrait ses

40 points. Pas du tout, elle n'en perd que 10 (l'écart de 15 % moins cinq points). Si elle remplit les autres critères, qui ne sont pas très compliqués à atteindre, elle peut se prévaloir d'une note de 90/100, malgré une discrimination salariale conséquente entre hommes et femmes. Bienvenue dans le monde des baromètres gouvernementaux qui ne signifient plus rien, mais qui masquent la réalité. ■

LES MODALITÉS DE CALCUL, DES PLUS ALAMBIQUÉES, OCCULTENT EN FAIT LES INÉGALITÉS.

« PINK-WASHING » : LES DOUTEUX SPONSORS DE LA GAY PRIDE

Signe des temps : la « Gay Pride » organisée à New York en juin 2019 pour célébrer le cinquantième anniversaire des émeutes de Stonewall était sponsorisée par plusieurs dizaines de multinationales, dont les françaises Axa, Danone et L'Oréal. Un engagement positif, mais de la sincérité duquel on peut douter. Michel et Augustin par exemple, une filiale de Danone, avait financé « La manif pour tous », un mouvement explicitement dirigé contre les droits des LGBTQ, tandis qu'un membre du conseil d'administration de l'entreprise, Guido Barilla, s'était illustré il y a quelques années par des déclarations contre les familles homosexuelles à la radio italienne. D'autres multinationales peuvent ainsi affirmer superficiellement leur soutien à une cause progressiste, tout en laissant prospérer en leur sein des rapports de travail violents qui renforcent et prospèrent sur les discriminations. ■

LE « BONHEUR AU TRAVAIL », OU LE TAYLORISME 2.0

Beaucoup d'entreprises misent désormais sur de nouvelles méthodes de management soucieuses de l'épanouissement professionnel des salariés, voire de leur « bonheur au travail ». Une tendance tantôt embrassée, tantôt raillée par les salariés. Plusieurs grands groupes du CAC40 ont nommé en leur sein des « chief happiness officers », à l'image de Bouygues, Carrefour, Engie ou encore Publicis. Une approche managériale qui recouvre des pratiques très variées selon les firmes, avec pour objectif plus ou moins affiché d'augmenter la rentabilité et de diminuer l'absentéisme. Pour la sociologue Danièle Linhart¹, ces initiatives, qui ne « soignent pas la souffrance au travail à sa source », visent à compenser la détérioration des conditions de travail liées à la restructuration permanente et à l'individualisation de la gestion des salariés. ■

1 <https://multinationales.org/Daniele-Linhart-Les-methodes-de-management-centrees-sur-le-savoir-etre-des>

MIGRANT-WASHING ?

Dans un contexte politique de plus en plus polarisé sur les questions de culture et d'origine ethnique, à l'ère de Trump et de la montée des populismes d'extrême-droite en Europe, la plupart des grandes entreprises ont choisi le parti de la diversité. Elles ont le plus souvent pris position, aux États-Unis et sur le vieux continent, pour l'accueil des migrants et la célébration des différences... Ce qui ne les empêche pas de faire des affaires avec des gouvernements prônant des valeurs exactement contraires (voir la partie 5).

Dans le débat sur l'accueil des réfugiés et des migrants en Europe, plusieurs grandes entreprises ont similairement choisi de s'engager dans des programmes

d'accueil en entreprise. Des groupes comme Carrefour peuvent s'acheter une bonne image sur des initiatives ponctuelles, tout en poursuivant par ailleurs des politiques de suppression d'emplois ou de dégradation des conditions de travail. La politique d'accueil des entreprises est d'ailleurs intéressée, puisque les nouveaux arrivants sont perçus comme des travailleurs plus dociles et plus motivés. Sans parler des causes des migrations. Les entreprises qui vendent des armes en Afrique ou au Moyen-Orient, ou celles qui y extraient des ressources naturelles et pratiquent l'optimisation fiscale, ne sont-elles pas aussi un peu dans le déni, lorsqu'elles se prévalent de leur attitude accueillante ? ■

L'HYPOCRISIE DES « PRIMES GILETS JAUNES »



PATRICE CALATAYU

Les multinationales et leurs dirigeants adorent se mettre en scène en tant que porteurs de « solutions » à des problèmes que, souvent, ils ont eux-mêmes grandement contribué à créer. C'est vrai de la crise climatique, alimentée par l'industrie des hydrocarbures, de l'automobile et de l'agriculture industrielle, entre autres. On observe la même dissonance cognitive, à plus petite échelle, en France, à propos des « gilets jaunes ». Le mouvement de protestation né en novembre 2018 était largement alimenté par une révolte contre l'injustice fiscale et les réformes fiscales et sociales visant à rendre le pays plus « attractif » pour les investisseurs. Et pourtant, l'une des principales réponses apportées par le gou-

vernement aura été de demander aux entreprises de verser une prime « exceptionnelle » et volontaire de fin d'année. Ce que la plupart des groupes du CAC40 se sont évidemment empressés de faire. BNP Paribas, L'Oréal, Publicis, Sanofi et Total ont ainsi offert des primes de 1000, voire de 1500 euros à leurs salariés. Ils pouvaient se le permettre, puisque ces mêmes groupes ont battu en 2018 un nouveau record de versement de dividendes à leurs actionnaires. Le mouvement des gilets jaunes est ainsi venu se télescoper avec les négociations salariales annuelles de fin d'année au sein des groupes, voire s'y substituer en remplaçant les augmentations par des primes rebaptisées « prime Macron ». ■

04

**QUELS SONT LES IMPACTS
DES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
SUR LA PLANÈTE
ET SES HABITANTS ?**

TOP 5 MINES EN AFRIQUE, CHANTIERS AU QATAR, ÉOLIENNES AU MEXIQUE, PLANTATIONS D'HUILE DE PALME ET CRISE CLIMATIQUE

DROITS HUMAINS : LES MULTINATIONALES FRANÇAISES FACE À LEURS RESPONSABILITÉS

Des entreprises françaises se sont trouvées impliquées, ces dernières années, dans plusieurs affaires importantes de pollution ou de violations des droits humains. La loi sur le devoir des vigilance, adoptée en 2017, a pour objectif de prévenir de tels abus. Mais les grands groupes continuent à s'opposer aux ONG sur l'étendue de leurs responsabilités, et plusieurs exemples montrent que la vigilance n'est pas encore à l'ordre du jour.



SOLIDARITY CENTER

DÉNI COLLECTIF SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

En 2017, la France adoptait une loi pionnière sur le devoir de vigilance des multinationales. Le principe en est simple. Chaque année, les grandes entreprises présentes en France doivent rendre public un « plan de vigilance » identifiant les risques d'atteintes graves aux droits humains, à l'environnement et la sûreté des personnes occasionnés par leurs activités, et détaillant des mesures de prévention, y compris chez les sous-traitants et dans les filiales. Elles peuvent ensuite être poursuivies devant les tribunaux en cas de lien entre un abus grave et un défaut dans le plan de vigilance ou son application.

La coalition d'associations qui avaient mené la longue bataille pour l'adoption de la loi ont examiné les premiers

plans publiés en 2018¹. Le bilan est tout sauf reluisant. Plusieurs entreprises semblent avoir dédaigné de publier un plan de vigilance. Toutes se sont cantonnées à un exercice purement formel, listant les engagements et les mesures de « responsabilité sociétale » existantes, sans plus de détail. Illustration caricaturale : le plan de vigilance du groupe Areva (aujourd'hui Orano) passe sous silence les mines que l'entreprise possède au Niger et ailleurs, où l'on constate pourtant de nombreux problèmes.

La deuxième vague de plans de vigilance, publiée en 2019, n'apporte que des améliorations très marginales. En juin 2019, les deux premières mises en demeure dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance

ont été adressées coup sur coup à Total. La première, qui émane de 14 collectivités locales, somme la major tricolore de s'aligner véritablement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. La seconde, initiée par les Amis de la Terre, Survie et quatre organisations locales, cible une filiale de Total en Ouganda pour des atteintes aux droits des communautés locales et à la biodiversité. ■

**LES DEUX PREMIÈRES
MISES EN DEMEURE
DANS LE CADRE DE LA LOI
SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE
CIBLENT TOTAL.**

¹ https://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/2019-etude-interasso_devoir_de_vigilance.pdf

MINES EN AFRIQUE : VIGILANCE DE RIGUEUR

Travail forcé et travail des enfants, pollutions, déplacements forcés... Le secteur des mines en Afrique est probablement l'un des plus concernés par les violations graves des droits humains. Les entreprises françaises sont concernées principalement en tant qu'acheteuses de ces minerais. Renault a ainsi été interpellé à plusieurs reprises par Amnesty international pour son incapacité à s'assurer que ses achats de cobalt n'occasionnaient pas des abus. Issu en grande partie de mines artisanales en République démocratique du Congo, ce métal est un minerai essentiel pour les voitures électriques et les appareils électroniques. BNP Paribas, la Société générale, Natixis et le Crédit agricole financent aussi l'extension d'une mine géante de bauxite en Guinée. Celle-ci est pourtant une source majeure de pollution et occasionnerait des déplacements forcés. ■

AU MEXIQUE, DES ÉOLIENNES D'EDF TRÈS CONTESTÉES

Listhme de Tehuantepec, dans l'État de Oaxaca au Mexique, est particulièrement prisé des multinationales pour y installer des grands parcs éoliens. EDF, de même que plusieurs entreprises espagnoles, y sont présentes pour y produire une électricité souvent revendue aux usines mexicaines de firmes nord-américaines. Ces projets sont très contestés par les communautés autochtones locales, qui dénoncent des consultations biaisées et l'expropriation de leurs terres traditionnelles. En France, elles ont déposé un recours devant le « point de contact national », une instance extra-judiciaire sur les multinationales et les droits humains. En attendant, la bataille se poursuit sur le terrain et devant les tribunaux, notamment autour du nouveau projet de parc éolien Gunaa Sicarú voulu par EDF, qui assure respecter scrupuleusement les procédures en vigueur. ■

HUILE DE PALME : DU CAMBODGE À L'AFRIQUE, SOCFIN (GROUPE BOLLORÉ) TOUJOURS AU CENTRE DES CRITIQUES

Les activités de la Socfin, filiale du groupe Bolloré à 38,8% spécialisée dans l'huile de palme, continuent de défrayer la chronique¹. 77 paysans cambodgiens ont lancé des poursuites contre Bolloré et ses filiales devant les tribunaux français pour obtenir des dommages et intérêts et la restitution de leurs terres. Neuf d'entre eux qui devaient venir en France, convoqués par la justice pour une audience en février 2018, se sont vus inexplicablement refuser leur visa. En Sierra Leone, selon l'ONG Grain, le conflit entre l'entreprise et les communautés locales s'est à nouveau enflammé en janvier 2019, menant à la mort de 2 personnes, à l'arrestation arbitraire de 15 militants et au déplacement forcé de centaines de riverains. Deux rapports sur la Sierra Leone et le Liberia confirment les problèmes

¹ À lire : le « contre-rapport » spécifiquement consacré à la Socfin par le ReAct (mai 2019) : https://www.projet-react.org/wp-content/uploads/2019/05/shadow_report-Socfin-2019_Fr_BD.pdf

d'accaparement des terres liés aux activités de la filiale du groupe Bolloré. Enfin, en mai 2019, associations camerounaises et européennes ont assigné en justice devant le tribunal de grande instance de

DEUX RAPPORTS SUR LA SIERRA LEONE ET LE LIBERIA CONFIRMENT LES **PROBLÈMES D'ACCAPAREMENT DES TERRES** LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA **FILIALE DU GROUPE BOLLORÉ**.

Nanterre la société Bolloré, pour obtenir l'exécution forcée d'un plan d'action au bénéfice des communautés affectées par la Socapalm, filiale camerounaise de Socfin. Négocié il y a quelques années avec le groupe Bolloré, ce plan n'a jamais été mis en œuvre. ■

EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS AU QATAR : VINCI VEUT SE DÉDOUANER



VIBUR BOSTONS NPR NEWS STATION

Le Qatar s'est engagé à marché forcé dans la construction de stades et d'infrastructures en vue de la Coupe de monde de football 2022. Une aubaine pour les groupes de BTP, dont Vinci qui compte l'émirat parmi ses principaux actionnaires et qui est présent sur place à travers une filiale co-détenue avec le Qatar. Syndicats, journalistes et ONG ont rapidement alerté sur les conséquences humaines de ces grands travaux. Des milliers d'immigrés asiatiques sont exposés à des conditions de travail dangereuses du fait de la chaleur et de l'absence d'équipements de protec-

tion, des semaines de 70 heures, le tout dans des situations de travail forcé du fait de la confiscation de leur passeport. L'association Sherpa a porté plainte contre Vinci pour travail forcé en 2015. Le groupe de BTP a répondu par plusieurs contre-plaintes visant l'association et ses salariés. Mais la menace judiciaire l'a aussi poussé à multiplier les initiatives pour redorer son image. Vinci a signé un accord avec la fédération syndicale internationale du bâtiment, et une visite syndicale d'un jour et demi sur place, en 2018, a conclu que les conditions sur les chantiers étaient satisfaisantes. Après que la première plainte a été classée sans suite, avec une enquête minimale, Sherpa a déposé une seconde plainte, avec constitution de partie civile, sur la base de témoignages d'anciens ouvriers de Vinci et de ses sous-traitants recueillis en Inde. Selon l'association, les mesures mises en place par le groupe ne le dédouanent pas des violations passées. ■

TOP 5 GORILLES, POISSONS CLOWNS, PUMAS, RENNES ET TAMARINS EMPEREURS

ASSAUT SUR LES DERNIÈRES RÉGIONS PRÉSERVÉES DE LA PLANÈTE

Le monde devient de plus en plus petit. Malgré la crise climatique et autres menaces, les multinationales semblent bien décidées à poursuivre l'exploitation de la planète jusque dans ses derniers recoins. Arctique, jungle amazonienne ou africaine, océans... Autant de régions du monde jusqu'ici relativement préservées qui se trouvent dans le viseur de l'industrie, au détriment de la biodiversité et des populations – souvent autochtones – qui les habitent.



JOHN WEINHARDT / UNSPLASH

L'AMAZONIE

Poumon de la planète, la forêt amazonienne est plus que jamais menacée. Le nouveau président Jair Bolsonaro ne cache pas son souhait de l'ouvrir encore davantage à l'agrobusiness, aux industries extractives ou encore aux grands projets énergétiques. Les multinationales se pressent à la porte, dont plusieurs géants français. Dans le secteur minier, par exemple, le groupe Imerys exploite une mine de kaolin à Barcarena, dans l'État du Pará. Les populations riveraines se plaignent depuis des années de la pollution de l'eau. Idem dans le secteur énergétique. Après Engie, qui s'était lancée la première dans le secteur des grands barrages en Amazonie avec le projet Jirau, mais qui a essuyé bien des déboires, c'est désormais EDF qui se positionne en fer de lance du développement de l'hydroélectricité en Amazonie. Fin 2018, l'entreprise publique

française a fait pression sur le régulateur brésilien pour qu'il l'autorise à mettre en service rapidement son barrage de Sinop, alors que l'entreprise n'avait pas procédé aux opérations de déforestation auxquelles elle était tenue dans la zone qui sera submergée. Situé dans le bassin du Tapajós, dernier affluent de l'Amazone intact que l'industrie veut aujourd'hui couvrir de barrages, Sinop s'est construit sur fond de violences et de conflits avec les populations indigènes. Au-delà de l'implication directe d'entreprises françaises en Amazonie, les géants tricolores de l'agroalimentaire et de la grande distribution s'approvisionnent aussi au Brésil en matières premières telles que le bois, le caoutchouc ou le soja (voir section suivante). Les banques comme BNP Paribas sont elles aussi investies dans des entreprises liées à la déforestation de l'Amazonie. ■

LA PATAGONIE

La Patagonie argentine est la seconde région de développement du gaz et pétrole de schiste dans le monde derrière les États-Unis. Les multinationales pétrolières se bousculent pour exploiter le sous-sol de Vaca Muerta, au détriment des populations indigènes, en particulier mapuches, qui s'y sont réfugiées. La région abrite une biodiversité aussi riche que menacée. On y trouve notamment des guanacos, des pumas, des condors, des nandous, des chats sauvages, des tatous ou des chinchillas – ainsi que des dizaines d'espèces de reptiles encore mal connues. Total, Shell et ExxonMobil ont été accusées par des ONG écologistes et des communautés indigènes d'empiéter sur des zones naturelles protégées et de déverser des déchets toxiques dans l'environnement. Une plainte a été déposée contre Total et d'autres firmes en décembre 2018. ■

LA GRANDE BARRIÈRE DE CORAIL

S'étendant sur des centaines de kilomètres au large de la côte ouest de l'Australie, la Grande barrière de corail abrite des centaines d'espèces de poissons et de crustacés, des tortues et des dugongs. Déjà fragilisée par le changement climatique, elle est aujourd'hui menacée par le développement de l'industrie du charbon et du gaz, en particulier la construction de terminaux d'exportation et la croissance du trafic de tankers, et les risques de pollution associés.

Sous la pression de la société civile, BNP Paribas, la Société générale et le Crédit agricole se sont engagées à ne pas financer les nouveaux projets de développement et d'exportation de charbon d'Abbot Point. Elles restent cependant impliquées dans d'autres projets du même type dans le périmètre ou à proximité de l'aire protégée. Notamment le grand terminal méthanier Gladstone LNG, sur l'île de Curtis, dont l'un des propriétaire n'est autre, encore une fois, que Total. Plus au nord, la major française est également l'un des acteurs clés de l'ouverture de nouveaux gisements de gaz offshore en Paouasie-Nouvelle Guinée – ouverture controversée puisqu'un Premier ministre a dû quitter ses fonctions au printemps 2019 pour avoir été trop favorable aux multinationales. ■

LE GRAND NORD

L'Arctique attire aujourd'hui les convoitises des industries minières et pétrolières, avides d'exploiter les ressources auparavant cachées sous les glaces. ArcelorMittal détient l'un des projets miniers les plus importants de la région, une mine de fer géante au nord de l'île de Baffin, dans l'archipel arctique canadien. La plupart des espèces animales emblématiques du Grand nord qui vivent sur l'île – ours polaires, renards arctiques, caribous, phoques et morses... – souffrent déjà des conséquences du dérèglement climatique. La population de caribous de l'île de Baffin a ainsi chuté en quelques années de 180 000 à 16 000 individus. En Russie cette fois, Total, mais aussi

AFRIQUE CENTRALE : DE LA FORÊT ÉQUATORIALE AUX GRANDS LACS



MAJAJ HTLU

Après l'Asie du Sud-est, la forêt d'Afrique équatoriale se trouve elle aussi menacée par le développement des plantations industrielles. Les multinationales du bois et, plus récemment, de l'huile de palme lorgnent sur cette nouvelle frontière moins surveillée qu'en Indonésie ou en Malaisie. Un secteur sur lequel se placent de plus en plus des multinationales asiatiques, mais également des entreprises françaises, directement en tant qu'exploitantes (comme la Socfin-Bolloré pour l'huile de palme) ou en tant qu'acheteuses. Autre menace pour la région : le développement de l'exploitation pétrolière. La major française Total s'est engagée à ne pas forer dans le périmètre de sites inscrits au

patrimoine mondial naturel de l'humanité, mais détient des concessions en marge du parc des Virunga, en RDC, ainsi que, selon certaines informations¹, sur le périmètre du parc national de Nouabalé-Ndoki. Tous deux figurent sur la liste de l'Unesco et abritent, notamment, des populations menacées de gorilles. Plus à l'Est, Total exploite également du pétrole au sein du parc national de Murchison Falls, en Ouganda. Y vivent entre autres des éléphants, des girafes, des lions, des rhinocéros, des buffles, des léopards et des hippopotames. ■

¹ <https://www.agenceecofin.com/exploration/1907-68009-congo-le-gouvernement-ouvre-au-marche-un-bloc-petrolier-situe-au-c-ur-dun-parc-animalier-sensible>

ARCELORMITTAL DÉTIENT L'UN DES PROJETS MINIERES LES PLUS IMPORTANTS DE LA RÉGION ARCTIQUE, DANS L'ÎLE DE BAFFIN.

TOP 5 DÉFORESTATION, PLANTATION, EXTRACTION, SUREXPLOITATION ET POLLUTION

MATIÈRES PREMIÈRES : COMMENT LES GÉANTS FRANÇAIS ÉPUISENT LA PLANÈTE

Il n'y a pas que l'huile de palme. Si les consommateurs sont désormais bien conscients des dangers environnementaux associés à cette matière première utilisée dans de nombreux secteurs industriels, d'autres encore sont exploitées et consommées à grande échelle par les multinationales françaises, avec des conséquences environnementales et sociales tout aussi désastreuses.



WALBRON SQUEIRA

SOJA : UNE PRISE DE CONSCIENCE INSUFFISANTE POUR PRÉVENIR LA DÉFORESTATION ET LES ABUS

Utilisé comme matière première dans l'industrie agroalimentaire et surtout pour l'alimentation animale, le soja est devenue une denrée clé pour l'industrie. Sa production a littéralement explosé en Amérique du Sud, associée à l'utilisation massive de pesticides et de semences génétiquement modifiées ainsi qu'à des violations des droits des communautés et des travailleurs. L'expansion du soja empiète non seulement sur la forêt amazonienne, mais également sur d'autres régions du continent comme la savane du Cerrado au Brésil ou la région du Chaco (Brésil, Argentine, Paraguay). Les associations Mighty Earth, France nature environnement et Sherpa se sont associées pour identifier les principaux acheteurs français de soja en prove-

nance d'Amérique du Sud¹ : des groupes agroalimentaires (et notamment laitiers) comme Danone ou Lactalis, des acteurs de la restauration comme Sodexo et Elior, ou encore des chaînes de grande distribution comme Auchan, Carrefour ou Casino. Ces firmes ne semblent pas avoir pris la mesure des risques liés à leur approvisionnement en soja, ni de leur responsabilité (y compris juridique, dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance) dans la prévention des abus constatés sur le terrain. Seule une poignée d'entre elles fournit des informations partielles sur les volumes, l'origine et la part tracée du soja utilisé dans leur chaîne d'approvisionnement. D'autres ont purement et simplement refusé de répondre au

nom du secret commercial. La plupart de celles qui identifient les risques liés au soja se contentent de promouvoir des systèmes de « soja certifié » notoirement insuffisants pour empêcher la déforestation. ■

LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES NE SEMBLENT **PAS AVOIR PRIS LA MESURE DES RISQUES LIÉS** À LEUR APPROVISIONNEMENT EN SOJA, NI DE LEUR RESPONSABILITÉ DANS LA PRÉVENTION DES ABUS.

¹ <https://www.asso-sherpa.org/service/rapport-deforestation-devoir-de-vigilance>

HUILE DE PALME : UNE INDUSTRIE DESTRUCTRICE QUI CONTINUE À S'ÉTENDRE

De l'agroalimentaire aux cosmétiques en passant par les agrocarburants, l'huile de palme est un ingrédient bon marché apprécié de nombreuses industries. Problème : son exploitation à grande échelle a dévasté des millions d'hectares de forêt en Asie du Sud-est, déplaçant des populations entières et mettant en danger des espèces animales emblématiques comme l'orang-outang. Malgré la prise de conscience des consommateurs, l'exploitation de l'huile de palme ne ralentit pas. Davantage surveillées en Indonésie et en Malaisie, les multinationales du secteur tournent désormais leurs regards vers l'Afrique et l'Amérique du Sud, créant les mêmes pro-

blèmes. Une fuite en avant alimentée entre autres par la demande de multinationales françaises comme L'Oréal ou Danone (71 000 tonnes d'huile de palme et de dérivés achetées chacune en 2018) et bientôt de Total, qui a choisi de reconverter sa raffinerie de La Mède, dans le Sud de la France, pour produire des agrocarburants à base d'huile de palme. Initialement, le géant pétrolier voulait en importer pas moins de 550 000 tonnes par an. Les multinationales acheteuses se défendent souvent en arguant qu'elles n'achètent presque que de l'huile de palme certifiée « responsable », mais l'expérience prouve que ces certifications ne sont pas fiables. ■

BOIS ET PAPIER : UNE FILIÈRE TOUJOURS OPAQUE

Malgré une tendance à la réduction, les grandes entreprises françaises consomment encore des quantités astronomiques de papier. À quoi s'ajoutent des achats importants de bois, principalement dans le secteur du BTP et de l'ameublement. Une partie de cet approvisionnement provient de sources problématiques. Régulièrement, des firmes françaises sont pointées du doigt pour s'être approvisionnées auprès de fournisseurs douteux contribuant à

la déforestation ou portant atteinte aux droits des populations indigènes. L'entreprise Rougier, ainsi que Guillemette & Cie se sont ainsi approvisionnés, selon l'ONG Amazon Watch, auprès du groupe brésilien Benevides Madeiras, condamné pour déforestation illégale en Amazonie. D'autres firmes ont commercialisé les produits de l'entreprise forestière de RDC Ifco, accusée par l'ONG Global Witness de couper des arbres en dehors des périmètres autorisés. ■

EAU : LA SOIF INTARISSABLE DES GRANDS GROUPES

La plupart des industries dépendent directement ou indirectement de l'accès à des ressources en eau suffisamment propres et abondantes – et constatent que dans bien des régions du monde, cet accès ne va plus de soi. Inondations ou sécheresses détruisant les récoltes, pénuries d'eau affectant barrages ou centrales électriques, pollutions entravant le bon fonctionnement d'usines ou leurs relations avec les riverains et les autorités... 783 entreprises du monde entier qui ont répondu à un questionnaire de l'ONG CDP¹ rapportent

que les problèmes liés à l'eau leur ont coûté pas moins de 38 milliards de dollars rien qu'en 2018..

Ces mêmes multinationales indiquent également à CDP que leurs prélèvements en eau ont pourtant fortement augmenté (de près de 50%) entre 2015 et 2018. Les chiffres de consommation d'eau déclarés par les grandes entreprises françaises semblent indiquer une dynamique plus vertueuse, puisqu'ils montrent une baisse de près de 7% des extractions d'eau entre 2017 et 2018 (sur le périmètre des 28 firmes du CAC qui publient des chiffres). Mais ce chiffre est en partie trompeur.

LE CAOUTCHOUC, AUSSI NOCIF QUE L'HUILE DE PALME ?

Bien au-delà des seuls pneumatiques, le latex est un produit de plus en plus demandé par de nombreux secteurs industriels, supérieur en termes de coût au caoutchouc synthétique à base de pétrole. Matelas, chaussures de sport, préservatifs... Il est partout. L'essentiel de la production mondiale provient de l'Asie du sud-est (Thaïlande, Cambodge, Laos et Indonésie), où le développement des plantations d'hévéas occasionne déforestation, pollutions et déplacements forcés de population. L'exploitation du caoutchouc se développe également en Afrique et en Amérique du sud, avec les mêmes risques. Des géants français sont très impliqués dans la filière, à commencer par Michelin, en tant que fabricant de pneumatiques, et la Socfin, filiale du groupe Bolloré. Face à la montée des critiques, l'industrie du pneumatique a fini par lancer en 2018 une initiative « multi-parties prenantes » sur le caoutchouc soutenable, sur le modèle de celles qui existent déjà pour le soja ou l'huile de palme. Lorsque l'on voit à quel point ces initiatives sont contestées, il n'est pas sûr que cela suffise à enrayer les problèmes. ■

UNE PARTIE DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES PROVIENT DE SOURCES PROBLÉMATIQUES.

D'abord, les déclarations de consommation d'eau sont très incomplètes. Danone par exemple ne déclare que les consommations d'eau de ses usines, mais pas les énormes quantités d'eau utilisées pour l'élevage laitier. D'autre part, comme dans le domaine des gaz à effet de serre, il est en grande partie tributaire des efforts d'Engie en matière de sortie du charbon et d'autres énergies sales (très gourmandes en eau). Sans Engie, la consommation d'eau est en hausse de près de 2% d'une année sur l'autre. Parmi les firmes qui ont le plus augmenté leurs extractions d'eau : LVMH (+13% en un an) et PSA (+41%). ■

¹ <https://www.cdp.net/en/research/global-reports/global-water-report-2018>

TOP 5 BOUTEILLES, SACHETS, EMBALLAGES, USTENSILES ET POTS DE YAOURT

LE PLASTIQUE, PAS SI FANTASTIQUE

C'est devenu un enjeu environnemental presque aussi important que la crise climatique. À force de reportages et d'images choc sur la pollution des océans et de tous les milieux naturels par le plastique, l'heure de la mobilisation générale semble avoir sonné. Mais les multinationales qui profitent de la production ou de la consommation de plastique sont-elles prêtes à remettre en cause cette source de profits ?



LISA RISAGER

DANONE, OU LE « CAPITALISME DURABLE » À BASE DE PLASTIQUE

Danone est sans doute le groupe du CAC40 qui mise le plus, sous la houlette de son PDG Emmanuel Faber, sur une image « durable » et « responsable ». Une bonne partie des 5,6 milliards d'euros que la firme a dépensé en publicité en 2018 a été consacrée à mettre en scène ses produits comme foncièrement bons pour la santé comme pour la planète. Problème : les produits laitiers et l'eau en bouteille, qui constituent l'immense majorité de ce que le géant de l'agroalimentaire cherche ainsi à vendre, sont tous deux problématiques du point de vue de leur impact. Ce qui explique sans doute que tous les indicateurs environnementaux du groupe (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, déchets produits...) soient orientés à la hausse. En particulier, le yaourt et surtout l'eau en bouteille requièrent des quantités astronomiques de plastique. Sollicité

par la fondation Ellen MacArthur, le groupe a confessé consommer pas moins de 750 000 tonnes de plastique par an – le chiffre le plus important derrière ceux divulgués par Coca-Cola (3 millions de tonnes) et Nestlé (1,7 million). La coalition internationale « Break Free from Plastic », regroupant des associations écologistes, a abordé le problème par l'autre bout, en demandant à des milliers de bénévoles de récolter des déchets plastiques sur les plages partout dans le monde et d'identifier à quelles marques ces déchets étaient liés. Le résultat est le même : les déchets de marques appartenant à Coca-Cola sont les plus présents, suivis par ceux de PepsiCo, Nestlé et Danone. Le groupe français s'est contenté pour l'instant d'annoncer un recours accru au plastique recyclé pour ses bouteilles, exclusivement en ce qui concerne sa marque phare Évian. ■

COMBIEN LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONSOMMENT-ELLES DE PLASTIQUE ?

Toujours attentives à l'opinion, les équipes de communication du CAC40 parlent désormais abondamment de leurs initiatives sur le plastique. En ce qui concerne leur consommation de plastique, pour la fabrication ou la commercialisation de leurs produits, en revanche, elles sont beaucoup moins bavardes. Outre le chiffre déjà cité de Danone, rares sont les grandes entreprises françaises qui, comme LVMH ou Vivendi, mettent un chiffre précis sur les quantités de plastique qu'elles achètent annuellement : 11 400 et 15 295 tonnes respectivement pour l'année 2018. L'équipementier automobile Valeo affiche quant à lui pas moins de 342 000 tonnes de plastiques et résines consommées sur une année. Quant au groupe Carrefour, il rend public

le nombre de sacs plastiques jetables achetés au cours de l'année : 683 millions pour l'année 2018, un chiffre tout de même en baisse par rapport à 2017 (775 millions) grâce aux interdictions qui entrent progressivement en vigueur dans certains pays. ■

TOTAL A INAUGURÉ DE NOUVELLES UNITÉS PÉTROCHIMIQUES DÉDIÉES À LA PRODUCTION DE PLASTIQUE AU TEXAS, MAIS AUSSI EN ALGÉRIE, EN CORÉE ET EN ARABIE SAOUDITE.

DOUBLE PEINE : LES LIENS ÉTROITS ENTRE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET LE PLASTIQUE

Pollution plastique et crise climatique : et si les principaux coupables étaient les mêmes ? La matière première pour produire du plastique, c'est en effet les hydrocarbures. Les majors pétrolières se sont positionnées sur ce créneau comme relais de croissance pour faire face à une réduction possible de la consommation mondiale de pétrole et de gaz. La croissance exponentielle du plastique ces dernières années est étroitement liée à cette stratégie. La surproduction de gaz de schiste bon marché aux États-Unis a encouragé les géants du pétrole à construire de nouveaux complexes pétrochimiques sur la côte du Texas et de Louisiane ou encore sur la côte Est. La major française Total a suivi le mouvement en inaugurant ces dernières années de nouvelles unités pétrochimiques dédiées à la production de plastique au Texas, mais aussi en Algérie, en Corée et en Arabie saoudite. C'est double peine pour la planète, puisqu'en plus d'envahir milieux naturels et océans, la production et la consommation de plastique sont responsables de quantités massives d'émissions de gaz à effet de serre sur toute la durée de vie des produits. ■

COMMENT LES INDUSTRIELS CHERCHENT À DÉTOURNER L'ATTENTION DES VRAIES SOLUTIONS

Jusqu'à aujourd'hui, les industriels producteurs et utilisateurs de plastique (de l'industrie chimique à l'agroalimentaire) avaient adopté une stratégie consistant à déplacer totalement l'attention vers la responsabilité des consommateurs individuels, accusés de ne pas mettre leurs déchets au « bon » endroit. Un message que l'on retrouve par exemple en France avec la campagne « Gestes propres », financée par Coca-Cola, Danone, Nestlé ou Total. Aujourd'hui, alors que le problème du plastique prend de plus en plus d'ampleur, les industriels tendent à changer leur fusil d'épaule. Ils misent plutôt sur la participation à des initiatives comme l'« Alliance pour mettre fin à la pollution plastique », lancée en janvier 2019 par des multinationales parmi les principales responsables de cette même

pollution. Ce type de programme met l'accent sur des solutions illusoire comme le recyclage ou le bioplastique, plutôt que sur des mesures volontaristes de réduction du plastique. C'est dans le même esprit que le gouvernement français a lancé en grande pompe un « pacte national sur les emballages plastiques », en partenariat avec la fondation Ellen McArthur. Parmi les signataires, on retrouve Auchan, Carrefour, Casino, Coca-Cola, Danone, L'Oréal, ou encore Nestlé. Une initiative trop timide, selon les ONG Zero Waste France et Surfrider, pour qui « *le temps n'est plus aux engagements volontaires mais à l'adoption de mesures réglementaires nationales susceptibles d'enrayer la crise de la pollution plastique* ». ■

RECYCLAGE ET INCINÉRATION : LES MAUVAISES SOLUTIONS DE VEOLIA ET SUEZ

À mesure que la crise globale de la pollution plastique commençait à faire la une des journaux, certaines entreprises ont commencé à flairer l'aubaine,

notamment les deux géants français des déchets Veolia et Suez. Les deux frères ennemis ont commencé à remplir leurs documents de communication sur la « valorisation » et le « recyclage » du plastique, proposant leurs services aux industriels, aux collectivités et aux consommateurs. Le terme de « valorisation » cache en réalité l'incinération des déchets (plastiques et autres) pour produire de l'électricité ou de la chaleur, source de pollution et peu efficace. Quant au « recyclage », il reste largement une illusion pour la plupart des matières plastiques, les procédés étant soit trop coûteux. Mis à part le PET, la plupart des matières plastiques ne peuvent pas être recyclées sans perdre en qualité. Quant aux « bioplastiques » et autres substituts fabriqués à partir de matières végétales, la plupart sont en réalité très peu biodégradables, et posent les mêmes problèmes environnementaux que le plastique vierge à court et moyen terme. Il n'y a en réalité pas d'alternative à la réduction du plastique à la source. ■



ALAN STANTON

TOP 5 PHILANTHROPIE, RAISON D'ÊTRE, DÉVELOPPEMENT, RSE ET « IMPACT POSITIF »

CES MULTINATIONALES QUI NOUS VEULENT DU BIEN

Les grandes entreprises françaises se sentent visiblement mal aimées. De plus en plus, elles insistent sur leur « impact positif » et sur leur souhait de répondre aux grands défis de la planète et de nos sociétés. Mais il s'agit systématiquement d'initiatives volontaires, sans droit de regard pour le public. Pire encore : dans la plupart des cas, ces initiatives correspondent surtout à l'intérêt bien compris de multinationales désireuses de soigner leur réputation ou de s'ouvrir de nouveaux marchés.



ANH VY / UNSPLASH

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN DÉVELOPPEMENT PAR ET POUR LES MULTINATIONALES ?

En 2015, les Nations Unies adoptaient solennellement 17 « objectifs de développement durable » (ODD). Succédant aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000-2015), les ODD visent à orienter les flux d'aide au développement et les politiques publiques dans le but d'en

finir avec la pauvreté, la faim, les discriminations, les inégalités et les dégradations environnementales.

Les multinationales ont sauté sur l'occasion. Les ODD ont rapidement été repris par les entreprises françaises dans leur communication et leurs politiques de « responsabilité sociale » (RSE). Parfois jusqu'à l'absurde. Le Crédit agricole par exemple, expliquait ainsi contribuer à l'objectif 16 « Paix, Justice et Institutions efficaces » en étant « utile » à ses clients... Ces objectifs du développement durable sont si généraux qu'ils peuvent être interprétés de différentes manières. Chaque entreprise peut choisir « son objectif » et détourner les yeux de l'impact général de ses activités. Veolia, par exemple, légitime ses privatisations, dont celle de l'eau de Nagpur en Inde, par l'objec-

tif de garantir l'accès de tous à l'eau (Objectif 6) alors que toutes les expériences passées suggèrent qu'il ne s'agit pas d'une réponse adaptée pour étendre l'accès à l'eau de populations par définition incapables de la payer, renforçant ainsi la pauvreté et les inégalités, deux autres cibles majeurs des ODD. Au-delà des effets de communication et de leur instrumentalisation pour éviter des régulations contraignantes, la place de choix accordée aux multinationales par les ODD, à côté et parfois à la place des États et des agences onusiennes, est aussi souvent un moyen de légitimer la privatisation de services publics, ainsi que les partenariats public-privé. ■

LES ODD ONT RAPIDEMENT ÉTÉ REPRIS

PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS LEUR COMMUNICATION DE « RESPONSABILITÉ SOCIALE », PARFOIS JUSQU'À L'ABSURDE.

LOI PACTE : TOUT LE POUVOIR AUX ENTREPRISES ?

Finale­ment adoptée au printemps 2019, au bout de près d'un an de discussions parlementaires, la loi Pacte (pour « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises ») avait pour ambition affichée de « réconcilier les Français avec l'entreprise ». Au final, c'est une nouvelle loi fourre-tout, dont la disposition la plus controversée est un vaste plan de privatisation d'entreprises publiques dont

Aéroports de Paris. Les dispositions relatives à la responsabilité et à la « mission sociale » des entreprises donnent toute latitude aux directions des entreprises pour décider elles-mêmes comment elles exercent leur responsabilité sociale, selon des termes décidés par elles et contrôlés seulement par elles-mêmes. La loi Pacte introduit dans le code civil une mention des impacts sociaux et environnementaux des entreprises, mais

en des termes tellement vagues qu'ils ne changent rien au droit existant. Elle ouvre aussi aux firmes la possibilité de se doter formellement d'une « raison d'être », et plusieurs géants du CAC ont sauté sur l'occasion en des termes aussi emphatiques que généraux, à l'instar d'Atos qui se voit « permettre [à tous] de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel ». ■

LE MÉCÉNAT, OU COMMENT LES MULTINATIONALES GAGNENT DE TOUS LES CÔTÉS À LA FOIS

Les poids lourds du CAC40 consacrent des sommes importantes au mécénat. Oeuvres sociales, organisations sportives, institutions culturelles ou de recherche sont nombreuses à bénéficier de leurs largesses et à arborer de manière plus ou moins visibles leurs logos. Outre qu'il est en grande partie financé indirectement par les contribuables (sous formes de réduction d'impôts), le mécénat apporte aux grandes entreprises des bénéfices symboliques considérables, en améliorant leur image dans la société et en faisant oublier les aspects moins respectables de leurs activités. Dans beaucoup de cas, ce mécénat est dirigé de manière intéressée, comme lorsque des constructeurs automobiles financent des chaires universitaires sur la pollu-

tion de l'air ou que Total subventionne de grandes expositions de prestige mettant en valeur la culture des pays où elle extrait du pétrole.

Le débat autour de la reconstruction de Notre-Dame (voir section sur la fiscalité) suggère que les abus les plus criants du mécénat touchent peut-être à leur fin. Les militants du climat se sont emparés de la question en faisant campagne pour que les grands musées comme le Louvre et le British Museum rompent leurs liens avec les entreprises pétrolières comme Shell, BP ou Total. Ils ont obtenu partiellement gain de cause en Grande-Bretagne. En France, suite à leurs pressions, Total ne sera pas sponsor officiel des Jeux olympiques de 2024. ■

POUR CULTIVER SON IMAGE, BNP PARIBAS S'OFFRE UNE LICENCE UNIVERSITAIRE

Comme d'autres multinationales françaises, BNP Paribas utilise depuis des années l'arme du mécénat pour se construire une image de banque « verte ». Ce qui ne l'empêche pas d'être régulièrement montrée du doigt pour ses investissements importants dans les énergies sales. 12,7 milliards d'euros consacrés au charbon et au pétrole en 2016 et 2017, contre seulement 3,3 milliards pour les énergies renouvelables. Une nouvelle étape a été franchie avec l'introduction d'une licence universitaire entièrement financée par BNP Paribas à l'université Paris Sciences et Lettres (PSL). Pompeusement baptisée « School of positive impact » (« école de l'impact positif »), cette formation sera dédiée aux questions de développement durable et de transition énergétique. Initialement, le contrat incluait même une clause de « non dénigrement » contre la banque, ainsi que sa présence au comité de pilotage. Si le secteur privé est de plus en plus présent dans l'enseignement supérieur, c'est la première fois en France qu'une entreprise se paye une licence entière – et soigne par la même occasion une image « verte » très éloignée de ses pratiques réelles. ■

UNE « AIDE » AU DÉVELOPPEMENT TRÈS INTÉRESSÉE

Derrière la façade de la générosité et de la solidarité, les intérêts nationaux bien compris ont la vie dure. Comme d'autres pays, la France démontre une forte propension à diriger son « aide au développement » prioritairement vers des projets qui profitent... à des entreprises françaises. L'Agence française de développement (AFD) finance ou soutient régulièrement des grands projets dont les champions du CAC40 sont les parties prenantes et les principaux bénéficiaires. Citons le « train express régional » en cours de construction au Sénégal et qui bénéfi-

ciera à Engie, Thales, Eiffage, SNCF et Alstom, ou encore le métro d'Abidjan, initialement octroyé à des entreprises Sud-Coréennes, mais qui retombe finalement dans l'escarcelle de Bouygues, Alstom et SNCF (Keolis). Lors de la visite officielle d'Emmanuel Macron au Caire en janvier 2019, l'AFD a signé une nouvelle série d'accords avec le gouvernement égyptien concernant les secteurs du transport urbain et de l'accès à l'énergie. Des secteurs sur lesquels – comme par hasard – des entreprises tricolores comme Schneider, Vinci ou la RATP signaient au même moment de gros contrats. ■

C'EST LA **PREMIÈRE FOIS** EN FRANCE QU'UNE ENTREPRISE **SE PAYE UNE LICENCE ENTIÈRE.**

05

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
RENDENT-ELLES LE MONDE
MEILLEUR ?**

TOP 5 CHAUVINISME, SEXISME, NATIONALISME, AUTORITARISME ET CLIMATO-SCEPTICISME

TRUMP, BOLSONARO, POUTINE ET LES AUTRES : LES LIAISONS DANGEREUSES DU CAC

Un peu partout sur la planète, des leaders autoritaires allient une rhétorique chauvine, nationaliste et masculiniste à une politique économique basée entre autres sur l'exploitation décomplexée des ressources naturelles. Ce qui n'empêche pas les multinationales françaises de nouer des liens parfois étroits avec ces régimes, voire de collaborer à leurs projets destructeurs.

DONALD TRUMP

Le président américain est devenu le symbole de ces nouveaux leaders populistes de droite qui ont pris le pouvoir dans de nombreux pays. Certains groupes français présents aux États-Unis se sont démarqués publiquement, à l'occasion, des déclarations ou des mesures les plus controversées du président Trump contre les migrants ou les minorités sexuelles. D'autres, comme le PDG de LVMH Bernard Arnault ou celui de Total Patrick Pouyanné, se sont affichés à ses côtés en promettant emplois et investissements dans la foulée de son élection. Surtout, les géants du CAC40 ont sauté sur l'opportunité que représentait la politique de dérégulation massive

initiée par son administration (voir section sur le lobbying).

Des multinationales françaises se sont également associées à certaines des politiques les plus controversées de la présidence Trump. Les dirigeants de Lafarge avaient ouvertement envisagé, avant de se rétracter, de participer à la construction du mur voulu par le nouveau président à la frontière avec le Mexique. Plus récemment, BNP Paribas a été mise en cause pour ses financements au groupe GEO, spécialisé dans la détention des migrants et grand bénéficiaire de la politique actuelle. Même constat en ce qui concerne l'exploitation massive du gaz de schiste et son exportation : Total a réalisé de gros investis-



DES MULTINATIONALES FRANÇAISES SE SONT ASSOCIÉES À CERTAINES DES POLITIQUES LES PLUS CONTROVERSÉES DE LA PRÉSIDENTE TRUMP

sements dans le secteur, et les banques françaises, à commencer par la Société générale, figurent parmi les principaux financeurs de cette industrie. ■



PUBLICIS APPARAÎT COMME L'UN DES PRINCIPAUX CHEFS D'ORCHESTRE DE LA STRATÉGIE D'INFLUENCE DU ROYAUME SAOUDIEN ET DE SON PRINCE DIRIGEANT DANS LES CAPITALES OCCIDENTALES.

MOHAMMED BEN SALMAN

Le prince dirigeant de l'Arabie saoudite Mohammed Ben Salman (« MBS ») a failli se retrouver au ban de la communauté internationale suite à l'assassinat dans des conditions sordides du journaliste Jamal Khashoggi en octobre 2018. Plusieurs patrons de grandes multinationales, dont EDF et BNP Paribas, ont annoncé qu'ils renonçaient à participer au « Davos du désert », le Forum économique international organisé par Riyad au même moment. Mais généralement ces firmes ont refusé de couper leurs liens économiques avec le royaume. D'autres ont carrément résisté aux appels au boycott, comme dans les secteurs de l'armement et du pétrole.

Parmi les PDG tricolores qui ont refusé de joindre à l'appel au boycott, Sébastien Bazin d'AccorHotels, qui a de gros projets en Arabie saoudite, ou encore Patrick Pouyanné, PDG de Total. Le groupe pétrolier a fait d'importants investissements dans le pays, dont la construction de la raffinerie géante de Jubail, au moment où Total fermait celle de Dunkerque en France, et d'un complexe pétrochimique associé. Un autre poids lourd du CAC40 sur lequel « MBS » peut compter est Publicis. L'entreprise apparaît comme l'un des principaux chefs d'orchestre, via sa filiale MSL (à Bruxelles et à Paris) et Qorvis (à Washington), de la stratégie d'influence du royaume saoudien et de son prince dirigeant. ■

JAIR BOLSONARO

Nouveau venu dans la galerie déjà bien fournie des leaders autoritaires de la planète : le président brésilien Jair Bolsonaro, élu en octobre 2018. Nostalgique de la dictature, défenseur des armes à feu, pourfendeur des féministes, des homosexuels et des écologistes... Le personnage n'est pas très recommandable. Mais son programme d'ouverture de l'Amazonie à l'industrie, de démantèlement du droit du travail et de relance du nucléaire pourrait bien profiter aux entreprises françaises, de Carrefour à EDF. L'un des principaux actionnaires de Carrefour, le milliardaire brésilien Abílio Diniz, a d'ailleurs financé la campagne de plusieurs candidats du PSL, le parti d'extrême-droite de Bolsonaro.

Un autre domaine sur lequel les multinationales françaises se positionnent est celui des privatisations. Jair Bolsonaro et ses conseillers économiques, formés à l'école de Chicago, comptent bien mettre en œuvre un programme de privatisations tous azimuts, notamment dans le secteur de l'énergie. Total a noué un partenariat stratégique avec l'entreprise pétrolière nationale Petrobras (promise à la privatisation) et lui a raflé plusieurs gisements. Engie a mis la main sur l'entreprise TAG, qui gère une partie des gazoducs brésiliens. Pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, le Medef et Bercy ont organisé un grand rendez-vous en juin 2019 avec des responsables brésiliens pour étudier les opportunités futures pour les firmes françaises. ■



JAIR BOLSONARO N'EST PAS UN PERSONNAGE TRÈS RECOMMANDABLE, MAIS **SON PROGRAMME DE PRIVATISATIONS ET D'OUVERTURE DE L'AMAZONIE À L'INDUSTRIE POURRAIT BIEN PROFITER AUX ENTREPRISES FRANÇAISES.**

ABDEL FATTAH AL-SISSI

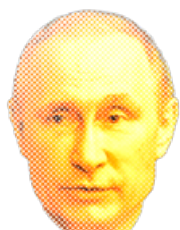
Le général al-Sissi, leader de l'Égypte depuis le coup d'État de 2013, est à la tête d'un régime accusé de multiples violations des droits humains, qui emprisonne et torture ses opposants. C'est aussi devenu un partenaire privilégié de la France, d'un point de vue politique comme économique. Plusieurs entreprises françaises ont fourni au régime égyptien des armes ou des équipements qui ont ensuite servi à réprimer les critiques et les opposants (voir section sur l'armement). Mais il n'y a pas que le secteur de la défense et de la sécurité. Les firmes françaises sont également très investies dans les secteurs de l'énergie et des grands projets urbains, lorgnant en

particulier sur la nouvelle capitale administrative que souhaite construire le gouvernement égyptien. Présentes sur place, les entreprises françaises se font aussi parfois les complices de la répression des travailleurs dans une économie de plus en plus dominée par l'armée, comme l'a dénoncé un rapport de l'ONG Frontline Defenders à propos d'un sous-traitant de Naval Group à Alexandrie¹. Des ouvriers qui ont osé protester contre leurs conditions de travail se sont retrouvés licenciés en masse et pour certains d'entre eux emprisonnés. ■



LES **ENTREPRISES FRANÇAISES** PRÉSENTES EN ÉGYPTES SE FONT AUSSI **PARFOIS LES COMPLICES DE LA RÉPRESSION DES TRAVAILLEURS** DANS UNE ÉCONOMIE DE PLUS EN PLUS DOMINÉE PAR L'ARMÉE.

1 <https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/egypt-labour-rights>



POUR FAIRE DES AFFAIRES EN RUSSIE, LE CAC40 NOUS DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES AVEC DES OLIGARQUES PROCHES DU KREMLIN.

VLADIMIR POUTINE

Le leader russe a été réélu pour un quatrième mandat présidentiel en 2018. Ni la main de fer qu'il maintient sur le pays ni son alliance avec l'extrême-droite européenne n'empêchent les multinationales tricolores de faire des affaires en Russie, souvent grâce à leurs relations privilégiées avec des oligarques proches du Kremlin. Beaucoup de ces dirigeants économiques français se font ensuite les défenseurs du gouvernement russe sur des dossiers comme la crise ukrainienne.

Parmi les géants du CAC40 les plus investis en Russie, le groupe pétrolier Total figure en bonne place, à travers ses projets d'exploitation et d'exportation de gaz dans la péninsule de Yamal, dans l'Arctique russe, dont Technip est également partie prenante. EDF et Engie ne sont pas en reste, à travers l'achat de gaz russe ou la participation à des projets de gazoducs voulus par le Kremlin, comme le très controversé Nord Stream 2 destiné à contourner l'Ukraine. Auchan, Vinci, Bouygues et quelques autres sont également des partenaires privilégiés du régime russe. ■

TOP 5 CHARS, MISSILES, FRÉGATES, CHASSEURS ET CANONS

LE « BUSINESS » TOUJOURS FLORISSANT DES VENTES D'ARMES

Abondamment soutenue par les pouvoirs publics, l'industrie française de l'armement se porte bien. Mais les ventes d'armes à des pays comme l'Arabie saoudite ou l'Égypte, et peut-être demain l'Inde, sont de plus en plus dénoncées.



PHIL SHARLEY

GUERRE AU YÉMEN : LA FRANCE ACCROCHÉE À SON SULFUREUX CLIENT SAOUDIEN

Depuis 2015, une coalition internationale dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis est engagée dans la guerre civile au Yémen. Cette coalition est accusée – tout comme ses adversaires – de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La population civile est la première victime de ses bombardements et du blocus naval qu'elle maintient sur les régions occupées par les Houthis. Le tout grâce à des armes françaises, puisque des groupes comme Nexter (chars Leclerc et canons Caesar), Dassault (chasseurs Mirage), Thales (systèmes de guidage de missiles) ou encore Naval Group (frégates) ont vu leurs exportations à destination de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis exploser ces dernières années. En 2017 encore, alors que les conséquences dramatiques du conflit étaient déjà évidentes, les industriels français ont livré

pour plus de 1,3 milliard d'euros d'armements à Riyad. Début 2019, des médias français et européens ont apporté de nouvelles preuves de l'utilisation de canons Caesar et de chars Leclerc sur le théâtre de la guerre au Yémen.

Des parlementaires réclament en vain la mise en place d'une commission d'enquête. La ligne officielle du gouvernement reste, contre toute évidence, que les équipements militaires vendus par la France ne sont pas utilisés contre des populations civiles (voir la section sur le droit à l'information). D'autres pays se posent plus de questions, comme l'Allemagne qui a gelé ses exportations d'armement à destination de l'Arabie saoudite en octobre 2018, s'attirant les foudres de la France... et d'Airbus, qui a menacé le pays de poursuites du fait de son incapacité à honorer un contrat de sécurité aux frontières avec Riyad. ■

DES MÉDIAS FRANÇAIS ET EUROPÉENS ONT APPORTÉ DE NOUVELLES **PREUVES DE L'UTILISATION DE CANONS CAESAR ET DE CHARS LECLERC SUR LE THÉÂTRE DE LA GUERRE AU YÉMEN.**

L'ÉGYPTE, NOUVEL ELDORADO DES MARCHANDS D'ARMES FRANÇAIS

Depuis son coup d'État militaire en juillet 2013, le régime d'al-Sissi a mis en prison des dizaines de milliers de personnes pour des raisons politiques, dispersé des manifestations en faisant des centaines de morts, sans compter les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et le recours à la torture. Dans le même temps, entre 2010 et 2016, les livraisons d'armes françaises vers l'Égypte ont dépassé d'un volume de 39,6 millions d'euros à 1,3 milliard d'euros, rappelle la FIDH. « Certaines entreprises ont vendu des armes conventionnelles à une armée responsable de la mort de centaines de civils au nom de la guerre contre le terrorisme, notam-

ment dans le Sinaï : navires de guerre *Mistral* (entreprise DCNS) ; frégates *Fremm* (DCNS) ; corvettes (*Gowind*) ; avions de combat *Rafale* ; véhicules blindés (*Arquus*) ; missiles air-air *Mica* et de croisière *SCALP* (MBDA) ; missiles air-sol *ZASM* (SAGEM) », détaille l'ONG dans un rapport publié en juillet 2018¹. D'autres entreprises françaises ont vendu des véhicules blindés (200 Renault Trucks vendus entre 2012 et 2014) et des machines-outils pour la fabrication de cartouches (Manurhin) aux services de police égyptien, « qui n'hésitent plus à disperser des manifestations au fusil mitrailleur ». Des sociétés hexagonales ont aussi vendu

aux services de sécurité égyptiens des technologies de surveillance (comme l'entreprise Amesys/Nexa), d'interception de masse (l'entreprise Ercom), de collecte des données individuelles (Idemia) et de contrôle des foules (les drones de Safran, le satellite d'Airbus/Thales, les blindés légers d'Arquus, ex-Renault Trucks Defense). Quelques mois plus tard, Amnesty international enfonçait le clou en dénonçant, vidéo à l'appui, l'utilisation de blindés de Renault Trucks dans la répression de manifestants². ■

1 <https://madeinfrance.fidh.org/>

2 <https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/france-egypte-aux-armes-policiers-egyptiens>

LE RAFALE AU CENTRE DES CONTROVERSES

Le chasseur Rafale, construit par le groupe Dassault avec des équipements fournis par MBDA, Thales et Safran, est devenu le produit phare de l'industrie française de l'armement. Il est aussi l'emblème de tout ce qui ne va pas avec cette industrie : diplomatie mise au service des ventes d'armes, rapprochement avec des régimes autoritaires, scandales de corruption, sans parler des questions sur les bénéfices économiques réels qu'en retire la France.

Après des années d'échecs, trois pays – outre la France – ont fini à partir de 2015 par passer des commandes fermes pour des Rafale : l'Inde, l'Égypte et le Qatar. En Inde, le contrat d'achat des Rafale a tourné au scandale politique, l'opposition accusant le premier ministre Narendra Modi d'avoir imposé un homme d'affaires très proche de lui, Anil Ambani, comme partenaire local de Dassault. Coïncidence troublante : au moment de la signature du contrat, le fisc français a effacé une dette de 140 millions d'euros d'une société appartenant à Anil Ambani. Parmi les autres pays dont Paris espère qu'ils pourraient se porter acquéreurs du chasseur français, les Émirats arabes unis (engagés dans la coalition en guerre au Yémen) ou encore la Malaisie, qui en a fait un instrument de chantage pour modérer les ambitions françaises sur l'huile de palme. ■

INDE : L'AUTRE SCANDALE DE VENTES D'ARMES ?

Sur la décennie 2008-2017, le principal acheteur de ventes d'armes françaises n'est pas un pays d'Afrique ou du Proche-Orient : c'est l'Inde. Une première place qui s'explique notamment par le contrat de vente de chasseurs Rafale pour 8 milliards d'euros. Nexter, Naval Group, Airbus et d'autres ont également signé des contrats importants avec le gouvernement indien, et espèrent bien en obtenir d'autres. De fait, le pays est depuis quelques années le principal acheteur d'armes au niveau mondial, sur fond de tensions avec le Pakistan et de rivalité avec la Chine. La révocation de l'autonomie du Cachemire et le couvre-feu drastique imposé à la pro-

vince durant l'été 2019 par le premier ministre Narendra Modi, avec l'arrestation de milliers d'opposants, sont venus rappeler que ces armements pouvaient aussi être utilisés par New Delhi contre sa propre population. ■

SUR LA DÉCENNIE 2008-2017,
LE PRINCIPAL ACHETEUR DE VENTES D'ARMES FRANÇAISES N'EST PAS UN PAYS D'AFRIQUE OU DU PROCHE-ORIENT : C'EST L'INDE.

L'EUROPE APPELÉE À SUBVENTIONNER DE PLUS EN PLUS MASSIVEMENT LES INDUSTRIES D'ARMEMENT

L'Union européenne soutient de plus en plus les industries de l'armement. Le « Fonds européen pour la défense » pourrait être multiplié par 22 pour la période 2021-2027, pour atteindre 13 milliards d'euros. Et ce, malgré les scandales liés aux exportations d'armes européennes vers des zones de conflits, comme le Yémen. Ces 13 milliards serviront à financer les multinationales de l'armement pour développer des projets

« pilotes » sur certaines technologies « de rupture », comme les drones ou les armes incendiaires. Cette multiplication par 22 du budget est liée aux pressions des lobbies des industries de l'armement, soutenus par certains États comme la France. Le « Fonds européen pour la défense » a été mis en place en 2016 suite aux recommandations d'un « groupe de personnalités » dont au moins sept des seize membres étaient issus de l'industrie de l'armement. ■

TOP 5 MATIÈRES PREMIÈRES, BIÈRE, SUPERMARCHÉS, PRIVATISATION ET ÉVASION FISCALE

LA FRANÇAUFRIQUE A ENCORE DE BEAUX JOURS DEVANT ELLE

Les anciennes colonies d'Afrique francophone ont longtemps constitué le pré carré des multinationales françaises, et restent aujourd'hui l'un de leurs principaux marchés d'exportation. Une position de force qui n'avantage pas les populations et les recettes fiscales des pays concernés. La « Françafrique » continue à peser lourd sur le continent.



EAU, PÉTROLE, SUPERMARCHÉS... : LES GROUPES FRANÇAIS CONTESTÉS AU SÉNÉGAL

Ces derniers mois n'ont pas été de tout repos pour les géants français présents au Sénégal. Ils ont arraché certains contrats potentiellement juteux, mais ils se retrouvent en même temps en proie à une contestation croissante de la part de leurs concurrents, de la société civile et de la population. Le groupe pétrolier Total a ainsi obtenu, dans des conditions controversées, le droit d'exploiter les prometteurs gisements de pétrole et de gaz découverts au large du Sénégal. Mais certains, dont l'ancien ministre de l'Énergie, dénoncent le choix du groupe français contre des concurrents qui présentaient des offres plus avantageuses pour les rentrées fiscales du pays.

Une affaire similaire touche Suez, qui a raflé le marché du service de l'eau au détriment de Veolia et la SDE,

société à capitaux français qui détenait jusqu'alors la concession. La SDE et ses responsables ont multiplié les recours judiciaires pour empêcher l'arrivée de Suez, arguant que leur offre était meilleure et brandissant des accusations de favoritisme. L'affaire pourrait être définitivement tranchée par la Cour suprême.

Dans un autre secteur, celui de la grande distribution, c'est un autre géant français, Auchan, qui s'est trouvé la cible d'un mouvement d'opposition lorsqu'il s'est implanté dans le pays en 2018. Le mouvement « Auchan dégage », regroupant principalement des agriculteurs et de petits commerçants craignant la concurrence déloyale du groupe de supermarchés, a organisé de nombreuses manifestations. Ils ont obtenu un moratoire sur l'ouverture de nouveaux magasins Auchan. ■

AUCHAN EST LA CIBLE D'UN MOUVEMENT D'OPPOSITION REGROUPANT AGRICULTEURS ET PETITS COMMERÇANTS, BAPTISÉ « AUCHAN DÉGAGE », **LORSQU'IL S'EST IMPLANTÉ AU SÉNÉGAL EN 2018.**

LE NIGER AUX PRISES AVEC AREVA ET ORANGE

Le Niger est un autre terrain de chasse privilégié pour la France et ses entreprises. Les événements récents ont montré que le pays et ses finances publiques n'en sortent pas forcément gagnants. Orano (ex Areva) se prépare à fermer progressivement les mines d'uranium que le groupe exploite dans le nord du pays. La région risque fort de se retrouver économiquement sinistrée, tout en ayant à gérer le passif sanitaire et environnemental laissé par l'exploitation de l'uranium. La contribution fiscale d'Areva aux finances nigériennes, restée très modeste malgré la renégociation de la convention minière en 2014, ne permettra pas de compenser ces coûts.

La question fiscale est également au cœur d'une autre affaire qui concerne, cette fois, le géant des télécommunications Orange, deuxième opérateur du pays. Le groupe français a obtenu du gouvernement nigérien la suppression d'une taxe sur les appels entrants qui représentait des rentrées fiscales conséquentes. Cette réforme et d'autres introduites en même temps ont provoqué des manifestations. La taxe a été partiellement réintroduite en 2019, et Orange a fait l'objet d'un redressement record, que la firme française a immédiatement contesté. Le groupe de télécoms a finalement annoncé son intention de quitter le pays et cherche actuellement un repreneur pour sa

filiale nigérienne. Les salariés locaux d'Orange multiplient les grèves pour protester contre les conditions de cette vente. ■

LA CONTRIBUTION FISCALE D'AREVA AUX FINANCES NIGÉRIENNES, RESTÉE TRÈS MODESTE, NE PERMETTRA PAS DE COMPENSER LE PASSIF SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL LAISSÉ PAR L'EXPLOITATION DE L'URANIUM.

DÉBOIRES JUDICIAIRES POUR LE GROUPE BOLLORÉ

Le groupe Bolloré est réputé en France pour les poursuites judiciaires à répétition qu'il intente contre des journalistes ou des associations qui osent se pencher sur ses affaires africaines. Récemment cependant, ces mêmes affaires se sont retournées contre lui. En

septembre 2018, sa filiale Camrail a été jugée coupable d'homicide involontaire pour le déraillement meurtrier d'Eseka survenu au Cameroun en 2016, où la mauvaise gestion de la ligne ferroviaire par Bolloré avait été mise en cause. Quelques mois plus tard, le groupe était mis en examen dans l'enquête sur l'obtention de concessions portuaires en Afrique de l'Ouest. Bolloré est soupçonné d'avoir monnayé les services de communication politique de sa filiale Havas en échange des concessions des ports de Lomé (Togo) et de Conakry (Guinée). Ultime avançie : début 2019, la justice française s'est finalement déclarée compétente pour rouvrir l'instruction du litige qui oppose depuis des années Bolloré à son ancien collaborateur Jacques Dupuydauby, toujours autour de l'obtention de concessions portuaires africaines. ■

VEOLIA CHASSÉE DU GABON

Encouragés par la diplomatie économique française et la corruption de leurs élites, de nombreux pays d'Afrique francophone ont privatisé leurs services publics pour les confier à des entreprises tricolores. Veolia gérait ainsi depuis des années l'approvisionnement en eau et en électricité du Gabon. Mais la faible qualité du service rendu occasionnait de nombreuses frustrations et récriminations, et le gouvernement a fini par décider de chasser unilatéralement Veolia début 2018. La société civile gabonaise estime que la firme française et le gouvernement sont tous deux responsables de la qualité déplorable du service, et craint que son retour sous giron gouvernemental n'amène pas de réelles améliorations. D'autant plus que Veolia a immédiatement déposé un recours en arbitrage international – ces fameux mécanismes de « règlement des litiges entre États et investisseurs » devant des tribunaux arbitraux privés, si contestés dans le cadre du Tafta et du Ceta – pour réclamer une compensation au Gabon. En février 2019, le litige a été soldé à l'amiable entre les deux parties, et le Gabon a accepté de verser à Veolia une compensation dont le montant n'a pas été dévoilé. ■

BOLLORÉ EST SOUPÇONNÉ

D'AVOIR MONNAYÉ LES SERVICES DE COMMUNICATION POLITIQUE DE SA FILIALE HAVAS EN ÉCHANGE DES CONCESSIONS DES PORTS DE LOMÉ (TOGO) ET DE CONAKRY (GUINÉE).

QUAND BIÈRE RIME AVEC ÉVASION FISCALE

C'est l'un des marchés les plus juteux de la planète : celui de la bière en Afrique, que se partagent le groupe néerlandais Heineken, le belge AB InBev, et le groupe français Castel, propriété de Pierre Castel, huitième fortune française. Point commun entre ces géants de la brasserie ? Ils rivalisent d'inventivité pour limiter les impôts qu'ils reversent aux gouvernements du continent noir. Une enquête parue dans le *Monde diplomatique* met en lumière la savante mécanique d'évitement fiscal mise au point par

Castel pour gérer les bénéfices réalisés en Afrique¹ : « *Le groupe compte pas moins d'une vingtaine de sociétés immatriculées au Luxembourg et à Gibraltar, mais aussi à Malte, en Suisse ou à l'île Maurice.* » La société mère, Cassiopée, est localisée à Gibraltar, et elle est contrôlée par un fonds d'investissement basé à Singapour, IBB, un trust (aux bénéficiaires anonymes) géré par un curateur dépendant de la Société générale, SG Trust (Asia) Ltd. ■

¹ <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/10/BLAMANGIN/59159>

TOP 5 BIOMÉTRIE, FICHAGE, INTERCEPTIONS, VIDÉO-SURVEILLANCE ET MÉGADONNÉES

LES CHAMPIONS FRANÇAIS DE LA SURVEILLANCE

Le nouveau « capitalisme de surveillance » qui se profile n'est pas l'apanage des géants américains Google, Amazon, Facebook et autres. Plusieurs grandes entreprises françaises misent aujourd'hui sur le suivi individuel et l'exploitation des « mégadonnées », que ce soit pour des fins sécuritaires ou avec des objectifs commerciaux (ou les deux). Beaucoup s'inquiètent des risques pour la vie privée et les libertés publiques.



SEANB JACK

LES NOUVEAUX BIG BROTHERS DES « VILLES INTELLIGENTES »

Les « villes intelligentes » ou *smart cities* sont à la mode, et c'est un marché qui intéresse de nombreux groupes du CAC40 spécialisés dans les services urbains, le numérique ou encore les technologies électroniques. Mais elles suscitent aussi des craintes à la fois chez les défenseurs des libertés publiques, qui craignent une extension sans précédent des outils de surveillance, et chez les opposants à la privatisation.

Les projets de « villes intelligentes » sont parfois vendus comme une manière d'améliorer les services urbains et de les rendre plus efficaces, mais aussi pour des raisons sécuritaires : de plus en plus, la « ville intelligente » est aussi (surtout ?) une « ville

sûre ». À Marseille, un « observatoire de la tranquillité publique » confié à Engie Ineo va traiter des quantités massives de données issues des services publics, de partenaires institutionnels, des réseaux sociaux mais aussi fournies par de simples citoyens. Nice eNice expérimente un système de vidéo-surveillance « intelligent », avec reconnaissance faciale, en partenariat avec Thales. Quant à Toulouse, elle a installé avec une filiale d'EDF des réverbères « intelligents » dotés de capteurs et de caméras. Des développements qui interrogent sur les dérives possibles dans l'usage qui sera fait de ces données aussi bien par les pouvoirs publics que par les entreprises prestataires. ■

NICE EXPÉRIMENTE

UN SYSTÈME DE VIDÉO-SURVEILLANCE « INTELLIGENT », AVEC **RECONNAISSANCE FACIALE, EN PARTENARIAT AVEC THALES.**

QUAND LES SERVICES PUBLICS EXPLOITENT LES « DONNÉES » DE LEURS USAGERS

Confrontée à une transformation en profondeur de son modèle historique, La Poste mise pour se renouveler sur les mégadonnées. Après tout, ne détient-elle pas de par sa mission historique, du meilleur fichier d'adresses de France, avec des informations actualisées sur ses usagers, individus et entreprises ? Le groupe public ne s'est pas privé de monétiser cet actif en revendant ces données, via sa filiale Mediapost, à des entreprises pour leur prospection commerciale. Et La Poste ne s'est pas arrêté en si bon chemin puisque, comme l'a révélé une enquête du média *Le Postillon*¹, Mediapost a racheté

Probayes une start-up grenobloise liée à l'industrie de l'armement et spécialisée dans l'intelligence artificielle et l'analyse « prédictive » des mégadonnées. Dans le but d'offrir des services encore plus optimisés aux annonceurs ? ■

LA POSTE MISE POUR SE RENOUVELER SUR LES MÉGADONNÉES. APRÈS TOUT, NE DÉTIENT-ELLE PAS DE PAR SA MISSION HISTORIQUE, DU MEILLEUR FICHIER D'ADRESSES DE FRANCE.

¹ <https://www.lepostillon.org/-Hiver-2019-.html>

PALANTIR OU UNE ALTERNATIVE TRICOLEURE ?

Palantir ne cesse de faire des vagues en France. En 2015, la Direction générale de la sûreté intérieure (DGSI) signait un contrat de 10 millions d'euros avec le géant américain spécialisé dans l'analyse des « mégadonnées » pour muscler ses capacités de surveillance. Liée à la CIA, dirigée par un proche de Donald Trump, Peter Thiel, l'entreprise suscite bien des craintes. La DGSI avait invoqué à l'époque l'absence d'une alternative française crédible, particulièrement depuis le fiasco de la plateforme

d'écoutes judiciaires confiée à Thales. Depuis, des entreprises tricolores ont uni leurs forces pour construire une telle alternative, dont Airbus, MBDA et Atos et d'autres firmes plus petites réunies au sein du cluster « Data intelligence » du GICAT (Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres). Mais Palantir ne compte pas abandonner le terrain, puisqu'il s'est assuré les services de l'ancien numéro 2 d'Airbus Fabrice Brégier pour consolider sa présence en France. ■

SURVEILLANCE « MADE IN FRANCE » AU SERVICE DE RÉGIMES AUTORITAIRES

Plusieurs entreprises françaises ont été mises en cause ces dernières années pour avoir vendu des logiciels de surveillance et autres solutions de contrôle des populations et des opposants à des régimes autoritaires. Amesys a ainsi vendu un outil de surveillance des télécommunications à la Libye du colonel Khadafi, et quelques mois plus tard, une autre firme tricolore, Qosmos, était dénoncée pour un contrat similaire avec la Syrie de Bachar el-Assad. Les deux firmes, qui avaient bénéficié de fonds publics, font depuis l'objet de plaintes pour complicité d'atteinte aux droits de l'homme. Mais les affaires continuent. Amesys a simplement changé de nom pour devenir Nexa et poursuivre les mêmes activités, au profit cette fois de l'Égypte d'Al-Sissi. Le pays est d'ailleurs un client fervent des solutions de surveillance « made in France » (voir section sur l'armement). Un autre champion français du secteur, Ercom, dont Engie détenait près de 20% et qui a été racheté début 2019 par Thales, s'est ostensiblement recentré sur les activités de chiffrement, tout en poursuivant sous l'égide de sa filiale Suneris la vente de solutions de surveillance et d'interception à des gouvernements comme celui de l'Égypte. ■

LE JUTEUX MARCHÉ DES « FRONTIÈRES INVISIBLES » DE L'EUROPE

Sous prétexte de renforcer le contrôle de ses frontières, l'Europe envisage de mettre en place un gigantesque fichier d'identification de tous les citoyens de pays non membres de l'Union. Ce fichier européen géant unifierait six registres (existants ou à créer) de données d'identification de citoyens extra-communautaires. Le projet comporte des risques à la fois en termes de libertés civiles et de vulnérabilité aux cyberattaques. Mais, parce qu'il implique d'énormes investissements pour sa mise en place et en équipements de reconnaissance faciale et de prise d'empreintes digitales aux frontières, il a été fortement encouragé par les industriels et certaines agences publiques, regroupés au sein de

l'Association européenne de biométrie (AEB), lobby du secteur.

De l'autre côté de la Méditerranée, en Afrique, les mêmes gouvernements européens financent généreusement la créa-

EN AFRIQUE, LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS FINANCENT LA CRÉATION DE FICHIERS BIOMÉTRIQUES PAR DES FIRMES COMME IDEMIA (EX OT-MORPHO) ET GEMALTO (AUJOURD'HUI ABSORBÉ PAR THALES).

tion de fichiers biométriques, qui pourraient être un jour raccordés au fichier européen. Parmi les industriels qui surfent sur ces nouveaux marchés, les français Idemia (ex OT-Morpho) et Gemalto (aujourd'hui absorbé par Thales). Ces programmes sont poussés par des pays comme la France et l'Allemagne et bénéficient de généreux financements de la Commission européenne. Dans un pays comme le Mali, les intérêts français font même coup double, puisque les nouveaux fichiers d'état-civil sont mis en place par Idemia, et que le gouvernement bénéficie en outre pour sa mise en place du soutien rémunéré de Civipol, une filiale publique-privée du ministère de l'Intérieur français. ■

06

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
CONTRIBUENT-ELLES
À UNE ÉCONOMIE SAINNE ?**

TOP 5 AÉROPORTS, AUTOROUTES, EAU, GAZODUCS ET JEUX DE HASARD

LA PRIVATISATION PLUS QUE JAMAIS À L'ORDRE DU JOUR

Avec la loi Pacte, promulguée en mai 2019, le gouvernement français a lancé un nouveau programme de privatisation de grande ampleur concernant le secteur des aéroports, de l'énergie et des jeux de hasard. Pourtant, les controverses suscitées par la dernière grande opération de privatisation en date, celle des autoroutes, ne semblent pas prêtes de s'éteindre. Et au niveau local, la bataille fait toujours rage entre les tenants de la gestion publique et de la gestion privée.



NICOLAS VIGIER.

AÉROPORTS : UNE PRIVATISATION QUI CONCENTRE LES OPPOSITIONS

Inscrite dans la loi Pacte (pour « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises »), la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) concentre les critiques. Elle pourrait même faire l'objet du premier référendum d'initiative populaire (Rip) de la Ve République si les opposants de tous bords, qui dénoncent le bradage d'une infrastructure stratégique (les aéroports de Roissy, d'Orly et du Bourget) au profit du secteur privé, parviennent à rassembler les signatures nécessaires (un peu plus de 4,7 millions, 10 % du corps électoral). Le gouvernement français, de son côté, assure que toutes les mesures nécessaires ont été prévues pour s'assurer que l'intérêt du public serait préservé. Autre source d'inquiétude : le principal candidat au rachat d'Aéroports de Paris

n'est autre que Vinci, déjà actionnaire d'ADP à hauteur de 8 %.

Au même moment, un précédent fâcheux est venu mettre en question les assurances gouvernementales : les investisseurs chinois qui avaient racheté 49,99 % des parts de l'aéroport de Toulouse en 2015 veulent les revendre pour environ 500 millions d'euros à Eiffage. Soit une plus-value de plus de 200 millions d'euros en seulement quatre ans. Hommes d'affaires douteux, pacte d'actionnaires secret, versement de dividendes exceptionnels siphonnant les réserves de l'entreprise... Cette privatisation comporte de nombreuses zones d'ombre révélées en particulier par *Mediapart* et confirmées ensuite par la Cour des comptes et une commission de l'Assemblée nationale. ■

LA **PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS (ADP)** CONCENTRE LES CRITIQUES ET POURRAIT MÊME FAIRE **L'OBJET DU PREMIER RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE (RIP)** DE LA V^e RÉPUBLIQUE.

ENGIE, FRANÇAISE DES JEUX, GRTGAZ : LA PLUS IMPORTANTE VAGUE DE PRIVATISATION DEPUIS 20 ANS

Dans la loi Pacte, il n'y a pas que la privatisation d'Aéroports de Paris. Une autre entité publique convoitée depuis longtemps par le secteur privé est elle aussi appelée à quitter le giron de l'État : la Française des Jeux (FDJ). L'opération est tout aussi contestée, parce qu'elle fera perdre aux pouvoirs publics une partie des revenus issus de la FDJ, mais aussi parce qu'elle

risque de faire sauter à terme les garde-fous éthiques qui encadrent encore ses activités.

Autre cible de la loi Pacte : Engie. L'État pourra désormais revendre la totalité de ses parts dans l'ancien Gaz de France, confirmant son désengagement du secteur de l'énergie en dehors du nucléaire. Autre signe du démantèlement programmé de l'ancien service public inté-

gré du gaz : l'ouverture supplémentaire du capital de GRTgaz, la filiale d'Engie en charge des gazoducs et des terminaux méthaniers, au secteur privé. Ces infrastructures sont pourtant stratégiques, dans un contexte de recomposition du secteur autour de quelques géants européens qui promeuvent de grands projets coûteux et controversés, en plus d'être nuisibles pour le climat. ■

LES BATAILLES DE L'EAU SE POURSUIVENT EN FRANCE...

La guerre de l'eau entre public et privé fait rage depuis les années 2000. Plusieurs grandes villes (Grenoble, Paris, Nice, Rennes et Montpellier entre autres, sans compter des dizaines de communes plus petites) ont fait le choix de la remunicipalisation du service, tandis que d'autres (Lyon, Marseille et Bordeaux) ont reconduit les concessionnaires privés, tout en négociant des baisses de tarifs. La dernière grande ville qui devait renouveler, ou non, la délégation de son service de l'eau et de l'assainissement était Toulouse. Finalement, la ville a opté pour la reconduction du secteur privé (Veolia pour l'eau et Suez pour l'assainissement), avec une baisse du prix de l'eau à la clé. Les partisans locaux de la remunicipalisation ont dénoncé un passage en force. Selon eux, le calcul du prix de l'eau hypothétique avec un

retour en régie (supérieur, selon les élus toulousains, au prix offert par Veolia) aurait été fait sur la base de paramètres biaisés. Ils ne manquent pas non plus de rappeler que Veolia a reçu de l'État 100 millions d'euros de crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) entre 2014 et 2018, tout en supprimant des milliers d'emplois en France. Ce qui a permis à l'entreprise, de l'aveu même d'un dirigeant en comité d'entreprise, de consentir des baisses tarifaires aux collectivités pour garder leurs marchés. La privatisation subventionnée par les contribuables...

Dans la banlieue parisienne, le contrat géant de Veolia sous l'égide du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) est toujours aussi contesté. 24 des communes concernées ont décidé de sortir du périmètre du Sedif, et de se donner deux ans pour mettre en place une régie publique. ■

...ET À L'ÉTRANGER

La remunicipalisation de l'eau touche aussi les autres pays, en Europe et au-delà. En 2018-2019, ce sont plutôt les contrats de Suez qui ont défrayé la chronique. Le groupe est confronté à la perte de plusieurs marchés détenus en Espagne par sa filiale Agbar, menacée jusque dans son fief de Barcelone. La municipalité souhaite remunicipaliser le service de l'eau de la capitale catalane, qui n'a jamais été sous gestion publique. Parallèlement, le contrat d'Agbar avec l'agglomération barcelonaise pourrait être annulé par la justice. La ville de Barcelone veut orga-

niser un référendum citoyen sur le sujet, ce qu'Agbar entend éviter à tout prix. Pour se trouver des alliés, l'entreprise a considérablement augmenté ses budgets publicitaires et de soutien au milieu associatif local. Agbar est la seule des filiales importantes de Suez pour lequel le groupe refuse de divulguer combien de dividendes il en reçoit chaque année. Autre dossier chaud pour Suez : celui de Dakar. Le groupe français a raflé, dans des conditions confuses, le contrat de la capitale sénégalaise à la SDE, une firme elle aussi contrôlée par des capitaux français (voir section sur la Françafrique). ■

AUTOROUTES : UNE PRIVATISATION TOUJOURS AUSSI IMPOPULAIRE

Treize ans après, la privatisation des autoroutes est toujours aussi controversée. Elle s'est rapidement transformée en source de profits assurés pour les multinationales bénéficiaires, Vinci, Eiffage et Abertis. En 2014, le gouvernement (dont le ministre de l'Économie d'alors Emmanuel Macron) avait passé un accord secret avec les concessionnaires pour désamorcer une polémique grandissante sur la hausse des tarifs des péages, en échange d'un plan d'investissement autoroutier et d'une prolongation des concessions. Cet accord, signé à une époque où la ministre de l'Environnement nommée à la suite de François de Rugy, Élisabeth Borne, ancienne cadre d'Eiffage, était directrice de cabinet de Ségolène Royal, montre un État prêt à se lier lui-même les mains et à multiplier les concessions au privé. Faut-il s'attendre pourtant à ce que cette privatisation, des plus impopulaires, s'étende encore ? Les sociétés d'autoroute lorgnent aujourd'hui sur les centaines de kilomètres d'autoroutes encore non cédés au privé, qui souffrent d'un manque d'investissements, ainsi que sur certaines routes nationales pouvant être transformées à terme elles-mêmes en autoroutes. ■

TREIZE ANS APRÈS,
**LE PRIVATISATION DES
AUTOROUTES EST TOUJOURS
AUSSI CONTROVERSÉE.**

TOP 5 SOUS-TRAITANCE, HAUSSE DES PRIX, RESTRUCTURATION, INEFFICIENCES ET JUNGLE TARIFAIRE

À QUI PROFITE LA LIBÉRALISATION ?

Télécommunications, énergie, aujourd'hui transport ferroviaire... Les services publics ont tous été soumis à une politique de « libéralisation » vendue comme bénéfique pour les consommateurs. Entre hausses de prix, jungle tarifaire, suppressions d'emploi et dégradation du service, le bilan est tout sauf reluisant.



CHRISTOPHE CHABOT

ÉNERGIE : UNE HAUSSE DE TARIFS POUR SUBVENTIONNER LA CONCURRENCE

La libéralisation du secteur de l'énergie a été « vendue » en 2007 avec les arguments habituels : la concurrence allait entraîner une baisse des prix bénéfique pour les usagers. Plus de dix ans après, l'évidence du contraire est de plus en plus difficile à dénier. Les prix de l'électricité ont nettement augmenté. Les anciens services publics EDF et Engie (ex GDF) conservent une place prépondérante sur leur marché respectif, même si 2018 a vu une intensification de la concurrence avec l'arrivée sur ce créneau d'un troisième poids lourd, Total, qui a racheté les deux fournisseurs Lampiris et Direct Energie.

Début 2019, malgré les critiques des associations de consommateurs, du médiateur de l'Énergie et même de l'Autorité de la concurrence, une hausse de 5,9% des tarifs réglementés de l'électricité est décidée par la Commission de

régulation de l'énergie (CRE), l'agence chargée de réguler le secteur depuis sa libéralisation. Raison invoquée ? Améliorer la viabilité économique des opérateurs concurrents d'EDF, alors qu'ils se contentent souvent de racheter l'électricité produite dans les centrales nucléaires du groupe public à un prix fixe, pour la revendre ensuite à leurs clients, sans prendre le risque de développer leurs propres capacités. Bref, une « concurrence subventionnée » par les usagers. Cette hausse de tarifs fait d'ailleurs aussi les affaires d'EDF, confrontée à des besoins financiers massifs pour assurer la maintenance de ses centrales nucléaires vieillissantes. Tandis qu'EDF et ses concurrents se partageront le gâteau, le coût – autour de 2 milliards d'euros – sera essentiellement supporté par les particuliers et les petites entreprises. ■

LA HAUSSE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

DE L'ÉLECTRICITÉ, DESTINÉE À AMÉLIORER LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES OPÉRATEURS CONCURRENTS D'EDF, EST **UN EXEMPLE UNE « CONCURRENCE SUBVENTIONNÉE » PAR LES USAGERS.**

TRANSPORT FERROVIAIRE : UN AVENIR QUI INQUIÈTE

Cela aura été l'un des premiers gros dossiers de la présidence d'Emmanuel Macron : la réforme de la SNCF et la préparation de la mise en concurrence du transport ferroviaire, qui a occasionné une importante série de grèves en 2018. Au programme, l'ouverture à la concurrence des lignes régionales puis des grandes lignes, et une nouvelle réorganisation de la SNCF. De fait, le groupe ferroviaire public s'est préparé depuis des années à cette libéralisation en

créant une multitude de filiales de droit privé et en s'aventurant sur les marchés privatisés à l'étranger, comme au Royaume-Uni. Parfois, la SNCF a mis ces filiales en concurrence avec la société mère, en encourageant le recours à la sous-traitance et la recherche d'économies. Du côté des salariés, on dénonce les conséquences sociales de la réforme ferroviaire et de la restructuration à marche forcée de l'entreprise : le risque de disparition du statut de cheminot, mais aussi les

fermetures de guichets et de petites lignes. Le syndicat Sud-Rail évoquait en juin 2019 une vingtaine de suicides d'agents SNCF en lien avec la réforme depuis le début de l'année, menaçant de faire de l'entreprise un « nouveau France Telecom ». La présence future de multiples opérateurs privés sur un réseau où se multiplient les incidents suscite également des inquiétudes. ■

ÉNERGIE : LES USAGERS DANS LA JUNGLE DE LA LIBÉRALISATION

Une autre conséquence classique de la libéralisation, quel que soit le secteur, qui tranche avec les habitudes des « vieux » services publics, c'est la multiplication d'offres tarifaires de plus en plus complexes. Comme si l'objectif était que les usagers se perdent dans cette jungle. Le secteur énergétique ne fait pas exception. Il est aussi caractérisé par des pratiques commerciales particulièrement agressives, souvent proches de l'escroquerie, pour démarcher de nouveaux clients – soit directement de la part des fournisseurs, soit via les entreprises sous-traitantes qui font du démarchage téléphonique ou du porte à porte, en ciblant notamment les personnes âgées et en n'hésitant pas à recourir au mensonge. Dans son rapport pour l'année 2018, le médiateur de

l'Énergie dénonce la recrudescence de « méthodes commerciales douteuses, multiplication de "trophées clients", offres vertes pas si vertes ou promotions faussement alléchantes ». Les litiges ont d'ailleurs augmenté de 30% en deux ans. Le pire fournisseur de ce point de vue est Eni, suivi par Total et Engie. En mars 2019, Engie a d'ailleurs été condamnée à verser 1 million d'euros de dommages et intérêts à EDF pour concurrence déloyale. ■

LES LITIGES AVEC LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE ONT AUGMENTÉ DE 30% EN DEUX ANS.

TÉLÉCOMMUNICATIONS : LES COÛTS CROISSANTS DE LA CONCURRENCE

Dans un secteur longtemps présenté comme l'exemple des bienfaits de la mise en concurrence, les coûts du poids excessif des opérateurs privés commencent à se faire sentir. Coûts d'abord sociaux, puisqu'à la politique agressive de réduction d'effectifs menée au sein de France Telecom (Orange) depuis des années se sont ajoutées des coupes sombres dans les effectifs de SFR-Altice. Dans le même temps, les opérateurs peinent toujours à assurer la couverture de l'ensemble du territoire, y compris pour de simples

appels mobiles. L'octroi des licences 5G a suscité de nouvelles controverses, puisque l'État a renoncé à des enchères sur l'utilisation de ces fréquences – un revenu potentiel pourtant estimé à près de 3 milliards d'euros – en échange d'un engagement des opérateurs à mettre fin aux « zones blanches » de la 4G. Et le déploiement de la 5G pose lui-même question, puisqu'il obligera les opérateurs à déployer chacun de leur côté un nombre considérable de nouvelles antennes beaucoup plus puissantes, sources de multiples nuisances. ■

OÙ VA LA POSTE ?



PICASA

Autre entreprise encore nominativement publique mais soumise à une cure intensive de restructurations successives et de libéralisation « de l'intérieur » : La Poste. Confrontée à la baisse du volume des courriers, le groupe cherche à se recentrer sur les colis et le développement de nouveaux services, aux dépens de son ancrage territorial et de la proximité avec les usagers. Comme la SNCF, l'entreprise a créé de nombreuses filiales pour ses activités de plus en plus diverses, dont les employés ne bénéficient pas des mêmes avantages que les salariés « historiques ». Le recours à des sous-traitants, moins bien lotis que les facteurs classiques, se généralise, occasionnant parfois des drames comme la noyade d'un livreur en 2012 à Boulogne-Billancourt. Le tribunal de Nanterre a condamné en juillet 2019 La Poste, suite à cet accident, pour abus de sous-traitance. Parallèlement, la direction de La Poste cherche à « monétiser » le métier de facteur en proposant de nouveaux services payants comme « Veiller sur mes parents ». Les grèves se multiplient ces derniers mois contre la fermeture d'agences et les réorganisations, témoignant d'un climat social très dégradé. ■

TOP 5 DÉBAUCHE D'ARGENT PUBLIC, PRIVATISATION, POLLUTION, DÉRÉGULATION ET GRANDS PROJETS INUTILES

UN « GRAND PARIS » POUR QUOI ?

Avec l'organisation des Jeux olympiques en 2024 et le « Grand Paris », la capitale et son agglomération sont soumises à une vague de grands projets urbains. Dans la construction et d'autres secteurs, les multinationales brassent des centaines de millions d'euros de marchés publics. Mais l'impact environnemental de ces projets, de même que leur utilité sociale et leur sens économique, posent question.



JEANNE MENJOULET

À QUI VA VRAIMENT PROFITER LE « GRAND PARIS EXPRESS » ?

Lancée en fanfare en 2007, la réflexion sur le « Grand Paris » se résume aujourd'hui à un ensemble de projets urbains plus ou moins cohérents et à une nouvelle infrastructure emblématique : le « Grand Paris Express ». Il s'agit d'un ensemble de quatre nouvelles lignes de métro automatiques (15, 16, 17 et 18, plus le prolongement de la 14) destinées à relier entre eux les points névralgiques de la banlieue, dont la mise en service s'échelonnera jusqu'à au moins 2030. Le projet est vendu comme un instrument de justice sociale et de développement permettant de désenclaver la banlieue. En attendant, il profite au secteur de l'immobilier, qui fait flamber les prix dans les zones appelées à être desservies par le futur Grand Paris Express. Mais il profite aussi et surtout aux géants du BTP, qui récoltent des marchés se chiffrant en centaines de millions d'euros pour la réalisation

des tunnels et des gares – en attendant ceux du transport comme Alstom qui fourniront trains et équipements. Estimé initialement à 19 milliards d'euros, le coût total du projet pourrait atteindre 39 milliards d'euros. Selon un décompte du *Monde* en avril 2019, les champions du BTP en avaient déjà raflé une part significative : 3 milliards pour Eiffage et 2 milliards chacun pour Vinci et Bouygues, pour le prolongement des lignes 11 et 14. La Société du Grand Paris Express, en charge de la réalisation du Grand Paris Express, a été mise en cause pour des irrégularités dans la passation de ses marchés ainsi que pour sa faiblesse dans la négociation avec les entreprises.

Le Grand Paris Express pose également question du point de vue environnemental et social. La solution technique retenue, celle de faire circuler les lignes à très grande profondeur, permet de gagner en rapidité, mais elle

est aussi très coûteuse et beaucoup plus polluante qu'un réseau classique ou en surface. La vision sous-jacente est celle de relier rapidement les pôles d'« excellence » et de « compétitivité » de la banlieue parisienne, plutôt que de répondre aux besoins pratiques des habitants. ■

LES GÉANTS DU BTP

ADDITIONNENT LES MARCHÉS PUBLICS SE CHIFFRANT EN **CENTAINES DE MILLIONS D'EUROS** POUR LA RÉALISATION DES TUNNELS ET DES GARES **DU GRAND PARIS EXPRESS.**

DÉCHETS : VOUS REPRENDREZ BIEN UN PEU D'INCINÉRATION ?

Officiellement, l'heure est à la réduction des déchets et au recyclage. Dans l'agglomération parisienne, cependant, la politique mise en œuvre est toute autre. Les incinérateurs d'Issy-les-Moulineaux et de Saint-Ouen, gérés par des filiales d'EDF et d'Engie pour le compte du syndicat intercommunal Syctom, tournent à plein régime. Pire encore, le Syctom souhaite aujourd'hui reconstruire entièrement son incinérateur d'Ivry-sur-Seine, géré par Suez, pour un coût d'un milliard d'euros sur 20 ans, au lieu de mettre en œuvre une politique ambitieuse de réduction et de

tri des déchets. Suez s'apprête également à augmenter la capacité de l'incinérateur de Créteil (dépendant d'un autre syndicat). Et ce alors que l'agglomération parisienne affiche l'un des taux de recyclage les plus bas de France. Ces extensions sont accompagnées de projets « verts » qui représentent des volumes marginaux. Les géants des déchets Veolia et Suez continuent à promouvoir l'incinération comme une contribution à « l'économie circulaire », car servant à produire de la chaleur ou de l'électricité, mais elle est en réalité très peu efficace du point de vue énergétique et source de pollution. ■

URBANISME D'EXCEPTION

Le « Grand Paris » et les Jeux olympiques, c'est aussi une opportunité d'accélérer la mise en œuvre de projets controversés, voire de passer outre les règles urbanistiques en vigueur. La loi sur les Jeux Olympiques a mis en place des procédures accélérées et simplifiées pour la construction des équipements. Depuis des années, le débat fait rage sur la construction de nouvelles tours dans la capitale. Vantées par certains pour des raisons de prestige et d'innovation, honnies par d'autres pour leur impact écologique, les tours sont restées pendant des décennies cantonnées à l'extérieur de Paris. La première exception, la tour Triangle projetée par le groupe du CAC40 Unibail-Rodamco porte de Versailles, avait été bloquée par les recours des opposants. Qu'à cela ne tienne, elle rentrera dans le champ de la loi olympique, même si aucune épreuve sportive ne s'y déroulera. D'autres tours sont prévues sur le territoire de la ville de Paris, notamment au niveau de la porte de Charenton. Les impératifs des Jeux olympiques sont aussi mis en avant pour justifier la construction rapide des lignes du Grand Paris Express, même si l'utilité réelle de certaines, comme la ligne 17 desservant EuropaCity, est controversée. ■

BÉTONNAGE ET POLLUTION À L'ORDRE DU JOUR

L'impact environnemental du « Grand Paris » risque d'être considérable. Des chantiers d'une telle ampleur nécessiteront des milliers de tonnes de béton et de déblais, modifiant profondément le paysage de l'agglomération. À titre d'exemple, Lafarge a obtenu début 2019 un contrat de 110 millions d'euros pour fournir 650 000 tonnes de béton pour le Grand Paris Express. De nombreux projets impliquent une extension du bétonnage des sols franciliens. C'est pourquoi le Grand Paris occasionne déjà localement

de nombreux conflits, du plateau de Saclay au triangle de Gonesse, et au-delà des frontières de l'Île-de-France. De la Bourgogne à la Normandie, en effet, des carrières sont ouvertes ou élargies pour alimenter l'immense chantier en matériaux de construction, ou en accueillir les déblais. Les inquiétudes sont d'autant plus vives que les pratiques des grandes entreprises ne sont pas toujours à la hauteur : au printemps 2019, Vinci a été pris en flagrant délit de déversement de ciment dans la Seine, en marge du chantier de l'extension du RER E. ■

EUROPACITY : LE CENTRE COMMERCIAL DE LA DISCORDE

C'est devenu l'un des lieux emblématiques de l'affrontement entre deux visions de l'avenir de la région parisienne. Dans le triangle de Gonesse, à proximité de l'aéroport de Roissy, Auchan souhaite construire un vaste centre commercial et de loisirs, baptisé EuropaCity, sur ce qui reste des terres agricoles les plus fertiles de la région, peu à peu bétonnées au cours des dernières décennies. Les opposants dénoncent l'impact écologique et énergétique du projet, qui devrait accueillir commerces, hôtels et restaurants, mais aussi un centre culturel, un parc aquatique et une piste de ski artificielle. Ils évoquent également un non-sens économique, puisque plusieurs gros centres commerciaux existent déjà à proximité et que les emplois éventuellement créés



par EuropaCity – qui séduisent les élus locaux – pourraient être contrebalancés par la perte d'emplois dans l'agriculture et

le petit commerce. La bataille s'est déplacée sur le terrain judiciaire, où de multiples recours sont en cours d'examen. ■

TOP 5 DÉRÉGULATION, CORRUPTION, MANIPULATION, LOBBYING ET HABILLAGES DE BILAN

LA FINANCE, TOUJOURS HORS DE CONTRÔLE ?

2018 aura marqué le dixième anniversaire de la crise financière globale. Les réformes introduites pour remettre la finance sous contrôle sont restées insuffisantes pour prévenir les abus des « traders » et réduire les risques systémiques engendrés par les grandes banques. Et le vent est peut-être en train de tourner, à la faveur du Brexit.



GRAEME MACLEAN

« MON AMIE LA FINANCE » : LA FRANCE À L'HEURE DU BREXIT

Du côté de la France et de son secteur financier, le Brexit a été vu avant tout comme une opportunité. L'objectif ? Attirer les banquiers et les traders de la City à Paris. La sortie programmée du Royaume-Uni de l'Union européenne signifie la fin du « passeport financier », autrement dit de l'accès automatique de l'industrie financière britannique au continent. Et donc la nécessité de relocaliser hors de Londres une partie des 320 000 emplois directs que représente le secteur. Depuis 2016, les gouvernements successifs ont multipliés les réformes visant à rendre la place de Paris plus « attractive » pour ces banquiers. Des mesures fiscales, comme la suppression de la tranche supérieure de la taxe sur les salaires (concernant les secteurs comme la finance qui ne versent pas la TVA). Ou encore le renforcement des exonéra-

tions et autres avantages accordés aux « impatriés » ou aux gérants de fonds d'investissement. Des aménagements du droit du travail, comme l'exclusion des bonus des traders du calcul des indemnités de licenciement ou une dispense temporaire d'affiliation au régime des retraites. Des dérégulations, comme l'abandon de l'extension de la taxe sur les transactions financières françaises aux opérations infra-quotidiennes, ou encore la révision de toutes les directives européennes relatives à la finance qui auraient été « sur-transposées » (autrement dit où la France a été plus stricte que ce qu'exigeait l'Europe). Des mesures juridiques, comme l'intégration dans le droit français du contrat type sur les produits financiers dérivés. Sans oublier la création d'une école internationale et de nouveaux lycées internationaux pour les chéru-

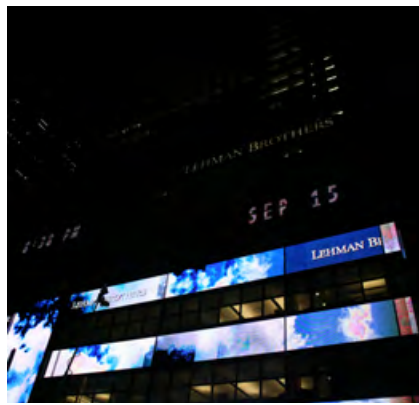
bins des traders. Au final, un bel arsenal de mesures plus ou moins techniques, dont il reste à chiffrer le coût total. Le tout étant abondamment encouragé par les banques françaises et internationales et leurs lobbys. Et tout ça pour quoi ? Quelques milliers d'emplois rapatriés depuis Londres tout au plus selon les dernières estimations, dont un millier pour les banques françaises. ■

LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS SUCCESSIFS ONT MULTIPLIÉS LES RÉFORMES VISANT À RENDRE LA PLACE DE PARIS PLUS « ATTRACTIVE » POUR LES BANQUIERS.

10 ANS APRÈS, LA FINANCE A-T-ELLE RETENU LES LEÇONS DE LA CRISE ?

La faillite de Lehman Brothers et de la crise financière globale ont fêté leur dixième anniversaire. Le secteur bancaire a-t-il tiré les leçons de l'histoire en adoptant des pratiques plus précautionneuses ? Pas sûr. Certes, plusieurs facteurs (les nouvelles réglementations, mais aussi l'automatisation des activités de marchés) ont entraîné une baisse des activités et d'effectifs dans la banque de financement et d'investissement. Mais beaucoup des activités spéculatives qui avaient été montrées du doigt suite à la crise financière se poursuivent, et les grandes banques françaises ont bataillé ferme pour empêcher l'adoption de normes de solvabilité trop hautes dans le cadre du Comité de Bâle (instance réunissant les banques centrales et autorités financières d'une trentaine de pays). Les nouveaux « stress tests » réalisés par la Banque centrale européenne en 2018 ont conclu que si des exigences plus élevées étaient appliquées, BNP Paribas et Société générale devraient augmenter leurs fonds propres de 3,4 milliards et 2,5 milliards d'euros respectivement.

Dans le même temps, le secteur de la finance semble remettre en cause même les modestes réglementations laborieusement mises en place suite à la crise de 2008. En Europe, elles se plaignent de l'excès de régulation et ont réussi à empêcher l'adoption d'une taxe sur les transactions financières au niveau européen. Aux États-Unis, les grandes banques – dont BNP Paribas, bien implantée dans le pays – ont mené l'assaut pour détricoter la loi Dodd-Frank, adoptée par l'administration Obama suite à la crise. ■



CORRUPTION EN LIBYE : LE DÉNI DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

En 2017, la Société générale a été contrainte de reconnaître son implication dans un scandale de corruption en Libye. À la faveur du rapprochement entre Khadafi et Nicolas Sarkozy, entre 2005 et 2010, la banque avait noué des liens privilégiés dans le pays. De manière typique, les dirigeants de la banque ont rejeté la responsabilité de la corruption, qui a fini par coûter 1,5 milliard de dollars à la SocGen, sur l'imprudence de quelques subalternes. *Mediapart* a pourtant publié des documents qui révèlent pourtant une implication directe des dirigeants de la banque, à commencer par le directeur général Frédéric Oudéa¹. ■

¹ <https://www.mediapart.fr/journal/france/300419/pots-de-vin-et-comptes-offshore-le-poison-libyen-de-la-societe-generale?onglet=full>

AMENDES POUR ENTENTES ET MANIPULATIONS

L'une des conséquences de la crise financière globale aura été la mise au jour de plusieurs affaires d'ententes frauduleuses entre banquiers, en particulier autour des taux interbancaires comme le Libor et l'Euribor. En 2018, après d'autres, c'est la Société générale qui en a fait les frais. Dans le cadre de l'enquête de la justice américaine sur le scandale du Libor, elle a dû accepter une amende de 641 millions d'euros ainsi que le départ de son numéro 2, Didier Valet. Deux anciennes trésorières de la Société générale restent mises en examen dans cette affaire. Comme dans d'autres affaires, les dirigeants de la SocGen ont su se défausser de leur responsabilité sur les échelons inférieurs.

Après les taux interbancaires et les taux de change, les autorités financières enquêtent aujourd'hui sur plusieurs affaires de manipulation sur les marchés obligataires. Le nom du Crédit agricole a été cité dans le cadre d'une enquête de la Commission européenne sur des ententes concernant les obligations souveraines en dollars. ■

« CUMEX » : LES BANQUES FRANÇAISES EMPÊTRÉES DANS UN IMMENSE SCANDALE FISCAL

En octobre 2018, un collectif de médias levait le voile sur un nouveau scandale fiscal de grande ampleur : les « CumEx Files ». Il s'agit d'une escroquerie inventée au milieu des années 2000, qui aurait privé plusieurs pays européens de plusieurs dizaines de milliards d'euros de recettes fiscales, les fraudeurs se faisant rembourser abusivement l'impôt sur les dividendes. BNP Paribas, Société générale et Crédit agricole apparaissent dans plusieurs de ces montages, à titre de banques de dépôt. Elles prétendent n'avoir pas eu connaissance de leur caractère frauduleux, ce que nient de nombreux témoins. Les deux premières ont été perquisitionnées par la justice allemande en 2014 dans le cas de son enquête sur les « CumEx ».

Une autre forme d'évitement de l'impôt sur les dividendes, le « CumCum » (par lequel les actionnaires étrangers prêtent provisoirement leurs actions à des banques pour ne pas payer la taxe sur les dividendes) semble encore pratiquée à l'heure actuelle en France, et coûterait jusqu'à 3 milliards par an au fisc. Là aussi, les grandes banques françaises semblent se prêter au jeu. ■

LES « STRESS TESTS » RÉALISÉS PAR LA BCE EN 2018 ONT CONCLU QUE BNP PARIBAS ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POURRAIENT DEVOIR AUGMENTER LEURS FONDS PROPRES DE 3,4 MILLIARDS ET 2,5 MILLIARDS D'EUROS.

¹ https://www.lemonde.fr/cumex-files/article/2018/10/18/cumex-files-les-banques-francaises-empetrees-dans-le-scandale-des-dividendes_5371021_5369767.html

TOP 5 POTS-DE-VIN, COMPROMISSIONS, ABUS DE BIENS SOCIAUX, TRAFIC D'INFLUENCE ET FRAUDE

AFFAIRES : LES CASSEROLES DU CAC

Lafarge, Airbus, Alstom et quelques autres... Plusieurs affaires sont venues rappeler ces derniers mois la part d'ombre qui se cache parfois derrière les activités et les profits du CAC40. Certains fleurons français semblent avoir du mal à se dépêtrer de leurs mauvaises habitudes.



TRUCKPR

CIMENTERIE SYRIENNE : LAFARGE ET SES DIRIGEANTS DEVANT LA JUSTICE

En juin 2018, l'entreprise Lafarge a été formellement mise en examen pour financement d'une entreprise terroriste et complicité de crimes contre l'humanité, violation d'un embargo et mise en danger de la vie d'autrui. Huit de ses dirigeants avait précédemment été mis en examen pour les mêmes faits : les versements d'argent de Lafarge à Daech et à d'autres groupes armés pour maintenir en activité sa cimenterie syrienne en

2013 et 2014, malgré la guerre civile. Les sommes en cause sont évaluées par la justice à 13 millions d'euros. La mise en examen d'une entreprise en tant que personne morale pour de tels faits est exceptionnelle, et les dirigeants de LafargeHolcim (qui a absorbé Lafarge) ont immédiatement annoncé contester cette décision, chargeant les anciens dirigeants français de l'entreprise cimentière à titre individuel. Dans le même temps, des interrogations se sont exprimées sur le rôle exact des actionnaires de Lafarge – notamment les milliardaires Nassef Sawiris et le Groupe Bruxelles Lambert d'Albert Frère – ainsi que sur celui de la diplomatie française, qui semble avoir été tenue au courant des agissements de Lafarge. L'ancien ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius a été entendu comme témoin. ■

LA MISE EN EXAMEN

D'UNE ENTREPRISE EN TANT QUE PERSONNE MORALE, **LAFARGE**, POUR FINANCEMENT D'UNE ENTREPRISE TERRORISTE ET COMPLICITÉ DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ **EST EXCEPTIONNELLE.**

AIRBUS EN PROIE AUX SOUPÇONS DE CORRUPTION

Un autre poids lourd du CAC40 semble avoir du mal à se dépêtrer des affaires de corruption : le géant de l'aéronautique Airbus. Des enquêtes ont été lancées en France et en Grande-Bretagne sur des soupçons de pots-de-vin dans pas moins de 14 pays. Surtout, la justice américaine s'est elle aussi saisie du dossier. De quoi inquiéter le groupe et ses grands actionnaires – les gouvernements français, allemand et espagnol – après l'affaire Alstom : un autre champion européen allait-il être déstabilisé et affaibli, pour le plus grand profit du rival Boeing ?

Une double menace pèse sur Airbus : le paiement d'une amende colossale de plusieurs milliards d'euros et, pire encore, une condamnation pénale qui l'exclurait automatiquement de nombre de marchés publics. Actionnaires et dirigeants ont pris les choses en main, en exigeant que le ménage soit fait au >>>

>>> sein du groupe. Les justices britannique et française se sont saisies du dossier, ce qui n'avait pas été fait pour Alstom et avait renforcé la position américaine. Et Airbus, contrairement encore une fois à Alstom, a cherché à collaborer activement avec les enquêteurs. Les direction de l'entreprise a été largement renouvelée, et plusieurs dizaines de salariés ont été soit congédiés soit avertis dans le cadre d'une vaste enquête interne. Du côté des associations spécialisées dans la lutte contre la corruption, on craint toutefois que la justice finisse par faire preuve de trop de mansuétude à l'égard d'Airbus et accepte un accord à l'amiable pour des raisons politiques, sans faire la lumière sur les responsabilités. ■

LES ZONES D'OMBRE DE L'AFFAIRE ALSTOM

La cession des activités énergétiques d'Alstom à General Electric en 2014 a-t-elle fini de livrer ses secrets ? La controverse continue de faire rage sur les conditions de l'opération. Les anciens dirigeants de l'entreprise sont accusés d'avoir accepté la revente en raison de l'enquête menée par la justice américaine sur plusieurs affaires de pots-de-vin impliquant Alstom. Un exemple, selon certains, de l'usage sélectif du droit par les États-Unis pour favoriser leurs intérêts économiques. Une chose est sûre : les dirigeants et les actionnaires d'Alstom portent une lourde responsabilité dans la fragilisation de leur groupe, et ils ont tiré des profit substantiels de la revente des activités énergie d'Alstom à GE, au contraire des salariés menacés de suppressions d'emplois. Autres grands bénéficiaires de l'opération : les banquiers d'affaires et avocats qui ont touché de copieuses rémunérations pour la mener à bien, et dont certains se sont retrouvés ensuite parmi les principaux donateurs de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron. Une enquête est en cours au sein du Parquet national financier. ■

VENTES D'ARMES ET CORRUPTION, LE COUPLE INFERNAL



Corruption et trafic d'influence sont depuis toujours une spécialité du secteur de l'armement, et plusieurs affaires récentes sont venues rappeler que les vieilles habitudes ont la vie dure. Il y a d'abord le scandale de la vente des chasseurs Rafale en Inde : le gouvernement indien semble avoir imposé comme partenaire local de Dassault une entreprise sans expérience dans le secteur de l'armement, dont le patron est très proche du premier ministre Narendra Modi. Fin 2018, un dirigeant de Prinvest, holding du milliardaire Iskandar Safa qui détient notamment les chantiers navals de Cherbourg, était arrêté par la justice américaine. En cause : le rôle de Prinvest dans le cadre d'un vaste scandale de contrats opaques passés par les dirigeants mozambicains, moyennant un emprunt de deux milliards d'euros qui a ruiné le pays.

Dans le même temps, d'anciennes affaires ont refait surface, comme celle du contrat de vente de chars Leclerc aux Émirats arabes unis dans les années 1990. Des documents fournis par Wikileaks à *Mediapart* et d'autres médias européens font état de plusieurs centaines de millions de dollars versés par Nexter (alors GIAT) à des intermédiaires pour obtenir le contrat. Aujourd'hui, ces chars Leclerc sont utilisés sur le terrain dans le cadre de la guerre au Yémen¹. En Afrique du Sud, c'est le groupe Thales qui se retrouve sur le banc des accusés aux côtés de l'ancien président Jacob Zuma pour un contrat de ventes d'armes passé également dans les années 1990, immédiatement après la fin de l'apartheid. ■

¹ <https://www.mediapart.fr/journal/international/280918/de-la-corruption-la-guerre-au-yemen-l-histoire-secrete-des-chars-francais>

ORANO N'EN A PAS FINI AVEC LE PASSIF D'AREVA

Désormais baptisée Orano, l'entreprise qui a repris les activités liées à l'uranium de l'ex Areva n'en a pas fini avec les scandales qui ont marqué la chute de l'ancien champion nucléaire français. La justice poursuit son enquête sur l'affaire « Uramin », celle du rachat par Areva d'une société minière canadienne sans valeur en 2007 pour un montant astronomique de 1,7 milliard d'euros. L'ex-directeur des activités minières d'Areva Sébastien de Montessus et le financier belge Daniel Wouters ont été mis en examen au printemps 2018

pour « corruption d'agent public étranger », « corruption privée » et « abus de confiance ». D'autres dirigeants d'Areva, dont l'ancienne PDG Anne Lauvergeon sont poursuivies pour diffusion d'informations trompeuses, présentation de comptes annuels inexacts et entrave à la mission des commissaires aux comptes. Fin 2018, on apprenait que le Parquet national financier avait ouvert une enquête pour soupçons de corruption autour d'un projet minier conclu en 2013 par le groupe nucléaire Areva en Mongolie, dans le désert de Gobi. ■

07

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
NUISENT-ELLES
À LA SANTÉ ?**

TOP 5 MARÉES NOIRES, DÉCHETS SAUVAGES, REJETS TOXIQUES, DÉVERSEMENTS ET FUMÉES SUSPECTES

LA POLLUTION AU QUOTIDIEN

De l'automobile au BTP en passant par la chimie, les activités économiques ont souvent un impact lourd sur l'environnement et sur la santé. Impact parfois dénié ou minimisé au nom de l'emploi. Les réglementations en place ne sont pas toujours respectées, et les sanctions, quand elles sont prononcées, restent dérisoires.



LWIOBURTSCHER

DIESEL : L'INDUSTRIE CONTRE-ATTAQUE

Depuis le scandale du « Dieselgate » de 2015, avec ses révélations sur les tromperies de Volkswagen et de quasi tous les constructeurs automobiles (dont Renault et PSA) sur les émissions réelles de leurs véhicules, le diesel n'a plus bonne presse. Il est l'un des principaux responsables de la pollution de l'air aux particules fines et aux oxydes d'azote, ainsi que des milliers de décès prématurés qui en résultent chaque année. Des restrictions ont été imposées par plusieurs villes à la circulation des véhicules les plus polluants. Le diesel, qui représentait encore il y

à peu 55% des nouvelles immatriculations en France, est passé à environ un tiers aujourd'hui.

La contre-attaque de l'industrie automobile a néanmoins fini par venir. En Allemagne, les constructeurs se sont retournés contre l'association écologiste qui a réussi à faire interdire les véhicules diesel dans plusieurs grandes villes, et ont mobilisé des scientifiques pour dénoncer des règles européennes trop « sévères ». En France, c'est la perte d'emplois industriels qui est mise en avant pour défendre la filière. En même temps, certains cherchent à relativiser son impact environnemental et sanitaire. Les constructeurs et leurs sous-traitants, soutenus par une partie des syndicats et des pouvoirs publics, militent aujourd'hui pour l'attribution de la vignette la plus « verte » aux moteurs diesel de dernière génération, censés être moins polluants. Une hérésie pour les écologistes, d'autant que l'indépendance et la fiabilité des contrôles anti-pollution ne sont toujours pas assurées. ■

LA PERTE D'EMPLOIS INDUSTRIELS EST MISE EN AVANT POUR DÉFENDRE LA FILIÈRE DIESEL, ET SON IMPACT SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL EST RELATIVISÉ.

UNE NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE CONTESTÉE EN BRETAGNE

La France a lancé la construction d'une nouvelle centrale électrique au gaz, à Landivisiau en Bretagne. Les travaux préparatoires ont commencé début 2019 sur fond de contestation. En plus de son impact en termes de rejets de gaz à effet de serre, la centrale sera également une source de pollution locale importante, notamment à l'oxyde d'azote, dans une zone qui abrite de nombreux établissements scolaires et est déjà exposée à des nuisances industrielles et routières. Outre la centrale elle-même, la construction d'un gazoduc de 111 kilomètres pour l'alimenter suscite également les craintes des riverains. La construction de cette centrale, censée assurer l'autonomie énergétique de la Bretagne, n'est sans doute pas nécessaire. Mais Total, en charge de son exploitation, ne compte pas abandonner un actif aussi lucratif, puisque l'État s'est engagé à lui verser plusieurs dizaines de millions par an pour la faire tourner. ■

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TOXIQUES D'ARCELORMITTAL ?

Certaines entreprises semblent ne pas s'embarrasser de beaucoup de scrupule dans la gestion de leurs déchets toxiques : pourquoi prendre la peine de les faire traiter conformément à la réglementation quand il est beaucoup plus rapide et surtout beaucoup moins cher de s'en débarrasser dans le milieu naturel ? Les pratiques d'ArcelorMittal ont été plusieurs fois mises en cause. Déjà montré du doigt pour les rejets de ses usines dans l'atmosphère à Fos ou à Dunkerque (voir section sur la santé au travail), le géant de la sidérurgie est concerné par une affaire de trafic de déchets toxiques entre Dunkerque et la Normandie, pour laquelle la justice a fini par prononcer début 2019 des peines de prison et de fortes amendes. ArcelorMittal, bien qu'ayant bénéficié de la fraude, n'a pas été poursuivie pour des raisons de prescription et de changement de raison sociale. Dans l'Est de la France, le lanceur



HM REVENUE BB CUSTOMS

d'alerte Karim Ben Ali a révélé en 2017 avoir déversé des acides issus des sites lorrains d'ArcelorMittal dans la nature, sur ordre d'un sous-traitant. La justice a poursuivi le groupe sidérurgique, mais seulement pour « gestion irrégulière de

ses déchets ». Une très modeste amende de 50 000 euros a été requise par le parquet. Quant à Karim Ben Ali, il déclare avoir été « blacklisté » par les employeurs de la région, et souffre des conséquences psychologiques de l'affaire. ■

QUAND LES RIVIÈRES SE TRANSFORMENT EN DÉPOTOIRS

Pollutions accidentelles, déversements sauvages, ou rejets quotidiens de substances potentiellement toxiques... Partout en France et ailleurs dans le monde, fleuves et rivières souffrent de la pollution d'origine industrielle. Ils sont malheureusement aussi une proie facile pour les entreprises indécates, comme l'a montré le déversement de ciment de Vinci dans la Seine au printemps 2019 (voir section sur le Grand Paris). Une autre affaire qui a défrayé la chronique ces derniers mois est le combat judiciaire

entre le groupe Lactalis et une petite commune proche du Vercors, Saint-Just-de-Claix. Propriétaire d'une fromagerie dans la ville, Lactalis refusait de la raccorder au réseau d'assainissement public et rejetait directement ses eaux usées dans l'Isère, en arguant qu'elle avait besoin de construire sa propre station d'épuration. Le maire a fini par céder début 2019 et accorder l'autorisation de construire cette station. Quelques mois plus tard, Lactalis était condamnée pour ses rejets dans l'Isère à une amende de 100 000 euros, dont la moitié avec sursis. Loin du réquisitoire du parquet (500 000 euros) et du million d'euros que le groupe aurait économisé en ne traitant pas ses eaux usées entre 2011 et 2019. Ce n'est pas la première fois que Lactalis se rend coupable de ce type de pollution, déjà signalée sur son site de Craon en cause dans l'affaire du lait contaminé (voir section sur l'alimentation). En mai 2019, une filiale de Lactalis a été condamnée à une amende de 250 000 euros pour la pollution d'une rivière d'Ille-et-Vilaine qui a entraîné la mort de milliers de poissons. ■

EN FRANCE AUSSI, LE PÉTROLE POLLUE

Il n'y a pas qu'en Afrique que les activités des multinationales pétrolières polluent l'environnement et rendent malades les riverains. La France en a fait la triste expérience avec la rupture d'un oléoduc de Total, en février 2019, dans les Yvelines. Près d'un million de litres de brut se sont déversés dans le sol, et on en a retrouvé trace dans plusieurs cours d'eau qui se jettent dans la Seine. Également au centre des craintes : les conséquences de l'accident pour la biodiversité, et une éventuelle contamination de la nappe phréatique. Riverains et écologistes s'inquiètent que Total soit seule en charge des relevés de pollution et des mesures de remédiation, et réclament des contre-expertises indépendantes. Suite à cet accident, qui fait suite à une première mini-marée noire sur ce même oléoduc en 2014 en Normandie, la raffinerie de Total à Grandpuits (Seine-et-Marne) a été mise à l'arrêt. D'autres raffineries françaises de Total se sont fait remarquer. Celles de Feyzin (près de Lyon) et de La Mède se sont faites remarquer ces derniers mois par des torchages spectaculaires, sans que les riverains et les élus locaux soient tenus informés. ■

PRÈS D'UN **MILLION DE LITRES DE PÉTROLE BRUT** SE SONT DÉVERSÉS DANS LE SOL, ET ON EN A RETROUVÉ TRACE **DANS PLUSIEURS COURS D'EAU** QUI SE JETTENT DANS LA SEINE.

TOP 5 SUCRERIES, LAIT INFANTILE, VIANDE DE CHEVAL, PATRIMOINE GASTRONOMIQUE ET PESTICIDES

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : SOUPÇONS DANS NOS ASSIETTES

Entre pesticides, « malbouffe » et fraudes, manger une alimentation industrielle serait-il devenu dangereux pour la santé ? Les scandales se succèdent, illustrant les dérives de l'industrie agricole et agroalimentaire. Mais le poids des lobbys du secteur empêche de réelles avancées.



CHAT_44

LA GUERRE DES PESTICIDES SE POURSUIT

Dénoncés de partout, mais toujours utilisés. Les pesticides sont de plus en plus mal vus de l'opinion, qui s'inquiète de leurs conséquences pour la santé des consommateurs comme des paysans. Et les pouvoirs publics sont bien obligés de suivre, avec des annonces à répétition sur la réduction de leur usage ou l'interdiction à venir des produits les plus toxiques. En attendant, l'utilisation à grande échelle des pesticides se poursuit. La fin du glyphosate en France sous trois ans, promise un temps par Emmanuel Macron, a été repoussée. Cet herbicide commercialisé par Monsanto, classé « cancérigène probable » par l'Organisation mondiale de la santé, cristallise les controverses. L'interdiction des néonicotinoïdes, pesticides nuisibles aux abeilles, a été atténuée par l'introduction de dérogations, et est combattue en justice. Et derrière ces produits bien identifiés par le grand public, des dizaines d'autres aux noms

obscur posent autant de problèmes. À chaque fois, une grosse partie du secteur agricole a fait bloc pour empêcher des mesures strictes, arguant que les risques des pesticides étaient surévalués et surtout qu'il n'y avait pas d'alternative viable. En réalité, l'utilisation massive des pesticides est étroitement liée au modèle de l'agriculture

L'UTILISATION MASSIVE DES PESTICIDES EST ÉTROITEMENT LIÉE AU MODÈLE DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE, QUI FAIT LE BONHEUR DES PUISSANTES COOPÉRATIVES AGRICOLES QUE SONT TRISKALIA, INVIVO, TEREOS, TERRENA, VIVESCIA OU SODIAAL.

industrielle, qui fait le bonheur des puissantes coopératives agricoles que sont Triskalia, InVivo, Tereos, Terrena, Vivescia ou Sodiaal. Leurs profits sont étroitement liés à la vente de pesticides et autres intrants aux agriculteurs membres. Face à ces blocages, des citoyens prennent l'initiative en déposant plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui, tromperie et atteintes à l'environnement » lorsqu'ils découvrent des traces de glyphosate dans leur urine, et certains maires prennent des arrêtés interdisant les pesticides sur le périmètre de leurs communes. Autre problème : celui de la production en Europe, y compris en France, de pesticides dont l'utilisation est interdite en Europe, exportés dans des pays aux législations moins regardantes, comme le Brésil de Jair Bolsonaro. Ces pesticides nuisibles à la santé reviennent alors en Europe par le biais des importations de produits agricoles comme le café ou le soja brésiliens. ■

BATAILLE CONTRE L'ÉTIQUETAGE DE LA « MALBOUFFE »

C'est une bataille de lobbying au long cours. Des experts en nutrition et en santé publique ont mis au point un système simple, le Nutri-Score, pour informer les consommateurs sur la qualité des produits alimentaires qu'ils achètent, au moyen d'un système de couleurs allant du vert (A) pour les aliments les plus nutritifs au rouge (F) pour ceux de moindre qualité. Une mesure modeste et de bon sens, mais qui s'est heurtée à l'opposition résolue de l'industrie agroalimentaire. Alors que le NutriScore ne nuit véritablement qu'aux produits très sucrés, gras ou salés commercialisés par des multinationales comme Coca-Cola ou Nestlé, il a été présenté comme une attaque contre le « patrimoine gastronomique français ». En France, les industriels ont mis en œuvre tous les moyens possibles pour entraver son adoption, et ont réussi à le rendre seulement facultatif. Les groupes Coca-Cola, Mars, Mondelez, Pepsico et Unilever ont alors mis au point leur propre système d'étiquetage nutritionnel, NutriCouleurs, qui dépeint leurs produits sous un jour bien plus favorable. Des députés ont tenté de

rendre l'affichage du NutriScore obligatoire dans toutes les publicités, et d'interdire les publicités pour les aliments à destination des enfants et adolescents affichant des scores nutritionnels trop mauvais. Là aussi, ils se sont heurtés aux lobbys.

Peu à peu, certains gros industriels finissent toutefois par se rallier au NutriScore. Mais du fait de son caractère facultatif, il se développe lentement. L'enjeu est désormais de rendre le système réellement obligatoire et de l'étendre au niveau européen. L'UFC Que Choisir et des partenaires européens ont lancé une pétition en ce sens au printemps 2019. ■

LA COMMISSION D'ENQUÊTE A DÉNONCÉ GLOBALEMENT **LES CONSÉQUENCES SANITAIRES DE LA CONSOMMATION RÉGULIÈRE DE PRODUITS ALIMENTAIRE « ULTRA-TRANSFORMÉS ».**

LAIT CONTAMINÉ : LACTALIS RESTE SOUS SURVEILLANCE

Cela reste l'un des plus gros scandales sanitaires de ces dernières années : en décembre 2017, le groupe Lactalis était contraint de fermer son usine de Craon, en Mayenne, et de rappeler ses produits après des cas de contamination à la salmonelle de laits infantiles. Plusieurs contaminations similaires avaient été signalées dans l'usine au cours des années précédentes, sans qu'il y soit apporté un remède durable. Selon l'Institut Pasteur, 204 bébés auraient été intoxiqués à la salmonelle entre 2005 et 2017 du fait de ces défaillances. Les pouvoirs publics ont autorisé l'usine à reprendre ses activités, sous haute surveillance, en septembre 2018. Lactalis est sous le coup de plusieurs procédures pour cette affaire. En octobre 2018, le Parquet de Paris a ouvert une information judiciaire à son encontre pour « tromperie », « inexécution par exploitant du secteur alimentaire de procédures de retrait ou de rappel

d'un produit préjudiciable à la santé » et « blessures involontaires ». Au même moment, le groupe était accusé par le *Canard enchaîné* d'avoir écoulé 8000 tonnes de poudre de lait potentiellement contaminée, ce qu'il a immédiatement nié. En janvier 2019, Lactalis procédait à nouveau, « par précaution », au rappel de laits infantiles à base de riz eux aussi potentiellement contaminés à la salmonelle, produits cette fois en Espagne. ■

EN OCTOBRE 2018, **LE PARQUET DE PARIS A OUVERT UNE INFORMATION JUDICIAIRE À L'ENCONTRE DE LACTALIS POUR « TROMPERIE » ET « BLESSURES INVOLONTAIRES ».**

VIANDE DE CHEVAL ET AUTRES FRAUDES AGROALIMENTAIRES

En 2013 éclatait au grand jour l'affaire des lasagnes à la viande de cheval, ou « affaire Findus ». Plusieurs marques de l'agroalimentaire et de la grande distribution ont dû admettre que des aliments étiquetés « pur boeuf » qu'ils commercialisaient contenaient du cheval. Le procès du principal intermédiaire, l'entreprise Spanghero, s'est tenu début 2019, mais entre-temps une autre affaire de fraude à la viande de cheval, partie d'Espagne quelques mois auparavant, est venue démontrer que les pratiques incriminées avaient encore cours. En cause, le manque de moyens des autorités sanitaires, mais aussi des chaînes d'approvisionnement et de production de plus en plus complexes et opaques. Les obligations d'étiquetage de la viande introduites suite au « chevalgate » ont été combattues pied à pied et restent souvent contournées par les industriels. ■

POLÉMIQUE SUR LES ADDITIFS ET LES ALIMENTS « ULTRA-TRANSFORMÉS »

En septembre 2018, c'est un rapport accablant qu'a publié la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'alimentation industrielle. Parmi ses propositions, la réduction drastique du nombre d'additifs autorisés et l'imposition de limites au taux de sel ou de sucre dans les produits. La commission d'enquête a dénoncé globalement les conséquences sanitaires de la consommation régulière de aliments « ultra-transformés ». Cette notion est issue du travail de chercheurs brésiliens, qui ont conçu une échelle classant de 1 à 4 le degré de transformation des produits industriels. Le lobby français de l'agroalimentaire, emmené par l'Ania (Association des industries alimentaires), est immédiatement monté au créneau pour dénoncer l'usage de ce concept « stigmatisant ». Le gouvernement a jugé un additif suffisamment inquiétant pour l'interdire dès maintenant par précaution : le dioxyde de titane ou E171, présent dans de nombreux aliments sucrés. ■

TOP 5 COMPRIMÉS, GÉLULES, SOLUTIONS BUVALES, CRÈMES ET INJECTIONS.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, AU SERVICE DES PATIENTS OU DES MARCHÉS ?

Côté pile, les laboratoires engrangent les profits et enrichissent leurs actionnaires. Côté face, le prix des médicaments augmente, les scandales sanitaires se succèdent, et les ruptures d'approvisionnement se multiplient. L'industrie pharmaceutique est-elle en train de perdre de vue la santé publique ?



MARCO VERCHI / CC BY 2.0

LE PRIX DES MÉDICAMENTS, CONTESTÉS EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS

Le prix des médicaments est parfois une question de vie ou de mort. Une terrible réalité que les systèmes d'assurance maladie parviennent à nous faire oublier. Mais même en France, ces systèmes sont aujourd'hui sous pression, du fait des prix élevés pratiqués par les laboratoires pour les nouveaux médicaments dits « innovants », notamment contre le cancer, qui représentent une part de plus en plus importante des dépenses de la sécurité sociale. Des médicaments utiles et efficaces devront-ils être progressivement dé-remboursés afin de financer l'arrivée sur le marché de nouveaux médicaments présentés comme plus innovants, mais plus chers et donc moins accessibles ? Le Solvadi du laboratoire Gilead a créé la polémique il y a quelques années parce que, facturé initialement à plus de 41 000 euros par patient lors de son arrivée en France en 2015, il avait été réservé par les autorités de santé

à certains patients. Demain, certains anticancéreux en cours d'autorisation, comme le Kymriah de Novartis, utilisé pour les leucémies aiguës des enfants, pourraient coûter bien plus cher à la « sécu ».

Aux États-Unis, où les prix des médicaments sont plus élevés encore, l'absence d'un système universel et équitable de couverture maladie mène à des drames. C'est ce que des parents ont voulu rappeler en déposant les cendres de leur fils devant un centre de recherches de Sanofi près de Boston en novembre 2018. Celui-ci, diabétique de type 1, est décédé après avoir essayé de rationner son insuline. Dépourvu d'assurance santé, il aurait dû déboursier autour de 1300 dollars par mois (1150 euros) pour un traitement normal. Avec ses concurrents Eli Lilly et Novo Nordisk, Sanofi est l'un des principaux fabricants d'insuline aux États-Unis, et les prix pratiqués par les trois laboratoires ont suivi une courbe ascendante

étrangement parallèle. Selon l'ONG Right Care Alliance, un flacon d'insuline coûte 5 dollars à produire, mais son prix moyen est passé de 25 à 500 dollars en quelques années. Une action de groupe a été lancée dans l'État du New Jersey contre ce « cartel de l'insuline ». Même les Républicains et le président Trump dénoncent le prix élevé des médicaments, mais le lobbying des laboratoires a réussi à empêcher toute mesure ambitieuse. ■

UN FLACON D'INSULINE COÛTE 5 DOLLARS À PRODUIRE, MAIS SON PRIX MOYEN EST PASSÉ DE 25 À 500 DOLLARS EN QUELQUES ANNÉES AUX ÉTATS-UNIS.

BOIRON, « BIG PHARMA » DE L'HOMÉOPATHIE

L'homéopathie et son remboursement par la sécurité sociale ont fait débat en France ces derniers mois. Les camps opposés ont échangé des arguments véhéments, d'un côté sur l'absence de justification scientifique de cette médecine « douce », de l'autre sur la corruption d'un système de santé conventionnel miné par l'influence des grands labos. Un point à ne pas oublier dans ce débat est que l'homéopathie a aussi son propre « grand labo » : Boiron, qui détient un quasi monopole sur le secteur en France. Comme l'a montré une enquête de *Franceinfo*, cette entreprise déploie des moyens d'influence très similaires à ceux des grandes firmes pharmaceutiques comme Sanofi ou Merck¹ : financement de centres de formation à l'homéopathie et diplômes sponsorisés, contrats rémunérés et avantages divers offerts à des professionnels de santé, lobbying à l'Assemblée nationale... Sans toujours s'afficher au premier plan, Boiron a orchestré une bonne partie du contre-lobbying du secteur de l'homéopathie pour éviter le déremboursement de ses produits. ■

1 https://www.francetvinfo.fr/sante/medicament/enquete-franceinfo-boiron-c-est-plus-qu-un-monopole-comment-le-laboratoire-francais-regne-sur-l-homeopathie_2938883.html

QUAND LES LABOS INVESTISSENT LA PSYCHIATRIE

À un moment où le secteur de la psychiatrie traverse une crise profonde en France et où les grèves se succèdent dans les hôpitaux, les laboratoires pharmaceutiques flairent une opportunité. Sous l'égide de la fondation Fondamental, une fondation de « coopération scientifique » très liée à « Big Pharma » et au secteur des cliniques psychiatriques privées, ils poussent une version de la psychiatrie mettant l'accent sur la neurologie, la biologie, la génétique, l'imagerie cérébrale et les prises en charge médicamenteuses. Soit une vision de la maladie mentale centrée sur les causes organiques. Sous couvert de faire de la maladie mentale une « maladie comme les autres », ne s'agit-il pas aussi de s'ouvrir de nouveaux marchés ? ■

ALERTE SUR LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

Le nombre de médicaments en rupture de stock a été multiplié par 13 en 10 ans, pour atteindre 600 en 2018. Ce phénomène ne cesse de s'aggraver, notamment en ce qui concerne les anticancéreux, les antibiotiques et les vaccins, obligeant le gouvernement français à présenter un plan d'action à l'été 2019. Parfois, il s'agit de médicaments qui peuvent aisément être remplacés par d'autres, mais dans d'autres cas, comme dans le domaine du cancer de la vessie, il s'agit de traitements indispensables. Le problème est lié à l'évolution de l'industrie pharmaceutique. Les médicaments en rupture ne sont jamais les produits dernier cri les plus onéreux commercialisés par les laboratoires, mais des médicaments anciens, qui ne sont plus protégés par des brevets

et sont jugés insuffisamment rentables par le secteur privé. La sous-traitance de la production dans des pays comme l'Inde ou la Chine, ainsi que la logique de production à flux tendu, accroissent encore les risques de rupture. ■

LES MÉDICAMENTS EN RUPTURE NE SONT JAMAIS LES PRODUITS LES PLUS ONÉREUX COMMERCIALISÉS PAR LES LABORATOIRES, MAIS DES MÉDICAMENTS ANCIENS, JUGÉS INSUFFISAMMENT RENTABLES.

QUESTIONS SANS RÉPONSES SUR LE LEVOTHYROX



En 2017, le laboratoire Merck a changé sans prévenir la formule de son médicament très prescrit pour la thyroïde, le Levothyrox. Rapidement, les patients ont commencé à se plaindre d'effets secondaires. Le laboratoire a décidé de remettre provisoirement sur le marché l'ancienne formule, tout en affirmant que la nouvelle ne présentait aucun risque. Des dizaines de patients ont porté plainte, mais ont été déboutés au printemps 2019. En parallèle, une enquête préliminaire a été ouverte pour « tromperie aggravée », « atteintes involontaires à l'intégrité physique » et « mise en danger d'autrui ». L'affaire n'est pas encore éclair-

cie, d'autant que les autorités de santé ont argué du secret des affaires pour refuser de révéler certaines informations vitales contenues dans l'autorisation de mise sur le marché de la nouvelle formule, comme le lieu de fabrication du principe actif et celui de l'entreprise en charge de la production. Des études contradictoires ont été rendues sur la substituabilité des deux formules du Levothyrox et sur les impacts sanitaires de la nouvelle formule. Une chose est sûre : l'affaire a une nouvelle fois mis en exergue l'opacité de l'industrie pharmaceutique, et ses relations parfois incestueuses avec les autorités sanitaires et la profession médicale. ■

DONNÉES LE COÛT EXORBITANT DES GRANDS LABOS POUR LA SOCIÉTÉ

RETOUR SUR LES « PHARMA PAPERS »

Il y a quelques mois, l'Observatoire des multinationales et Basta ! dressaient le tableau des stratégies d'influence de l'industrie pharmaceutique auprès de la profession médicale et des décideurs, du coût imposé à la société par le prix exorbitant de certains médicaments, et des profits mirifiques qu'en retiraient les marchés financiers. Retour sur quelques-uns des chiffres révélés par les « Pharma Papers ».

ENTRE LES LABOS PHARMACEUTIQUES ET LES MÉDECINS, 14 MILLIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

En leur offrant gratifications et contrats rémunérateurs, les laboratoires pharmaceutiques ont tissé une dense toile de liens d'intérêts au sein de la profession médicale. Cette influence leur permet de peser sur les prescriptions et les décisions des agences sanitaires. Malgré la succession des scandales, la transparence reste très parcellaire dans ce domaine. L'outil EurosForDocs permet aujourd'hui d'y voir plus clair sur ces liens d'intérêts : pas moins de 14 millions de liens ont été répertoriés en France depuis 2012, pour un montant total de plus de 3,5

milliards d'euros versés aux professionnels de santé.

Sans surprise, les spécialistes du cancer dominent le classement des professions de santé qui ont noué le plus de liens d'intérêts avec les firmes pharmaceutiques. Les médicaments anticancéreux représentent une proportion importante des dépenses de santé actuelle. Les labos comptent beaucoup sur leurs nouveaux produits dans ce domaine, très onéreux, pour soigner leur taux de profit. Parmi les laboratoires, Sanofi et MSD déclarent les sommes les plus importantes. ■

COMMENT LES LABOS SONT DEVENUS DES MONSTRES FINANCIERS

Les laboratoires pharmaceutiques n'ont plus grand chose à voir avec ce qu'ils étaient il y a cinquante ans, ou même il y a vingt ans. De plus en plus gros et de plus en plus financiarisés, ils sont devenus des machines à siphonner des milliards d'euros ou de dollars pour les redistribuer aux actionnaires, notamment les grands fonds de Wall Street. Ces vingt dernières années, ils ont réalisé 1000 milliards d'euros de profits, dont 90% ont été directement transférés aux marchés financiers. ■

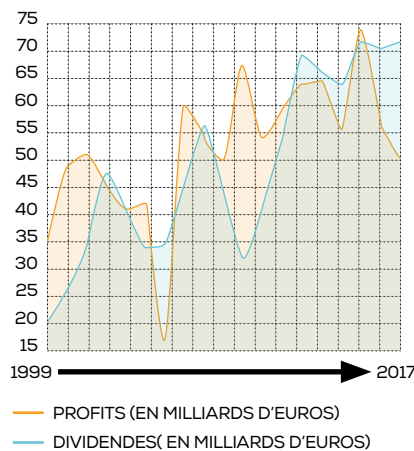
LES 10 LABOS LES PLUS GÉNÉREUX

LABORATOIRE	NOMBRE DE LIENS D'INTÉRÊTS	MONTANT DÉPENSÉ
SANOFI SA	830 546	502 227 940 €
MSD	694 820	203 691 182 €
CELGENE	32 654	179 350 433 €
BRISTOL-MYERS-SQUIBB	222 464	178 945 398 €
GLAXOSMITHKLINE	496 394	168 462 672 €
NOVARTIS	643 551	142 913 643 €
ASTRAZENECA	787 506	109 383 498 €
BAYER	345 019	103 641 064 €
ELI LILLY AND COMPANY	233 051	90 967 375 €
SERVIER	225 203	89 631 339 €

LE PRIX EXORBITANT DE CERTAINS TRAITEMENTS MENACE L'UNIVERSALITÉ DE NOTRE MODÈLE DE SANTÉ

Si l'on considère le classement des médicaments les plus remboursés par la sécurité sociale, en 2017, un constat se confirme : les médicaments dits innovants, qui visent principalement le cancer, coûtent de plus en plus cher à notre système de santé. À eux seuls, trois médicaments coûtent 1,161 milliard d'euros en 2017. De nombreuses institutions s'en alarment. À cause des traitements trop onéreux, les médecins devront-ils, demain, choisir d'allouer certains médicaments à une partie seulement des patients ? ■

BÉNÉFICES ET DIVIDENDES (ÉVOLUTION DES CHIFFRES DES 11 PLUS GROS LABOS* ENTRE 1999 ET 2017



LOBBYING À PARIS, BRUXELLES ET WASHINGTON : L'ÉNORME PUISSANCE DE FEU DES LABOS

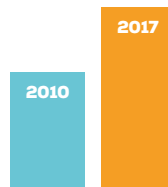
Les registres de transparence du lobbying mis en place à Washington, à Bruxelles et plus récemment à Paris permettent de lever partiellement le voile sur les dépenses de lobbying déclarées par les dix plus grands laboratoires pharmaceutiques au monde. Sanofi, Roche, Novartis, Pfizer... Les dix poids lourds du secteur ont déclaré près de 100 millions d'euros de dépenses de

lobbying direct rien que pour l'année 2017 dans ces trois capitales. Si l'on ajoute les dépenses du principal lobby de l'industrie – le Leem à Paris, l'EFPIA à Bruxelles et PhRMA à Washington – il faut compter 30 millions de plus. Et ce chiffre ne tient pas compte des dépenses des autres labos et des dizaines d'associations professionnelles qui défendent les intérêts du secteur. ■

MÉDICAMENTS RÉTROCÉDÉS**

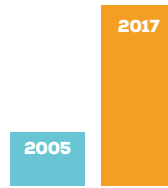


ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPENSES DE MÉDICAMENTS REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE***



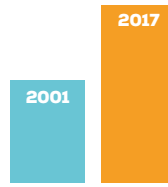
+ 29,41 %
EN 7 ANS

MÉDICAMENTS DE LA LISTE EN « SUS »****

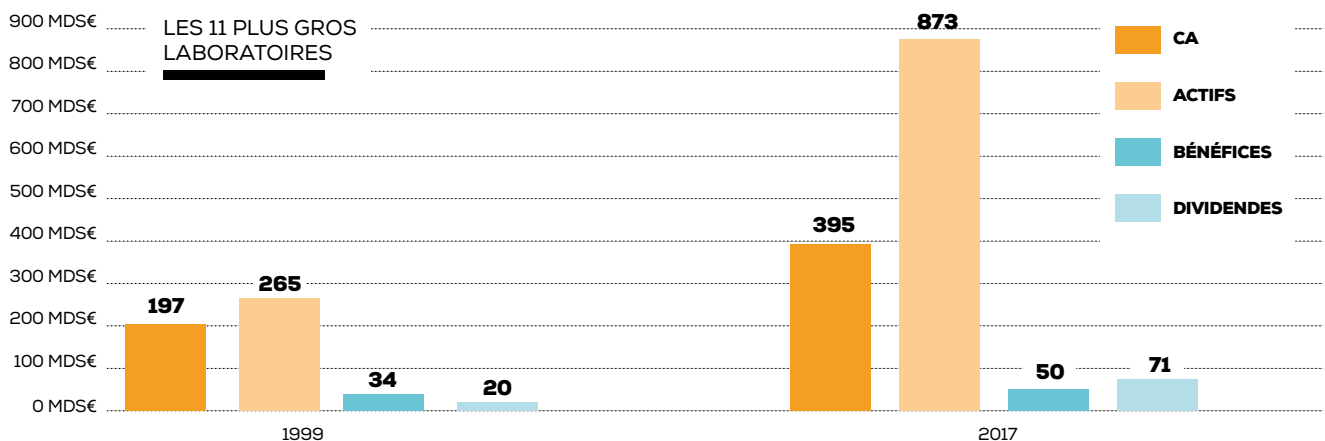


+ 219 %
EN 12 ANS

MÉDICAMENTS VENDUS PAR LES PHARMACIES DE VILLE



+ 74 %
EN 16 ANS



* Sanofi, Novartis, AstraZeneca, GlaxoSmithKline, Merck, Eli Lilly, Roche, Abbott, Pfizer, Bristol Myers Squibb et Johnson&Johnson
 ** Vendus par les hôpitaux à des patients non-hospitalisés
 *** Base de données Retrocedam, medicam et liste en « sus » (MCO, HAD, SSR)
 **** Molécules onéreuses

08

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
AMÉLIORENT-ELLES
NOTRE DÉMOCRATIE ?**

TOP 5 PANTOUFLAGES, RECONVERSIONS, PORTES TOURNANTES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DÉBAUCHAGES

LES GRANDES ENTREPRISES AU COEUR DU POUVOIR

Entre le CAC40 et les dirigeants politiques, les relations sont de plus en plus étroites. Sous couvert d'ouverture à la société civile, Emmanuel Macron et son gouvernement ont encore davantage normalisé le mélange des genres. L'influence des grands groupes et les conflits d'intérêts sont-ils en train de devenir la norme ?



PARTI SOCIALISTE

DANONE, EIFFAGE ET VEOLIA À L'ÉCOLOGIE

En août 2018, Nicolas Hulot démissionnait avec fracas, au bout d'un an, du ministère de l'Écologie, en dénonçant le poids des lobbys. Il n'avait jamais vraiment réussi à s'imposer au sein du gouvernement et face à une haute administration où les intérêts économiques pèsent lourd, particulièrement dans des secteurs comme l'énergie ou l'agriculture. Il a été remplacé par François de Rugy, lequel a été contraint à la démission suite à des révélations de *Mediapart* sur son train de vie. La ministre de la « Transition écologique et solidaire » est désormais Elisabeth Borne, une haute fonctionnaire qui a été cadre dirigeante de l'entreprise de BTP Eiffage et patronne de la RATP. Elle y rejoint deux autres transfuges du secteur privé : Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État nommée en octobre 2018 qui a été responsable de la « responsabilité sociale » de Danone, et Brune Poirson, qui a occupé un poste similaire pour Veolia en Inde. Des anciennes cadres

de grandes entreprises plutôt qu'un écologiste : difficile de ne pas y voir un signe de l'orientation générale du gouvernement français en matière d'environnement. ■

LA MINISTRE DE LA « TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » EST Désormais ELISABETH BORNE, UNE HAUTE FONCTIONNAIRE QUI A ÉTÉ CADRE DIRIGEANTE DE L'ENTREPRISE DE BTP EIFFAGE ET PATRONNE DE LA RATP.

UN POUVOIR « PUBLIC-PRIVÉ »...

Placés sous le signe de l'ouverture à la « société civile », le gouvernement d'Emmanuel Macron et sa majorité parlementaire sont surtout marqués par une présence massive de cadres du secteur privé, et notamment de grands groupes du CAC40. Deux membres du gouvernement, Muriel Pénicaud et Emmanuel Wargon, viennent de Danone, le premier ministre Edouard Philippe a été cadre d'Areva, Brune Poirson est passée par Veolia, Elisabeth Borne par Eiffage, l'ancien porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux par Unibail-Rodamco, Amélie de Montchalin vient d'Axa, Cédric O de Safran, Agnès Pannier-Runacher de la Compagnie des Alpes, Florence Parly est passée par Air France et la SNCF, et l'ancienne secrétaire d'État Delphine Gény-Stephann venait de Saint-Gobain... Une tendance que l'on retrouve parmi les principaux conseillers de l'Élysée, de Matignon et des ministères, ainsi que dans les rangs de l'Assemblée nationale. ■

...FACE À UN POUVOIR POLITIQUE LARGEMENT « PRIVÉ-PUBLIC »



Si le gouvernement, le Parlement et les cabinets sont de plus en plus peuplés d'anciens cadres du CAC40, la réciproque est également vraie. Un grand nombre d'entreprises françaises

EN 2016,
TOTAL A DÉBAUCHÉ DENIS FAVIER, ANCIEN PATRON DU GIGN ET DE LA GENDARMERIE, POUR EN FAIRE SON DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ.

sont dirigées par d'anciens haut fonctionnaires, issus des rangs de l'ENA ou de Polytechnique, et passés par les cabinets ministériels. Et occasionnellement par d'anciens ministres, comme le PDG d'Atos Thierry Breton. Quinze firmes du CAC40 ont un PDG, un directeur ou un président de conseil d'administration issu de la haute fonction publique, principalement de l'Inspection des finances ou du corps des Mines. Par exemple, Patrick Pouyanné, l'actuel PDG de Total, est passé par Polytechnique et le corps des Mines. Il a ensuite occupé plusieurs postes au ministère de l'Industrie sous le gouvernement du Premier ministre Édouard Balladur entre 1993 et 1995, puis auprès de

employeur. Parfois, il s'agit de conflits d'intérêts économiques plus dérangeants encore. Beaucoup des avocats d'affaires et banquiers qui ont orchestré la revente des activités énergétiques d'Alstom à General Electric, alors qu'Emmanuel Macron était secrétaire général de l'Élysée puis ministre de l'Économie, se sont retrouvés parmi les premiers soutiens de sa campagne électorale. Autre cas emblématique, celui d'Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, accusé d'avoir favorisé son ancien employeur avec lequel il a aussi des liens familiaux, l'armateur italien MSC, dans plusieurs dossiers dont celui des Chantiers de l'Atlantique. ■

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS INSTITUTIONNALISÉ ?

À commencer par le président de la République Emmanuel Macron lui-même avec son passage au sein de la banque d'affaires Rothschild, de nombreux membres du gouvernement actuel ont travaillé pour ou côtoyé de près les groupes du CAC40. D'où le risque d'une vision du monde très biaisée en faveur des grandes entreprises. Surtout, ces relations donnent lieu à toutes sortes de conflits d'intérêts. Parfois, il s'agit de conflits d'intérêts politiques, comme lorsque l'on nomme au ministère de l'Écologie une ancienne cadre de Danone, Emmanuelle Wargon, qui s'était chargée de défendre l'huile de palme pour le compte de son ancien

François Fillon entre 1995 et 1997. Il rejoint ensuite l'entreprise pétrolière publique Elf et y demeure après son rachat par Total en 2000. Alexandre Bompard, le PDG de Carrefour, vient de l'Inspection générale des finances et du cabinet de François Fillon, lors du passage de ce dernier au ministère des Affaires sociales. Il a ensuite rejoint Canal+, puis Europe 1, puis Fnac et Darty. Stéphane Richard, lui aussi inspecteur des finances, a été conseiller de Dominique Strauss-Kahn, avant de rejoindre Vivendi, puis les cabinets de Jean-Louis Borloo et Christine Lagarde, et devenir enfin PDG de France Télécom-Orange. Jean-Pierre Clamadieu, nouveau président du conseil d'administration d'Engie, issu du corps des Mines, est passé par les ministères du Travail et de l'Industrie avant de rejoindre Rhône-Poulenc, devenu Rhodia (pour ses activités chimiques), puis Solvay. Des profils que l'on retrouve aussi souvent dans les conseils d'administration et les comités exécutifs. ■

TOTAL, OU LE GRAND DÉBAUCHAGE

En mai 2019, Total a procédé à un recrutement remarqué : celui de Jean-Claude Mallet, qui a passé sa carrière de haut fonctionnaire dans le secteur de la défense avant de devenir conseiller spécial de Jean-Yves Le Drian au ministère des Armées puis à celui des Affaires étrangères. Jean-Claude Mallet est le nouveau responsable des affaires publiques – autrement dit des relations avec les gouvernements – du groupe pétrolier. Celui-ci s'est fait une spécialité de ces embauches de haut vol. En 2016, il avait débauché Denis Favier, ancien patron du GIGN et de la gendarmerie, pour en faire son directeur de la sécurité. Dans un autre domaine, Jean-François Minster, éminent spécialiste des océans et membre de l'Académie des sciences, a été recruté comme directeur scientifique du groupe. En sens inverse, des anciens cadres de Total se sont recasés dans le gouvernement d'Emmanuel Macron, comme Ahlem Gharbi, conseillère diplomatique de l'Élysée entre 2017 et 2019, ou Philippe Baptiste, directeur de cabinet de la ministre de la Recherche Frédérique Vidal. ■

DONNÉES LE PRIX DE L'INFLUENCE

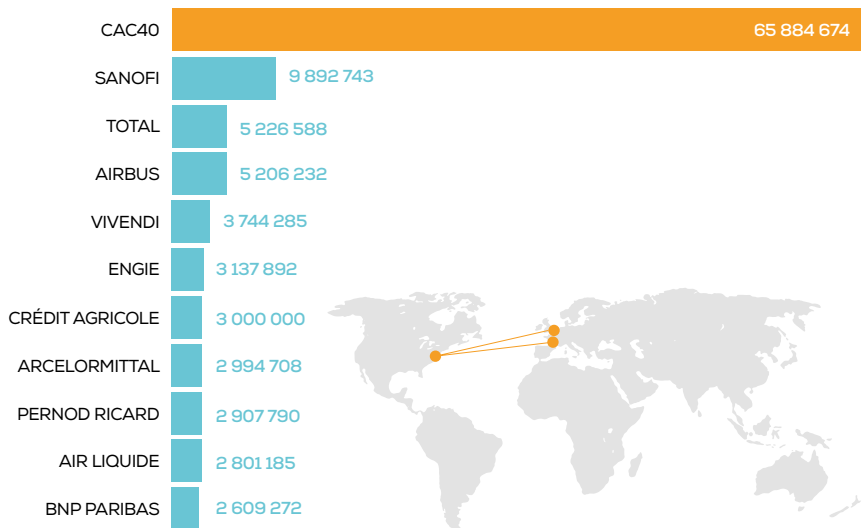
PARIS, BRUXELLES ET WASHINGTON : UN LOBBYING À 66 MILLIONS D'EUROS

Les entreprises du CAC40 sont partiellement obligées de rendre publiques leurs dépenses de lobbying dans certains pays, notamment aux Etats-Unis, à Bruxelles auprès de l'Union européenne, et depuis 2017 en France.

ET LES PLUS GROS LOBBYISTES DU CAC40 SONT...

Dans les trois principales capitales où elles doivent théoriquement publier des chiffres sur leurs dépenses de lobbying, les entreprises du CAC40 ont dépensé collectivement 66 millions d'euros en 2018. Les plus gros lobbyistes du CAC40 sont Sanofi (et de loin, avec près de 10 millions d'euros de dépenses à elle seule), Total (5,2 millions d'euros dans les trois capitales) et Airbus (5 millions). Ces dépenses sont à la fois défensives – empêcher des régulations trop contraignantes sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur le prix des médicaments, par exemple – ou offensives – obtenir des marchés publics ou des aides. Ces chiffres illustrent l'importance pour ces multinationales de soigner leurs relations avec les États et les décideurs. Les trois leaders sont suivis par Engie, ArcelorMittal et le Crédit agricole, toutes entre 3 et 4 millions. Les firmes du CAC qui font (ou déclarent) le moins de lobbying sont Legrand, Dassault Systèmes et Atos. ■

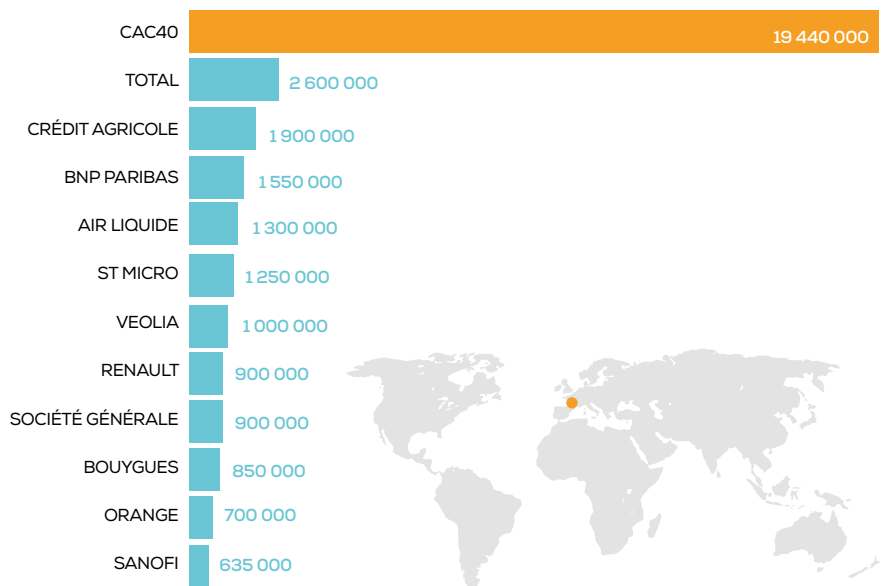
LES PLUS GROSSES DÉPENSES DE LOBBYING DU CAC40 EN 2018 (PARIS, BRUXELLES, WASHINGTON) (€)



LES PLUS GROSSES DÉPENSES DE LOBBYING DU CAC40 À PARIS EN 2018 (€)

À PARIS, PRÉSENCE EN FORCE DE TOTAL ET DES BANQUES

L'entreprise du CAC40 qui déclare le plus de dépenses de lobbying est le groupe pétrolier Total, avec 2,6 millions d'euros de dépenses déclarées. Cette position reflète le rôle important de l'État français dans la régulation et le soutien au secteur énergétique, et la diversité des activités dans lesquels le groupe pétrolier est engagé en France (gaz, raffinage et pétrochimie, solaire, et désormais fourniture d'énergie et agro-carburants). On remarque aussi le poids du lobbying du secteur bancaire (BNP Paribas, Crédit agricole et Société générale), lui aussi très dépendant des régulations mises en place au niveau national, et exposé aux conséquences du Brexit. ■



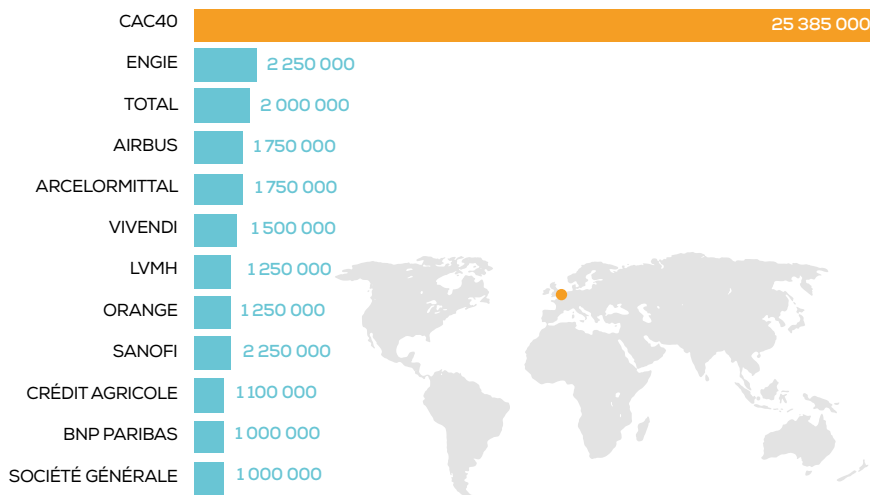
À BRUXELLES, LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La capitale européenne est réputée être un paradis pour les lobbys. C'est aussi un lieu important d'élaboration des normes qui conditionnent l'accès au marché européen, et au-delà. Ce qui explique que ce soit le lieu de décision le plus investi par les firmes du CAC40, avec des dépenses de lobbying de 25,4 millions d'euros en 2018. En tête des plus gros dépenseurs, on retrouve les poids lourds du secteur énergétique, Total et Engie, soucieux des règles que pourrait mettre en place l'Union pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est en partie le même souci qui anime le lobbying des deux suivants au classement, Airbus et ArcelorMittal, qui représentent deux secteurs industriels très émetteurs de gaz à effet de serre. ■

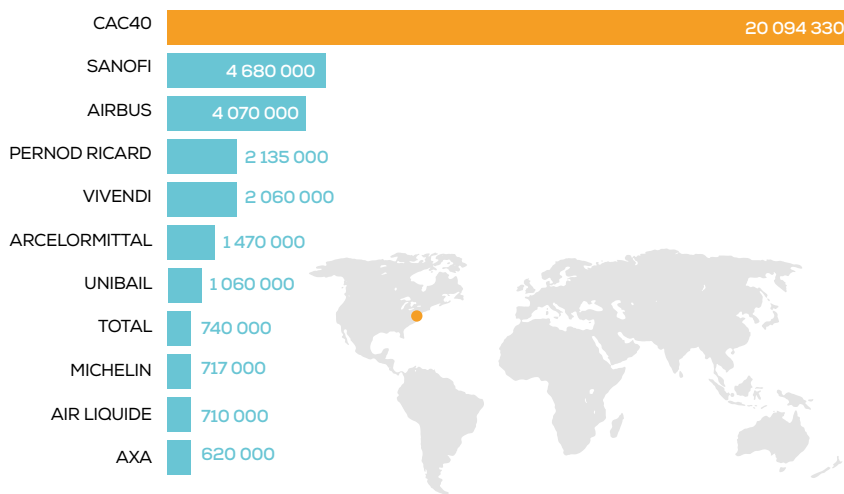
À WASHINGTON, SANOFI ET AIRBUS LOIN DEVANT

Les dépenses de lobbying du CAC40 à Washington sont largement fonction de l'importance du marché nord-américain pour les firmes concernées. D'où le poids considérable de Sanofi, qui surfe sur le prix élevé des médicaments dans le pays et veut à tout prix éviter des mesures correctives, et d'Airbus, confronté à la concurrence permanente de Boeing. Ils sont suivis par des firmes plus préoccupées de question de propriété intellectuelle et de protection des marques, comme Pernod Ricard et Vivendi. L'influence politique des entreprises aux États-Unis passe aussi par le financement des campagnes électorales et, comme à chaque fois, des groupes du CAC40 ont déboursé des fonds conséquents – près de 3 millions de dollars au total – dans le cadre de la campagne 2018 des « *mid-terms* ». Sentant sans doute le vent tourner, certaines firmes comme Sanofi ou Axa, qui penchaient auparavant pour les Républicains, ont rééquilibré leurs financements, tandis que d'autres confirmaient leur attachement historique pour le camp républicain (Airbus et Air liquide) ou démocrate (Vivendi). ■

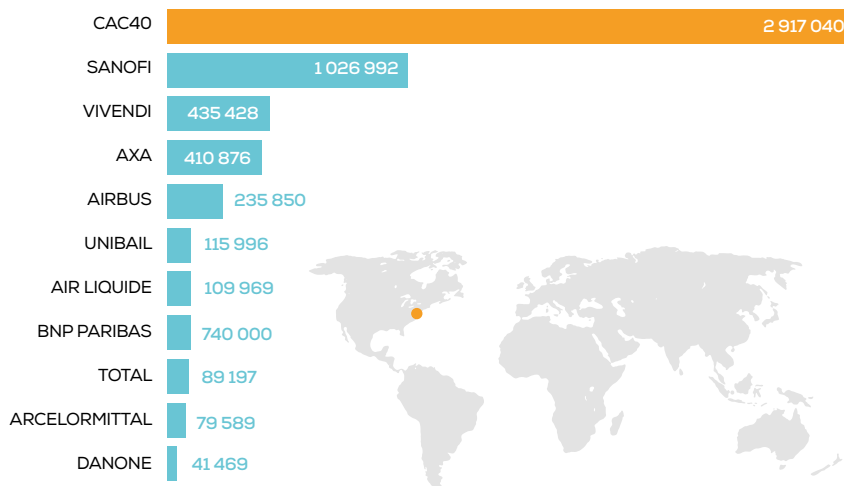
LES PLUS GROSSES DÉPENSES DE LOBBYING DU CAC40 À BRUXELLES EN 2018 (€)



LES PLUS GROSSES DÉPENSES DE LOBBYING DU CAC40 À WASHINGTON EN 2018 (\$)



LES PLUS GROS FINANCEMENTS À LA CAMPAGNE DES « MIDTERMS » EN 2018 (\$)



TOP 5 OPACITÉ, MANIPULATIONS, FICHAGE D'OPPOSANTS, DOUBLE DISCOURS ET INSTRUMENTALISATION

QUAND LES LOBBYS JOUENT AVEC LA DÉMOCRATIE

Au grand jeu de l'influence, parfois tous les moyens sont bons. À côté de la face officielle du lobbying, celui qui s'exerce en public au moyen de notes argumentées et de rendez-vous avec les décideurs, certaines entreprises n'hésitent pas à recourir à des méthodes plus douteuses, pour contourner le débat démocratique.



LUTHER BLISSETT.

LES FICHIERS DES LOBBYISTES DE MONSANTO FONT SCANDALE

Une fuite de documents a révélé le fichage, par les lobbyistes de Monsanto, géant des semences et des pesticides, de dizaines d'hommes et femmes politiques, de scientifiques, de militants et de journalistes francophones. Un tableau portant le logo de la firme de lobbying FleishmanHillard classe plus de 200 personnalités selon leur influence et leur degré de sympathie vis-à-vis de Monsanto. Un autre identifie quelques dizaines de cibles prioritaires, certaines « à surveiller » ou « à isoler », d'autres « à éduquer » ou « à recruter », par exemple des journalistes auxquels envoyer des argumentaires cousus main ou à inviter à des conférences. Des notes en marge de ces documents donnent une image encore plus crue des stratégies d'influence de Monsanto, comme la mention « *Ont-elles des loisirs (Golf, tennis, chasse) ?* » au sujet de certains

alliés potentiels. Un autre document, une « *cartographie des parties prenantes* », porte quant à lui le logo de Publicis. Le groupe français propose également, au-delà de son cœur de métier publicitaire, des services de lobbying et de relations publiques au profit de grandes entreprises ou de gouvernements étrangers.

Plusieurs des personnes et institutions ainsi fichées par les lobbyistes de Monsanto ont annoncé leur intention de porter plainte. La collecte et l'archivage de données personnelles, y compris les « *opinions politiques et philosophiques* », sont en effet illégales si le consentement des individus concernés n'a pas été sollicité. Plusieurs lobbyistes interrogés dans les médias suite à ces révélations se sont empressés de déclarer que ce genre de pratiques faisait partie intégrante de leur métier et qu'ils avaient

des fichiers « *plein [leurs] ordinateurs* ». En l'occurrence, un des fichiers de FleishmanHillard comporte même des adresses et des numéros de téléphone, dont certains en liste rouge. ■

DES NOTES EN MARGE DE CES DOCUMENTS DONNENT UNE IMAGE ENCORE PLUS CRUE DES STRATÉGIES D'INFLUENCE DE MONSANTO.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET CONSEIL D'ÉTAT FONT (UN PEU) LA LUMIÈRE SUR LEURS RELATIONS AVEC LES LOBBYS

En juin 2018, les Amis de la Terre France et l'Observatoire des multinationales levaient le voile sur les mécanismes d'influence mal connus qui s'exercent en France sur le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État. Le rapport *Les Sages sous influence ?* montre comment les milieux d'affaires ont défendu au niveau de ces deux institutions¹, souvent

¹ <https://multinationales.org/Rapport-Les-Sages-sous-influence-Le-lobbying-aupres-du-Conseil-constitutionnel>

avec succès, une vision extrêmement large de la protection à accorder aux « droits et libertés économiques » (droit de propriété, liberté d'entreprendre, sécurité juridique...), au point de les faire primer sur les exigences du climat, de la justice fiscale ou de la transparence.

En même temps que la publication de ce rapport, les Amis de la Terre et l'Observatoire des multinationales sont montés au créneau pour obtenir

communication des documents de ce lobbying. Avec un succès partiel en ce qui concerne le Conseil d'État, qui a rendu public certains documents prouvant le rôle des lobbys patronaux et du secteur pétrolier dans la révision des ambitions de la loi Hulot de 2017 sur la fin des hydrocarbures. Finalement, en mai 2019, le Conseil constitutionnel a annoncé qu'il rendrait désormais publiques toutes les contributions extérieures qu'il reçoit. ■

À BRUXELLES, LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS AU SERVICE DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Les élections européennes du printemps 2019 ont fourni une nouvelle occasion d'épiloguer sur le poids des lobbys à Bruxelles. Non sans raison, puisque la capitale européenne abrite environ 30 000 lobbyistes, soit autant que d'employés de la Commission, avec des dépenses annuelles se chiffrant en milliards d'euros. Mais les dénonciations faciles du poids des lobbys au niveau de l'Union européenne oublient souvent que

les gouvernements des États-membres sont les premiers à faire prévaloir les intérêts du secteur privé à Bruxelles. La France se fait ainsi souvent le défenseur des intérêts du CAC40 au sein de l'Union européenne, par exemple en cherchant de nouvelles sources de financement pour ses entreprises d'armement (voir section sur les ventes d'armes) ou en bloquant des régulations financières nuisibles aux grandes banques tricolores.

Les diplomates français pratiquent eux aussi les « portes tournantes » entre le secteur public et le secteur privé qui défraie la chronique à Bruxelles. Début 2018, Pierre Sellal, après avoir été dix ans le représentant permanent de la France auprès de l'UE, a rejoint un cabinet d'avocats d'affaires. Quelques années plus tôt, son adjoint chargé des questions financières avait rejoint la Fédération bancaire française, principal lobby du secteur. ■

DOUBLE DISCOURS SUR LE CLIMAT

En apparence, des firmes comme Engie ou EDF se veulent des champions des énergies « bas carbone ». Mais en coulisses elles continuent à s'opposer à toute forme de régulation contraignante et à tout objectif trop ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Seulement, elles le font à travers des structures de lobbying et des associations professionnelles méconnues du grand public, ce qui leur permet de préserver

leur image. Ce « double discours » a été révélé une nouvelle fois en 2018 avec la « fuite » d'un document interne de BusinessEurope, le plus puissant lobby patronal européen, décrivant comment il comptait faire capoter le projet d'introduire des objectifs climatiques plus ambitieux au niveau de l'Union européenne à l'horizon 2030. Le quotidien britannique *The Guardian* a contacté plusieurs multinationales membres de BusinessEurope, y compris les françaises EDF et Engie, pour solliciter leur réaction sur une proposition si éloignée de leurs discours publics¹. Aucune de ces entreprises n'a souhaité prendre ses distances avec BusinessEurope. ■

LE PLUS PUISSANT LOBBY PATRONAL EUROPÉEN, **BUSINESSEUROPE**, A VOULU **EMPÊCHER L'INTRODUCTION D'OBJECTIFS CLIMATIQUES PLUS AMBITIEUX**

¹ <https://www.theguardian.com/environment/2018/sep/19/tech-giants-fail-to-distance-from-business-europe-fight-against-eu-climate-targets>

AUX ÉTATS-UNIS, LA FOIRE À LA DÉRÉGULATION

Dès son élection à la présidence américaine, Donald Trump a peuplé son équipe de transition et son administration de représentants du secteur privé. Des représentants de l'industrie pétrolière se sont retrouvés en charge de l'énergie et du climat, des anciens de Goldman Sachs de la finance, des cadres de l'industrie pharmaceutique de la santé. L'ordre du jour était clair : se débarrasser de toutes les règles qui déplaisaient au secteur privé. Les multinationales ont sauté sur l'occasion, y compris les groupes du CAC40. BNP Paribas s'est ainsi jointe aux autres géants du secteur bancaire pour pousser au détricotage de la loi Dodd-Frank de 2010 sur la régulation financière, Sanofi aux autres laboratoires pour empêcher une politique ambitieuse sur le prix des médicaments, et Total pour remettre en cause les règles environnementales introduites par l'administration Obama pour les secteurs de la chimie et du pétrole. ■

TOP 5 SECRET DÉFENSE, PROCÈS BÂILLON, INTIMIDATION, CONCENTRATION DES MÉDIAS ET ESPIONNAGE

LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA CRITIQUE, UNE LUTTE DE TOUS LES JOURS

Enquêter sur les multinationales et dénoncer les mauvaises pratiques est souvent un parcours du combattant. Journalistes, chercheurs et militants sont confrontés aux difficultés d'accès à l'information, au poids des grands groupes dans les médias, et aux risques de représailles judiciaires ou économiques



AGUSTIN RALUYPIRLA

SECRET DES AFFAIRES : DÉJÀ DES ABUS

Durant l'été 2018, malgré une levée de boucliers au sein de la société civile et une pétition qui a rassemblé des centaines de milliers de signatures, la France a transposé la directive européenne sur le « secret des affaires ». Celle-ci avait été adoptée par l'Union en 2016, déjà sur fond de polémiques. Sous prétexte de lutter plus efficacement contre l'espionnage industriel, ce texte crée un droit général au secret pour les entreprises, qui leur permet potentiellement de traîner devant les tribunaux quiconque porterait à la connaissance du public une information sur leurs activités sur laquelle elles auraient préféré maintenir l'omerté. Certaines exceptions ont été ménagées, pour les journalistes en particulier, mais elles ne constituent pas une garantie contre la menace d'un procès.

Cette transposition n'a pas tardé à faire sentir ses effets. Lorsque les ONG se sont penchées sur l'approvisionnement en soja de grandes entreprises françaises, par exemple, certaines ont refusé de répondre en invoquant le secret des affaires. L'une des premières entités à l'avoir officiellement fait valoir n'a pas été une entreprise privée, mais... l'Agence du médicament. Dans le cadre du scandale du Levothyrox, un avocat des victimes lui avait demandé de communiquer l'autorisation de mise sur le marché de la nouvelle formule du médicament. Ce que l'agence publique a fait au bout de plusieurs semaines, mais en « noircissant » plusieurs informations capitales. L'affaire illustre un autre risque du secret des affaires : celui de réduire encore le droit à l'information des citoyens (déjà bien faible en France) sur tout ce qui concerne les décisions

administratives, la santé et l'environnement, dans un contexte de relations étroites entre les agences publiques et les entreprises qu'elles sont chargées de réguler. ■

L'UNE DES PREMIÈRES ENTITÉS À AVOIR OFFICIELLEMENT FAIT VALOIR LE SECRET DES AFFAIRES N'A PAS ÉTÉ UNE ENTREPRISE PRIVÉE, MAIS... L'AGENCE DU MÉDICAMENT.

LES MÉDIAS FRANÇAIS, PRÉ CARRÉ DES MILLIARDAIRES

En France, les médias sont proches, très proches des grandes entreprises. Ils en dépendent pour leurs recettes publicitaires et, surtout, un grand nombre d'entre eux sont directement contrôlés par des groupes du CAC40 ou leurs patrons milliardaires : Bernard Arnault, PDG du groupe de luxe LVMH (*Les Echos* et du *Parisien*), Dassault (*Le Figaro*), François Pinault (*Le Point*), Patrick Drahi, principal actionnaire d'Altice-SFR (*Libération*, *L'Express*, BFM-TV, RMC), Vincent Bolloré (Canal+ mais aussi Havas, l'un des principaux pourvoyeurs de publicité des médias), Xavier Niel (co-proprétaire du groupe Le Monde qui inclut aussi *Télérama*, *La Vie*,

et indirectement *L'Obs*)... Une situation peu rassurante quant à la liberté des journalistes d'enquêter de manière critique sur les grandes entreprises. Dernier venu dans le paysage médiatique français en 2018 : le milliardaire tchèque Daniel Křetínský, qui a racheté des magazines au groupe Lagardère et a fait une entrée remarquée – et contestée – au capital du groupe Le Monde. Il est aussi le patron du groupe EPH, qui s'est fait une spécialité de racheter les actifs « polluants » dont ne veulent plus les entreprises énergétiques d'Europe occidentale. Il a d'ailleurs racheté, également en 2018, deux centrales électriques au charbon en France. ■

VENTES D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE : JOURNALISTES ET ASSOCIATIONS FACE À L'OMERTÀ

Alors que les révélations s'accroissent sur les ventes d'armes françaises à l'Arabie saoudite, la politique de déni du gouvernement a pris une tournure plus menaçante. Suite à la publication d'un document classé « confidentiel défense » par le nouveau média *Disclose*, une information judiciaire a été ouverte fin 2018 pour « compromission du secret de la défense nationale », et les journalistes ont été convoqués pour une audition à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Dix-sept organisations non gouvernementales leur ont apporté leur soutien, appelant

le gouvernement à « cesser les intimidations contre la presse et respecter le secret des sources ». Ces journalistes ont délibérément choisi de rendre public ce document « secret défense » pour « ouvrir un débat équilibré sur les contrats d'armements liant l'État français à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Une nécessité d'autant plus impérieuse que ces documents dévoilent une volonté de dissimulation de la part du pouvoir exécutif. » Et aussi que ces ventes violent potentiellement les engagements de la France dans le cadre de traités internationaux sur le commerce des armes. ■

« POURSUITES BÂILLON » : DÉFAITES POUR BOLLORÉ

Depuis des années, le groupe Bolloré s'est fait une spécialité de poursuivre des journalistes ou des associations qui s'intéressent de trop près à ses affaires en Afrique, qu'il s'agisse de concessions portuaires ou de plantations d'huile de palme. C'est ce qu'on appelle des « poursuites bâillon » : des procès intentés dans un but de représailles ou d'intimidation par des entreprises ou des dirigeants politiques contre leurs critiques. D'autres grandes entreprises françaises ont recours à ces méthodes, comme Vinci contre l'ONG Sherpa qui avait mis en cause ses

activités au Qatar, Areva contre des militants anti-nucléaire, ou Veolia contre deux associations qui mettaient en lumière ses coupures d'eau illégales. Pour Bolloré, cette stratégie judiciaire semble avoir de moins en moins de succès, puisque le groupe a perdu les derniers procès qu'il a intentés contre France 2 et son journaliste Tristan Waleckx, pour un documentaire sur Bolloré, ainsi que contre le journaliste Nicolas Vescovacci, auteur d'un livre sur le milliardaire. Dans ce dernier cas, la justice a même condamné Bolloré pour procédure abusive : une première. ■

LE CAC ET SES BARBOUZES

Bernard Arnault, le patron milliardaire de LVMH, a été entendu par la police dans le cadre de l'enquête sur l'espionnage de François Ruffin et du journal *Fakir* qu'aurait commandité LVMH en 2015 et 2016, au moment de la sortie du film *Merci Patron !* L'entreprise de luxe aurait sous-traité cette mission, grassement rémunérée, à un cabinet fondé par un ancien policier, et l'opération semble avoir été supervisée par Bernard Squarcini, ancien patron des services secrets passé au service du privé. Il n'est pas rare que d'anciens policiers, gendarmes ou militaires en charge du renseignement ou de la lutte contre le terrorisme se reconvertisent en fin de carrière dans les groupes du CAC40. Certains – souvent les plus haut gradés – y sont nommés en tant que responsables de la sécurité, comme Denis Favier, ancien directeur du GIGN et de la Gendarmerie nationale, chez Total. D'autres se contentent de prestations d'« intelligence économique » (souvent en réalité d'une grande indigence intellectuelle), en entretenant délibérément la confusion entre menaces sérieuses et critiques légitimes des grandes entreprises françaises. ■

BOLLORÉ S'EST FAIT UNE SPÉCIALITÉ DE POURSUIVRE DES JOURNALISTES OU DES ASSOCIATIONS QUI S'INTÉRESSENT DE TROP PRÈS À SES AFFAIRES EN AFRIQUE.

OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES

SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

Paris, septembre 2019

Coordination :
Olivier Petitjean

**Conception graphique, infographies
et mise en page :**
Guillaume Seyral

Photo de couverture :
Simon M. / CC BY-SA 2.0

Avec la participation de :
Sophie Chapelle, Thomas Clerget,
Simon Gouin, Rachel Knaebel,
Ivan du Roy, Nolwenn Weiler

Ce « véritable bilan annuel » est largement basé sur des articles publiés en 2018 et 2019 sur le site de l'Observatoire des multinationales (www.multinationales.org). Il est donc le produit du travail collectif de l'équipe de journalistes et des pigistes qui contribuent à ce site ainsi qu'au site d'information Basta ! (www.bastamag.net).

Plus généralement, il n'aurait pas été possible sans le travail d'alerte, d'investigation et de veille d'innombrables salariés, syndicalistes, journalistes, militants associatifs, agents publics, experts et simples citoyens sur les pratiques des grandes entreprises.

Publié sous licence Creative Commons CC BY NC ND (www.creativecommons.org)
Les photos, sous licence Creative Commons CC BY-NC-ND 2.0 & CC BY-ND 2.0, sont issues des sites flickr.fr, wikimedia.org, unsplash.com et pxhere.com.

Les chiffres

Les chiffres présentés dans ce contre-rapport sont extraits des « documents de référence » que les entreprises sont tenues de publier chaque année. Nous avons récolté les données des 40 groupes du CAC40 à la fin 2018 (Accor, Air liquide, Airbus, ArcelorMittal, Atos, Axa, BNP Paribas, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Crédit agricole, Danone, Dassault Systèmes, Engie, Essilor, Hermès, Kering, Legrand, L'Oréal, LVMH, Michelin, Orange, Pernod Ricard, PSA, Publicis, Renault, Safran, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Société générale, Sodexo, ST Micro, TechnipFMC, Total, Unibail-Rodamco, Valeo, Veolia, Vinci, Vivendi).

Les données complètes seront publiées au cours des prochains mois sur le site de l'Observatoire des multinationales. D'ici là, pour toute question ou signaler un problème avec les données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : observatoire@multinationales.org.

OBSERVATOIRE
DES MULTINATIONALES
SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE
www.multinationales.org